



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/173 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA CONVENTION DE COOPERATION POUR LE CINEMA
ET L'IMAGE ANIMEE 2020-2022 ET LA CONVENTION D'APPLICATION
FINANCIERE 2020 ENTRE L'ETAT, LE CENTRE NATIONAL DU CINEMA
ET DE L'IMAGE ANIMEE ET LA COLLECTIVITE DE CORSE**

**CHÌ APPROVA A CUNVENZIONI DI CUUPARAZIONI PÀ U SINEMA È A FIURA
MOSSA 2020-2022 È CUNVINZIONI D'APPIIGAZIONI FINANZIARIA 2020
TRÀ U STATU, U CENTRU NAZIUNALI DI U SINEMA È DI A FIURA MOSSA
È A CULLITTIVITÀ DI CORSICA**

REUNION DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt cinq novembre, la commission permanente, convoquée le 16 novembre 2020, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Rosa PROSPERI

LA COMMISSION PERMANENTE

VU le Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) (UE) n° 651/2014 de la Commission européenne déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité du 17 juin 2014, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2014, et prolongé par le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n° 1407/2013 en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à

y apporter, publié au journal officiel le 7 juillet 2020,

- VU** la Communication Cinéma de la Commission européenne (2013/C 332/01) du 14 novembre 2013,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le Code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 111-2 (2°), L.112-2, R. 112 et D.311-1,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - Loi NOTRe,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 15/284 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 portant approbation des règlements modifiés du fonds d'aides à la création de la Collectivité Territoriale de Corse et du placement sous RGEC du fonds d'aides à la création,
- VU** la délibération n° 17/136 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juin 2017 portant sur les règles de fonctionnement des comités d'experts d'aide à la décision dans le secteur culturel et autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder aux nominations de leurs membres,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/187 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2018 portant application du règlement des aides pour la culture de la Collectivité

de Corse,

- VU** la délibération n° 19/418 AC de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2019, approuvant les modalités de mise en œuvre du dispositif « eco migliurenza » (bonus d'éco production) et la modification du règlement des aides culture concernant la mesure 4.7 (aide à la production de longs métrages cinéma),
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/066 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 prenant acte des délégations d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** la délibération n° 20/068 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 adoptant le rapport « Vince contra u COVID-19 »,
- VU** la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 20/171 AC de l'Assemblée de Corse du 6 novembre 2020 portant approbation du Budget Supplémentaire au Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** l'avis n° 2020-65 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 24 novembre 2020,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA,

Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Guy TALAMONI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le projet de convention de coopération triennale et tripartite 2020-2022 pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, tel qu'il figure en annexe 1 à la délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le projet de convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2020 de la convention triennale et tripartite 2020-2022 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, tel qu'il figure en annexe 2 à la délibération.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention triennale et tripartite 2020-2022 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, et à conduire toutes procédures afférentes.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2020 de la convention triennale et tripartite 2020-2022 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, et à conduire toutes procédures afférentes.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 25 novembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 NOVEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVINZIONI DI CUUPARAZIONI PÀ U SINEMA È A
FIURA MOSSA 2020-2022 È CUNVINZIONI D'APPIGAZIONI
FINANZIARIA 2020 TRÀ U STATU, U CENTRU NAZIUNALI
DI U SINEMA È DI A FIURA MOSSA È A CULLITTIVITÀ DI
CORSICA**

**CONVENTION DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET
L'IMAGE ANIMEE 2020-2022 ET CONVENTION
D'APPLICATION FINANCIERE 2020 ENTRE L'ETAT, LE
CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE
ET LA COLLECTIVITE DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne l'approbation des projets de Convention triennale et tripartite de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020-2022 et de Convention d'application financière 2020 entre l'Etat (Préfecture de Corse - Direction régionale des affaires culturelles de la Corse et le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et la Collectivité de Corse.

I) PREAMBULE

La Collectivité de Corse s'est dotée, depuis la loi de 2002, d'une politique volontariste de développement en faveur du cinéma et de l'audiovisuel. Son intervention s'est portée sur le soutien à la création, à la production cinématographique et audiovisuelle, l'éducation à l'image, l'émergence des talents, la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel, et différents dispositifs d'aides à la diffusion.

En 2017, l'adoption par l'Assemblée de Corse, d'un nouveau cadre pour l'action culturelle (délibération n° 17/284 AC du 21 septembre 2017) et d'un nouveau règlement des aides (délibération n° 18/114 AC du 27 avril 2018) a permis de réaffirmer le rôle chef de file de la Collectivité de Corse en termes de politique culturelle et patrimoniale.

Ce nouveau cadre s'est appuyé sur une démarche novatrice proposée par l'Exécutif, la concertation entre tous les acteurs, collectivités locales et structures privées. L'ensemble des acteurs culturels insulaires, publics et privés ont été ainsi invités à dresser un bilan et à réfléchir à des solutions adaptées aux réalités culturelles d'aujourd'hui dans le cadre des « Attelli di a Cultura » initiés en novembre et décembre 2016.

Cette volonté politique, a permis sur la durée une structuration de la filière avec, notamment, l'émergence de réalisateurs reconnus et d'un tissu de sociétés de production. L'île compte aujourd'hui près d'une quarantaine de producteurs, proposant une création de qualité dans les genres du documentaire, de la fiction audiovisuelle et cinématographique.

La Collectivité de Corse a également mené une politique volontariste en faveur de la diffusion avec l'accompagnement par des conventions d'objectifs et de moyens des deux chaînes de l'île, une chaîne de télévision de plein exercice Via Stella et une chaîne de proximité Via Télépaese. Elle a contribué à la constitution d'un réseau de salles de cinéma moderne et performant qui enregistre une belle dynamique en termes de fréquentation.

En 2020, la création d'une plateforme V&D portée par la SAS ALLINDI est venue compléter ce dispositif et va permettre de donner une nouvelle exposition à toute cette production insulaire.

La diffusion de ce patrimoine audiovisuel et cinématographique régional est également valorisée au travers de la programmation des nombreux festivals insulaires et par le biais de la Cinémathèque de Corse qui le conserve et contribue à le diffuser. La Cinémathèque de Corse coordonne également les opérations d'éducation à l'image du territoire.

Cet écosystème dynamique autour de la filière audiovisuelle et cinématographique insulaire est accompagné depuis 2001 par le CNC et l'Etat dans le cadre de conventions de développement puis de coopération.

II) CONVENTION TRIENNALE ET TRIPARTITE DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE 2020-2022

La convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020-2022 vise à préciser les conditions de partenariat entre les signataires, afin de coordonner et d'amplifier les soutiens apportés au cinéma et à l'audiovisuel dans le cadre régional. Par cette convention, les signataires s'engagent à mener une politique conjointe dans les domaines de la création et de la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, de la diffusion culturelle de l'éducation artistique et du développement des publics, de l'exploitation cinématographique et du patrimoine cinématographique et audiovisuel.

Ainsi, pour la durée de la convention 2020-2022, les partenaires se sont donnés comme objectifs prioritaires dans le prolongement du nouveau cadre de l'action culturelle de la Collectivité de Corse :

- ✓ Le renforcement de la politique de soutien à la création et à la production d'œuvres de qualité en lien, notamment, avec l'identité du territoire et son positionnement méditerranéen en favorisant l'émergence de générations de cinéastes insulaires, les nouvelles écritures et les supports de diffusion qui leur sont dédiés ;
- ✓ Le renforcement de l'attractivité du territoire et de la structuration de la filière en valorisant ses atouts naturels de décor déspatialisé tant en termes géographiques que d'empreintes temporelles ainsi que ses aspects méditerranéens et balnéaires ;
- ✓ L'accompagnement du tissu entrepreneurial insulaire et de ses spécificités dans son essor industriel et dans l'évolution des formats d'écriture, des supports de diffusion et des technologies ;
- ✓ La politique de soutien à l'exploitation renouvelée avec une priorité au développement de complexes cinématographiques modernes dans les centres urbains, à l'itinérance et au regroupement communal pour le rural ;

- ✓ L'innovation dans l'éducation à l'image et la citoyenneté pour inventer le public de demain en travaillant sur l'axe de l'analyse et la production d'image du territoire ;
- ✓ Un maillage adapté en termes de diffusion culturelle et une politique active dans le domaine du patrimoine cinématographique insulaire et méditerranéen orientée sur la coopération et la circulation des œuvres dans son bassin culturel naturel.

Comme le mentionne cette convention, les aides de la Collectivité de Corse se doivent de respecter les dispositions de l'article 107.3.d du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne.

Les dispositifs d'aides de la Collectivité de Corse ne doivent pas comporter de dispositions contraires aux dispositions du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dans des domaines autres que les aides d'Etat, en vue d'éviter toute discrimination, au sein de l'Union, en raison de la nationalité des bénéficiaires des aides, et d'assurer la liberté d'établissement, de circulation des marchandises et de libre prestation des services.

En 2014, dans le cadre de la délibération n° 14/244 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2014, la Collectivité de Corse a donc effectué une première mise en conformité des règlements du fonds d'aides à la création avec les nouvelles règles communautaires de la Communication Cinéma (2013/C 332/01) du 14 novembre 2013.

En 2015, dans le cadre de la délibération n° 15/284 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 ces règlements, conformément aux directives de la Commission européenne, ont été placés sous le règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014, prolongé par le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n° 1407/2013 en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter, publié au journal officiel le 7 juillet 2020.

En 2017, dans le cadre de la délibération n° 17/285 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau règlement des aides relatifs à l'action culturelle de la Collectivité de Corse, et en 2018, dans le cadre de la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse, des modifications ont été apportées au règlement du fonds d'aides à la création pour prendre en compte les possibilités offertes par les évolutions réglementaires du CNC, notamment en faveur des œuvres dites difficiles.

Ces règlements ont également fait l'objet d'un placement sous RGEC (Règlement général d'exemption par catégorie).

En 2019 une augmentation du plafond de l'aide à la production de longs métrages cinéma a également été actée par la délibération n° 19/418 AC de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2019. Dans le cadre de cette délibération, l'Assemblée de Corse a également approuvé les modalités de mise en œuvre du dispositif « Eco Migliuorenza », avec un bonus de 15 % du montant de la subvention aux productions s'engageant sur un tournage écoresponsable.

La philosophie de cette génération de convention de coopération, comme cela était déjà le cas pour la précédente, est de dresser une photographie la plus précise possible de la politique cinématographique et audiovisuelle de chaque région et de la mise en actions de cette politique en parallèle de celle du CNC.

La convention triennale et tripartite 2020-2022 reprend les avancées des conventions précédentes en ce qui concerne notamment, les champs d'application de la mesure « 1 euro pour deux euros » du CNC abondant le fonds d'aides à la création de la CdC, l'accompagnement financier des contrats d'objectifs et de moyens signés entre la Collectivité de Corse et les télévisions locales de son territoire, le soutien en faveur de l'éducation à l'image et les chapitres consacrés à l'exploitation cinématographique et à la collecte, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine cinématographique.

L'accent est mis sur l'émergence des talents, l'éducation à l'image dès le plus jeune âge, le soutien aux œuvres dites difficiles, la diffusion des œuvres aidées et la médiation culturelle, des axes sur lesquels des mesures d'accompagnement financier du CNC sont proposées.

Elle définit également un certain nombre de nouvelles priorités autour de la parité homme/femme dans les comités de sélection et les auteurs et les sujets des œuvres aidées. De plus, elle acte la prise en compte des problématiques environnementales dans les processus de production.

La convention comprend une partie détaillant la philosophie et les différents champs culturels et économiques de la politique cinématographique et audiovisuelle de la région, et une partie détaillant les modalités techniques afférentes à sa mise en œuvre.

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire de la COVID-19, elle renouvelle et approfondit la politique ainsi menée afin d'encourager la mise en place d'écosystèmes locaux et le développement d'une économie de la création, en favorisant l'articulation entre politique culturelle et politique de développement économique.

III) RAPPEL DES PRINCIPAUX AXES D'INTERVENTION DE LA CONVENTION 2017-2019 (Partie modalités techniques)

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de ses possibilités budgétaires, le CNC accompagne financièrement l'effort prévisionnel de la Collectivité de Corse par une subvention globale annuelle destinée à accroître l'intervention financière de la Collectivité de Corse. Après un bilan annuel fourni par la Collectivité de Corse, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement engagé par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Cette participation du CNC sur les différents titres de la convention se décline comme suit :

- TITRE I : SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION

Dans le cadre de cette convention, le CNC poursuit sa politique concernant

l'émergence des talents (cf. article 4). Le CNC soutient à hauteur de **5 000 €** l'opération « Talents en court » en région dont le but est d'aller à la rencontre de jeunes talents au potentiel artistique identifié mais éloignés du réseau professionnel pour des raisons sociales et/ou géographiques pour les aider à mettre en œuvre leur projet.

Il soutient également selon la modalité du 1 € du CNC pour 2 € de la Collectivité de Corse, le **dispositif de bourses de résidence aux auteurs** mis en place dans le cadre du nouveau règlement de la Collectivité de Corse. Ce dispositif a été pensé pour aider les auteurs et les réalisateurs à sortir de leur isolement. Ces bourses peuvent concerner des dispositifs déjà mis en place sur le territoire (Ateliers Varan / résidence d'écriture du GREC) mais également de nouveaux dispositifs en cours de création (techniques de la conception de séries, résidence d'écriture en langue corse, par exemple) et des formations reconnues basées sur le continent.

Le CNC n'intervient plus financièrement pour le moment en ce qui concerne la Collectivité de Corse dans le champ des **aides à la création classique** (écriture et développement de fiction et de documentaire). Néanmoins il participe de manière forfaitaire, à **l'écriture et au développement de projets d'œuvres destinés aux nouveaux médias**, à l'exclusion des jeux vidéo (cf. article 5), c'est-à-dire à une exploitation sur des services ou sous forme de services, mis à disposition du public par tout terminal, fixe ou mobile, permettant l'accès à l'internet.

Le CNC continue à intervenir financièrement dans le cadre du dispositif « un euro CNC pour deux euros CdC » pour les aides à :

- **la production d'œuvres cinématographiques de courte durée (cf. article 6);**
- **la production d'œuvres cinématographiques de longue durée (cf. article 7);**
- **la production d'œuvres audiovisuelles (cf. article 8).**

Pour compléter ce soutien aux œuvres, la convention intervient également sur l'accompagnement financier des contrats d'objectifs et de moyens (cf. article 9) signés entre la Collectivité de Corse et les télévisions locales de son territoire pour le **financement de l'écriture et de la production de documentaires de créations et d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants** dans le cadre d'un abondement d'1 euro pour 3 euros.

La convention précise également les montants minimum d'intervention de la Collectivité de Corse pour chaque catégorie et les caractéristiques de ces œuvres qui les rendent éligibles au soutien du CNC. Afin de maîtriser son budget, le CNC plafonne le montant de ses interventions par région. **Ce plafond, en ce qui concerne la Collectivité de Corse, s'élève à deux millions d'euros (2 M€) de manière globale.**

- TITRE II : SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

Le CNC poursuit dans le cadre de cette convention, un soutien à la diffusion des œuvres aidées par la Collectivité de Corse, sur la base d'un descriptif et d'un bilan financier des actions mises en œuvre qu'elle soutient à hauteur de 50%.

Le CNC apporte, comme dans la précédente convention, **son soutien financier aux dispositifs « Ecole et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma »**. Le CNC prend également en charge le tirage des copies neuves et la conception des documents pédagogiques. Il reste ouvert pour apporter son soutien à de nouvelles initiatives de la Collectivité de Corse comme la création d'un pôle régional aux images.

D'autre part, le CNC souhaite **relancer les ciné-clubs dans les établissements scolaires** en s'appuyant sur des jeunes en service civique encadrés par des médiateurs culturels de salle de cinéma. La constitution d'un réseau de médiateurs culturels reste un préalable à la mise en place par la Collectivité de Corse de ce dispositif qui serait soutenu financièrement par le CNC.

- TITRE III : SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE

Dans le cadre du maintien d'un parc de salles diversifié, permettant de garantir le pluralisme de l'offre cinématographique, le CNC et la Collectivité de Corse s'engagent à se tenir informés de leurs actions respectives et de leurs critères d'intervention concernant leur soutien à l'exploitation cinématographique sur le territoire en investissement et en fonctionnement, notamment en ce qui concerne leurs interventions en direction de la création et la modernisation des salles de cinéma.

La société MSG Cinéma a ainsi reçu le soutien conjoint de la Commission d'aide sélective du CNC et de la Collectivité de Corse pour la création du complexe cinématographique « Ellipse » à Aiacciu, le projet du complexe « Galaxy » à Portivechju qui a ouvert ces portes durant l'été 2019 a également bénéficié d'une aide de 450 000 € du CNC et d'un soutien à hauteur de 467 500 € de la Collectivité de Corse.

Du côté d'Aiacciu, l'exploitant du complexe ELLIPSE qui devrait ouvrir fin 2020 un complexe de 3 petites salles en centre-ville sur le site de l'ancien cinéma « Le Laetitia » a été également aidé en 2019 à hauteur de 300 000 € par la Collectivité de Corse et 250 000 € par le CNC.

Le projet du complexe « Cube » à Bastia a été reporté à 2021. Cet équipement finalisera l'équipement en établissements cinématographiques de l'île tel qu'il a été préconisé dans l'étude portant sur l'exploitation cinématographique en Corse lancé en 2009 par la Collectivité de Corse.

La Corse, avec environ 728 000 entrées en 2019, est la région en France qui a enregistré la plus forte hausse de sa fréquentation (+13,04 %) en 2019.

Le CNC encourage également à la création de réseaux de salles. Elle a initié dans le cadre de cette convention un soutien au financement des postes de médiateurs culturels de salles de cinéma à hauteur d'1 euro CNC pour 2 euros CdC sur la base de la prise en compte à hauteur de 75 % par la Collectivité de Corse du financement de ces postes.

Une première initiative a vu le jour en 2019 avec l'organisation en Costa Verde de la première édition des rencontres professionnelles « Ciné Stelle » entre les distributeurs de films et les exploitants de salles de cinéma de l'île.

- TITRE IV : ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE

La convention reprend le volet concernant les actions en faveur de la collecte, de la conservation, de la restauration et de la valorisation du patrimoine cinématographique sur lesquels le CNC apporte une aide à l'expertise et à l'évaluation.

Elle comporte également un volet concernant la numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique, une action autour de laquelle la Collectivité de Corse et le CNC pourraient être amenés à collaborer.

II) CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE 2020 DE LA CONVENTION TRIENNALE ET TRIPARTITE DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE 2020-2022

La convention d'application financière est basée sur les prévisions d'individualisation des fonds inscrits au budget primitif 2020 de la Collectivité de Corse. Elle matérialise les engagements prévisionnels des partenaires de la convention. Ces engagements sur le fonds d'aides à la création et les actions soutenues conjointement par la Collectivité de Corse et le CNC sont les suivants :

ACTIONS	CNC	CdC	TOTAL
<i>Titre I - Article 4.1</i> Le déploiement de l'opération Talents en Court	5 000 €	15 000 €	20 000 €
<i>Titre I - Article 4.2</i> Le soutien sélectif à l'écriture et au développement	0 €	280 000 €	280 000 €
<i>Titre I - Article 4.3</i> Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence	4 000 €	8 000 €	12 000 €
<i>Titre I - Article 6</i> Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée	170 000 €	340 000 €	510 000 €
<i>Titre I - Article 7</i> Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée	270 000 €	540 000 €	810 000 €

<i>Titre I - Article 8</i> Aide à la production d'œuvres audiovisuelles	530 000 €	1 060 000 €	1 590 000 €
<i>Titre I - Article 9</i> Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales	100 000 €	680 000 €	780 000 €
<i>Titre II - Article 13</i> Actions de diffusion culturelle a) <i>Soutiens à la diffusion des œuvres soutenues</i>	12 500 €	12 500 €	25 000 €
<i>Titre II - Article 14</i> Dispositifs d'éducation à l'image dans le temps scolaire 14.1 Le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » 14.2 Le dispositif « Collège au cinéma » 14.3 Le dispositif « Ecole et cinéma »	9 000 € 2 000 € 2 000 €	11 000 € 28 000 € 48 000 €	20 000 € 30 000 € 50 000 €
TOTAUX	1 104 500 €	3 022 500 €	4 127 000 €

La globalité des engagements respectifs prévisionnels pour l'année 2020, **dans le cadre des** actions cofinancées par le CNC et la Collectivité de Corse (excepté les aides à l'écriture et au développement) mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à **4 127 000 €** avec une répartition **73,24 % CdC** (3 022 500 €), **26,76 % CNC** (1 104 500 €) quasi équivalente à l'année 2019.

Le montant total de la politique cinématographique et audiovisuelle mené par la Collectivité de Corse en 2020 autour de l'ensemble des axes de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée, tels qu'ils apparaissent dans le tableau de la convention d'application financière en annexe de la délibération s'élève à **5 018 000 €**.

Le montant total de l'abondement du CNC au fonds d'aides à la création pour 2020, sous réserve de la fiabilité des prévisions, s'élève à 970 000 € sur un total de 3 190 000 €. Ce montant est équivalent à celui de l'année 2019. On peut ajouter à ce montant l'aide à la résidence d'écriture comptabilisée dans les nouveaux engagements.

Le montant de la participation du CNC aux nouveaux axes de la convention s'élève pour l'année 2020 à **121 500 €**, un montant identique à 2019.

Le montant de la participation du CNC aux opérations d'éducation à l'image pour

2020 est toujours stationnaire et s'établit à hauteur de **13 000 €** du fait du faible niveau de fréquentation du dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma ».

La convention d'application financière (cf. annexe 1 de la délibération) mentionne également à titre indicatif le montant consacré aux actions économiques de développement de la filière (cf. article 11.2 de la convention de coopération). La somme indiquée représente le montant prévisionnel des aides en 2020 de l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC) dans le cadre de ses actions en faveur des entreprises de la filière.

Le bilan 2019 de la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 figure en annexe de ce rapport.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le projet de convention de coopération triennale et tripartite 2020-2022 pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse tel qu'il figure en annexe 1 à la délibération.
- d'approuver le projet de convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2020 de la convention triennale et tripartite 2020-2022 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, tel qu'il figure en annexe 2 à la délibération.
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention triennale et tripartite 2020-2022 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, et à conduire toutes procédures afférentes.
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2020 de la convention triennale et tripartite 2020-2022 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, et à conduire toutes procédures afférentes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**CONVENTION DE COOPÉRATION
POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE**

2020-2022

ENTRE

L'ÉTAT

**(Préfecture de Corse - Direction régionale
des affaires culturelles de Corse)**

**LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE
ANIMÉE**

ET

LA COLLECTIVITE DE CORSE

Table des matières

Préambule	5
Stratégie de la Collectivité de Corse	6
Stratégie du Centre national du cinéma et de l'image animée	7
1. Le renforcement de la politique de soutien à la création et à la production d'œuvres de qualité.....	8
1.1 L'émergence et le renouveau des talents	8
1.2 Les projets d'œuvres immersives ou interactives	8
1.3 Les œuvres cinématographiques de courte durée	9
1.4 Les œuvres cinématographiques de longue durée et la production audiovisuelle....	9
1.5 Le cas particulier des œuvres financées par les télévisions locales.....	9
2. Le renforcement de l'attractivité du territoire et de la structuration des filières	10
2.1 Mettre le cinéma et l'image animée au service de l'attractivité du territoire	10
2.2 Soutenir le développement de la filière	11
3. La politique de soutien à l'exploitation renouvelée	13
3.1 Le maintien d'un parc de salles dense et moderne	14
3.2 Le maintien d'un parc de salles diversifié	14
3.3 La salle de demain passe par l'humain.....	15
3.4 Le renouvellement des équipements de projection numérique	15
4. L'innovation dans l'éducation à l'image et la citoyenneté pour inventer le public de demain.....	16
4.1 Dans le temps scolaire : Le maintien des dispositifs nationaux d'éducation à l'image	16
4.2 Dans le temps péri-scolaire : la relance des ciné-clubs dans les lycées	16
4.3 Les pôles régionaux d'éducation aux images et la nécessité d'innover	16
5. Un maillage adapté en termes de diffusion culturelle et une politique active en termes de patrimoine cinématographique.....	17
5.1 La diffusion d'une offre diversifiée.....	17
5.2 La diffusion culturelle et la citoyenneté	18
5.3 Une politique active en termes de patrimoine cinématographique.....	19

MODALITES TECHNIQUES	21
ARTICLE 1 – Objet de la convention	23
ARTICLE 2 - Rappel du cadre juridique général	24
TITRE I : SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION	24
ARTICLE 3 – Fonds régional d’aide à la création et à la production	24
ARTICLE 4 - Soutien à l’émergence et au renouveau des talents	24
4.1- Le déploiement de l’opération Talents en Court	24
4.2- Le soutien sélectif à l’écriture et au développement	25
4.3- Soutenir l’auteur par l’octroi d’une bourse de résidence.....	25
ARTICLE 5 – Aide à l’écriture, au développement et à la production de projets d’œuvres immersives ou interactives.....	26
ARTICLE 6 - Aide à la production d’œuvres cinématographiques de courte durée.....	27
ARTICLE 7 - Aide à la production d’œuvres cinématographiques de longue durée.....	28
ARTICLE 8 - Aide à la production d’œuvres audiovisuelles.....	30
ARTICLE 9 – Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales	31
ARTICLE 10 - Fonctionnement du fonds régional d’aide à la création et à la production..	32
ARTICLE 11 – Le renforcement de l’attractivité du territoire et de la structuration de la filière.....	34
11.1- Accueil des tournages et soutien à la Commission régionale du film.....	34
11.2- Le soutien au développement de la filière	35
ARTICLE 12 – Formation professionnelle relative aux métiers de la création, de la production et de l’accueil des tournages.....	35
TITRE II : SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L’EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS	35
ARTICLE 13 – Actions de diffusion culturelle.....	35
ARTICLE 14 – Dispositifs d’éducation à l’image dans le temps scolaire	37
14.1- Le dispositif régional « Lycéens et apprentis au cinéma ».....	37
14.2- Le dispositif « Collège au cinéma »	37
14.3- Le dispositif « école et cinéma »	38
ARTICLE 15 – Dispositif régional d’éducation à l’image périscolaire : Des cinés-clubs dans les établissements scolaires	38
TITRE III : SOUTIEN A L’EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE.....	39
ARTICLE 16 – Le soutien pour un parc dense, moderne et diversifié.....	39
16.1- Les aides de la Collectivité de Corse.....	39
16.2- Action de la DRAC.....	40
16.3- Aides et actions du CNC	40

16.4- Aides de la Collectivité de Corse et de l'Etat (DRAC) : le soutien aux réseaux de salles.....	41
ARTICLE 17 : Le maintien d'un parc de salles innovantes : le soutien à l'animation culturelle de la salle par l'emploi de médiateurs	41
ARTICLE 18 – Le retour du public dans les salles à la suite de la crise sanitaire	42
TITRE IV : ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE.....	42
ARTICLE 19 – Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique.....	42
ARTICLE 20 – Plan de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique	42
TITRE V: MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION.....	43
ARTICLE 21 – Durée et renouvellement de la convention.....	43
ARTICLE 22 – Evaluation de la convention.....	43
ARTICLE 23 - Dispositions financières.....	43
ARTICLE 24 – Actions de communication.....	44
ARTICLE 25 – Publication	44
ARTICLE 26 – Résiliation	44
ARTICLE 27 – Règlement des différends.....	44

Préambule

Depuis les premières lois de décentralisation, l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et les collectivités territoriales coopèrent afin de développer le secteur du cinéma et de l'audiovisuel dans les territoires.

Cette politique s'est structurée depuis les années 1990 autour de conventions de coopération qui couvrent un champ très large : la création, la production, l'exploitation en salles, la diffusion, l'éducation à l'image ainsi que la sauvegarde et la diffusion du patrimoine cinématographique. Les collectivités sont désormais des partenaires à part entière des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée.

Cette politique de développement dans le secteur cinématographique et audiovisuel menée avec les collectivités a permis :

- de nourrir la diversité culturelle par la représentation de tous les univers cinématographiques et audiovisuels ;
- d'accroître l'attractivité des territoires en créant des emplois grâce à la structuration d'une filière ;
- de maintenir un parc de salles de cinéma dense, moderne et diversifié ;
- de renforcer le lien social, l'esprit critique et de renouveler les publics grâce aux dispositifs d'éducation à l'image ;
- de concourir à l'animation culturelle du territoire à travers des festivals et en sauvegardant le patrimoine cinématographique.

La politique Etat- CNC- Collectivité a toujours été envisagée par les partenaires dans sa globalité, chaque action soutenue ayant un impact sur les autres.

Dans ce cadre, la Collectivité de Corse s'est dotée progressivement d'une politique globale de développement en faveur du cinéma et de l'audiovisuel qu'elle mène en concertation avec l'ensemble des collectivités territoriales et du milieu professionnel.

A ce titre, chaque année, elle soutient, dans le cadre de ses orientations culturelles et de ses règlements d'aides, un certain nombre d'actions dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel tant en termes de création et de développement culturel que d'aménagement du territoire, d'éducation artistique et d'accès du plus grand nombre aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Pour les années 2020-2022, **dans un contexte marqué par la crise sanitaire de la COVID19**, les partenaires souhaitent renouveler et approfondir la politique ainsi menée afin d'encourager la mise en place d'écosystèmes locaux et le développement d'une économie de la création, en favorisant l'articulation entre politique culturelle et politique de développement économique.

Stratégie de la Collectivité de Corse

La Collectivité de Corse intervient notamment, en concertation avec le Centre national du cinéma et de l'image animée, en matière de :

- soutien à la création et à la production cinématographiques, audiovisuelles et multimédia et à la diffusion, notamment en ce qui concerne les œuvres en langue corse ;
- soutien à l'accueil des tournages à travers Corsica Pôle Tournage ;
- soutien à la diffusion culturelle, cinématographique et audiovisuelle, à travers son soutien à des : festivals ; rencontres ; manifestations et festivals ; actions de diffusion, notamment dans le domaine des œuvres art et essai ; actions associatives ...
- soutien à l'exploitation cinématographique dans le cadre d'aides à la création d'établissements cinématographiques, à la modernisation des salles de cinéma existantes ;
- soutien à l'éducation artistique et la formation en temps scolaire, à travers : les opérations « Ecole et cinéma », « Collège au cinéma », « Lycéens et apprentis au cinéma » et le partenariat culturel des options cinéma – audiovisuel spécialisées dans les lycées ainsi que d'autres initiatives ponctuelles ;
- soutien à la formation à travers des ateliers d'écriture et de réalisation et son aide à des formations universitaires et professionnelles ;
- soutien dans le domaine du patrimoine notamment dans le cadre de la Cinémathèque de Corse.

Ces interventions au centre de la politique culturelle cinématographique et audiovisuelle du territoire s'inscrivent dans le double mouvement d'une politique de soutien volontariste aux œuvres issues du bassin culturel et linguistique naturel de la Corse et d'une volonté d'ancrage du paysage audiovisuel et cinématographique de l'île dans l'aire du bassin méditerranéen notamment à travers le développement d'actions de coopération euro-méditerranéenne et interinsulaire notamment dans le cadre de la COPEAM (Conférence permanente de l'audiovisuel méditerranéen) dont elle est membre actif depuis 10 ans.

Elles se déploient notamment autour d'axes thématiques qui font écho aux politiques mises en œuvre sur le territoire et à son identité qui peuvent se décliner comme suit : Sociétés et cultures corses et méditerranéennes ; cultures et langues minoritaires ; insularité et montagne ; environnement et développement durable ; étude et valorisation des périodes clés de l'histoire de la Corse ; initiatives démocratiques institutionnelles et citoyennes ; inscription de la société corse et de ses spécificités économiques et culturelles dans le monde contemporain et les nouvelles technologies.

Stratégie du Centre national du cinéma et de l'image animée

Le CNC assure, sous l'autorité du ministre chargé de la Culture, la définition et la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines du cinéma et des autres arts de l'image animée.

La coopération avec la Collectivité et la DRAC permet d'ancrer cette politique sur les territoires par l'analyse et la prise en compte de leurs spécificités, lui donnant un maillage fort.

Cette coopération doit être pour le CNC l'occasion d'accompagner la Collectivité dans sa politique du cinéma et de l'image animée autour de trois objectifs prioritaires :

L'indépendance créative des auteurs et économique des entreprises ;

La diversité cinématographique doit sans cesse s'enrichir. Il faut que tous les univers, tous les talents puissent s'exprimer.

L'internationalisation des œuvres et l'attractivité des territoires ;

Le contexte mondial est de plus en plus concurrentiel. La qualité et l'originalité des œuvres françaises sont clés pour se différencier. La capacité à exporter les œuvres françaises doit être prise en compte dès l'écriture et le développement.

L'accès aux œuvres et la reconquête du jeune public.

Dans ce monde de l'accès, les jeunes sont en train de perdre le goût du cinéma et de la création audiovisuelle française. L'éducation à l'image doit être la priorité des années à venir avec :

- le renforcement des dispositifs d'éducation au cinéma en temps scolaire ;
- la relance des ciné-clubs qui doivent être réinventés ;
- la multiplication des postes de médiateurs dans les salles.

Enfin, en réponse à la crise de la COVID19 et aux impacts qu'elle a eus sur le secteur, le **CNC** a initié plusieurs mesures, destinées à pallier les problèmes de trésorerie des structures, soutenir l'économie des salles de cinéma, assurer l'exploitation des œuvres notamment par :

- la mise en place d'un régime dérogatoire à la chronologie des médias ;
- la suspension temporaire de la TSA ;
- le maintien des subventions aux festivals et associations en 2020 ;
- le paiement accéléré des subventions art & essai et soutiens sélectifs à la distribution ;
- la mobilisation du soutien automatique à hauteur de 30 % ;
- la mise en place d'un fond de solidarité auteurs et d'un fonds d'indemnisation contre le risque de la COVID19 pour les tournages ;
- la bonification du soutien à la distribution pour les œuvres exploitées en salles à partir du 22 juin.

1. Le renforcement de la politique de soutien à la création et à la production d'œuvres de qualité

Par leur intervention conjointe, le CNC et la Collectivité de Corse, ont pour objectif de contribuer à la diversité culturelle, en soutenant des œuvres de qualité, en contribuant au renouvellement de la création et des talents locaux en matière cinématographique et audiovisuelle, et en accompagnant la filière professionnelle en région.

1.1 L'émergence et le renouveau des talents

L'avenir de la filière passe par l'accompagnement des auteurs et le renouveau des talents dans leur diversité. L'auteur doit être repéré puis soutenu et accompagné pour créer toute œuvre animée (fiction, animation, documentaire, expérimental, œuvres immersives et/ou interactives et nouveaux usages liés au numérique).

Par son soutien sélectif à l'écriture et au développement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, la Collectivité de Corse permet à l'auteur de se consacrer à sa création.

La Collectivité de Corse accorde des bourses de résidence aux auteurs afin de les sortir de leur isolement en cofinancement avec le CNC selon la modalité du 1 € du CNC pour 2€ de la collectivité.

Grâce au déploiement de l'opération Talents en court en cofinancement avec le CNC, la Collectivité de Corse peut aller à la rencontre de jeunes talents au potentiel artistique identifié mais éloignés du réseau professionnel pour des raisons sociales et/ou géographiques.

Le CNC souhaite lancer une réflexion avec la Collectivité de Corse sur la création de conservatoire d'écriture pour être en mesure de former dès le plus jeune âge, les auteurs de demain.

Enfin, le CNC encourage la Collectivité de Corse à réfléchir à renforcer l'accompagnement des auteurs par la désignation d'une personne référente en charge de répondre, d'orienter les auteurs au regard de l'ensemble des services qu'elle propose.

1.2 Les projets d'œuvres immersives ou interactives

La création s'est emparée des spécificités offertes par les nouveaux usages. En découlent des œuvres innovantes qui se caractérisent notamment par leurs particularités visuelles et narratives (narrations interactives, réalité virtuelle, réalité augmentée etc.).

Ces œuvres nourrissent la diversité culturelle. Afin d'encourager la création de ces contenus audiovisuels innovants, la Collectivité de Corse accorde un soutien sélectif en vue de contribuer au financement de l'écriture, du développement et de la production de projets d'œuvres immersives ou interactives en cofinancement avec le CNC.

1.3 Les œuvres cinématographiques de courte durée

Le renouvellement des talents et du tissu professionnel passe par la production d'œuvres cinématographiques de courte durée. Ce secteur économiquement fragile reste une étape essentielle dans la structuration d'une filière et le renouveau des talents.

Ainsi, la Collectivité de Corse accorde un soutien sélectif à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée en cofinancement avec le CNC selon la modalité du 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité.

1.4 Les œuvres cinématographiques de longue durée et la production audiovisuelle

Le CNC soutient la production d'œuvres cinématographiques de longue durée et d'œuvres audiovisuelles afin d'assurer au public une grande diversité de l'offre culturelle, en particulier d'œuvres françaises, et pour contribuer à structurer un secteur créateur de richesses et d'emplois. La production de ces œuvres est également source d'attractivité pour le territoire régional.

La Collectivité de Corse accorde un soutien sélectif à la production d'œuvres cinématographiques et d'œuvres audiovisuelles en cofinancement avec le CNC selon les modalités du dispositif de 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité.

1.5 Le cas particulier des œuvres financées par les télévisions locales

Les télévisions locales jouent un rôle important dans le renouveau de la création : elles prennent le risque de diffuser des œuvres moins formatées et/ou proposées par de jeunes auteurs notamment des documentaires et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants.

Dans cette optique, la Collectivité de Corse a œuvré pour la mise en place et le développement sur le territoire d'une chaîne satellitaire locale de plein exercice émanation du groupe France Télévisions, France3 Corse ViaStella, et d'une télévision locale Télé Paese sous la forme juridique d'une SCIC SA (Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme). Des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec ces chaînes locales autour d'axes éditoriaux spécifiques depuis 2005-2006.

Ces conventions d'objectifs et de moyens définissent les priorités auxquelles doivent être affectées prioritairement les subventions attribuées :

Pour France3 Corse ViaStella :

- Le développement de la production audiovisuelle locale notamment en langue corse.
- La promotion territoriale et des services d'intérêt général ;
- La coopération euro-méditerranéenne et interinsulaire ;

Pour Télé Paese (diffusion sur toute la Haute-Corse et prochainement sur la Corse du Sud par la TNT) ainsi que sur le bouquet ADSL FREE-BOX et LIVE-BOX)

- Développer les partenariats avec France 3 Corse / ViaStella et l'Union des télévisions locales.
- Développer la programmation locale, en préservant la diversité des genres abordés.
- Renforcer la présence à l'antenne de programmes portant sur la Corse.
- Développer les partenariats avec l'Université et l'IUT de Corse.

La plateforme SVoD ALLINDÌ, dont le lancement est prévu en 2020, est susceptible de rejoindre cette offre de services de télédiffusion locaux.

Dans ce cadre et afin de soutenir la production de ces œuvres, la Collectivité de Corse permet aux télévisions locales d'intervenir dans leur financement en numéraire en cofinancement avec le CNC selon la modalité du 1€ du CNC pour 3€ de la collectivité.

2. Le renforcement de l'attractivité du territoire et de la structuration des filières

Afin de renforcer l'attractivité du territoire français, plusieurs mécanismes d'incitation fiscale ont été mis en place : le crédit d'impôt pour les dépenses de production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles et le crédit d'impôt pour les dépenses de production exécutive d'œuvres étrangères. L'amélioration des modalités de mise en œuvre de ces dispositifs permet de relocaliser en France des tournages.

2.1 Mettre le cinéma et l'image animée au service de l'attractivité du territoire

L'action du bureau d'accueil de tournage est essentielle pour :

- faciliter l'accueil des tournages et de travaux de post-production et déployer une offre de services associée ;
- recenser et faire connaître la diversité des talents, techniciens, industries techniques, installations / infrastructures, décors disponibles, notamment à travers les bases TAF et Décors opérées par Film France ;
- avoir une attention particulière sur les actions permettant de développer le cinétourisme et sur l'accompagnement de la filière en matière de responsabilité sociale et environnementale ;
- promouvoir le crédit d'impôt international.

Créé par la Collectivité de Corse en 2003, le bureau d'accueil de tournages, Corsica Pôle Tournages est géré en direct au sein du service de l'audiovisuel du cinéma et de l'image animée.

Il a pour mission de mettre en avant le territoire en s'appuyant sur ses atouts spécifiques en termes de variété des écosystèmes naturels et de faibles traces d'urbanisation contemporaines sur une grande partie de son territoire.

Ces atouts permettent de valoriser la Corse en tant que décor déspatialisé tant en termes géographiques que d'empreintes temporelles. Les aspects méditerranéens et balnéaires du territoire représentent d'autres axes attractifs de valorisation du territoire.

2.2 Soutenir le développement de la filière

2.2.1 Soutenir le développement de la filière

L'Assemblée de Corse, par délibération n°16/293 AC en date du 14 décembre 2016, a adopté le Schéma de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I), document cadre portant sur la politique économique de la Corse. Le SRDE2I définit les orientations visant à favoriser un développement économique innovant, durable et équilibré pour l'île. Ce schéma a un rôle majeur dans la coordination et la bonne administration des actions menées en matière d'aides aux entreprises et des porteurs de projet en Corse à la fois par la Collectivité de Corse, ses agences et offices mais aussi par les autres collectivités ou institutions au contact du tissu économique.

Le SRDE2I est mis en œuvre sur le territoire par l'ADEC pour ce qui concerne les aides aux entreprises et aux écosystèmes.

Les moyens et dispositions adoptés permettent l'accompagnement de projets entrepreneuriaux dans les domaines de la création et des industries culturelles :

- Avec la possibilité de structurer un écosystème sur les industries culturelles audiovisuelles et cinématographiques, avec l'établissement d'une convention d'émergence entre l'ADEC, la Collectivité de Corse et les représentants de l'écosystème. Cette action reste à conduire et le CNC pourrait être associé aux travaux préparatoires ;
- À travers l'utilisation des dispositions générales mise en œuvre par le régime d'aides Impresa Sì, portant sur le soutien à l'entrepreneuriat pour les phases de création, développement et reprise-transmission. Ce régime couvre les entreprises et projets du numérique, de l'audiovisuel, cinématographiques et des activités créatives et permet le soutien à l'investissement matériel et immatériel ;
- De même, les activités de Recherche, Développement et Innovation sont soutenues par le régime d'aides U Pattu Innuvazione (aides à l'amorçage des projets de recherche ou de projet d'innovation, au développement des projets de R&D et d'innovation et aux projets de R&D privée et d'innovation structurants) qui couvre aussi les entreprises et projets du numérique, de l'audiovisuel, cinématographiques et des activités créatives ;

2.2.2 Renforcer la capacité de financement des entreprises

Grâce au soutien du CNC, l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC)^[1] facilite l'engagement des banques en faveur du secteur cinématographique et audiovisuel : sociétés de production, distributeurs, exploitants de salles de cinéma, industries techniques de l'image et du son, entreprises du secteur du jeu vidéo.

^[1] L'IFCIC est un établissement de crédit agréé qui a reçu mission du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Economie et des Finances de contribuer au développement, en France, des industries culturelles, en facilitant pour ces entreprises l'accès au financement bancaire

La garantie bancaire de l'IFCIC couvre l'ensemble des besoins d'investissement de la filière. Certains projets peuvent également bénéficier de prêts directs de l'IFCIC. Afin notamment de faciliter les démarches des entrepreneurs installés en région, l'IFCIC a mis en place en 2015 un partenariat avec *Bpifrance* (traitement à l'IFCIC de l'ensemble des dossiers culturels).

De son côté, l'ADEC met en place pour le compte de la Collectivité de Corse un dispositif d'ingénierie financière à travers la plateforme Corse Financement et apporte un soutien à la trésorerie, à l'investissement et à la couverture des besoins financiers des entreprises.

Il est mis en œuvre par des outils financiers autonomes qui pourront être sollicités par les entreprises et porteurs de projets du numérique, de l'audiovisuel, cinématographiques et des activités créatives.

2.2.3 Soutenir l'entrepreneuriat

Un soutien spécifique aux industries culturelles est aussi mis en œuvre par la Collectivité de Corse, en s'appuyant sur les aides et mesures générales de l'ADEC. La première étape des échanges entre la Collectivité de Corse et les acteurs culturels insulaires, avait mis en exergue la nécessité de mieux accompagner ces industries culturelles dans le cadre d'une action concertée entre culture et économie en proposant la création d'une mesure forte.

Celle-ci est intervenue à travers l'élaboration d'un appel à projets territorial " Industries culturelles et créatives de corse " dans le cadre du régime d'aides « L'Impresa Si - Esprit d'entreprendre » adopté en Assemblée de Corse dans le cadre de la délibération 17/101 AC du 27 Avril 2017.

Cet appel à projets territorial " Industries culturelles et créatives de corse " est mis en œuvre dès 2017 par l'ADEC, en concertation avec la Direction de la Culture de la Collectivité de Corse avec comme objectif, entre autres, d'aider le développement économique et accompagner la professionnalisation des structures et de soutenir l'émergence et la structuration de projets innovants explorant de nouveaux modèles économiques, de technologies ou de création.

Il couvre les champs de filières culturelles comme l'audiovisuel, le cinéma, l'animation, le jeu vidéo, la vidéo à la demande, les diffuseurs TV, Web & radios.

Il s'axe autour de 3 mesures :

- Une mesure d'aide à l'investissement culturel qui concerne :
 - ✓ Les nouveaux équipements technologiques : mise à niveau des parcs de matériels en cohérence avec les dernières évolutions technologiques ;
 - ✓ L'achat et aménagement collectif d'outils ou de lieux partagés par plusieurs structures pour favoriser le partage d'expériences, le co-working et la mutualisation des moyens ;

- ✓ L'aménagement des lieux pour améliorer le stockage des données, des produits, et la configuration des bureaux nécessaires au développement de l'activité ;
 - ✓ La production de contenus culturels de « flux » notamment dans l'audiovisuel ;
 - ✓ La création et production de jeux vidéo ;
 - ✓ L'acquisition d'équipements permettant une meilleure distribution des produits culturels sur l'île et à l'international (support physique et / ou numérique).
- Une mesure d'aide à la promotion culturelle afin de développer de nouveaux marchés à l'international ;
 - Une mesure d'aide à la création d'emploi sous la forme d'une subvention pour la création d'emploi en contrat à durée indéterminée autour de publics définis dans le cadre du dispositif « U Pattu Impiegù ».

Un comité de sélection, composé de représentants de l'ADEC, de la Direction de la Culture, de la Direction de la Langue Corse, de l'OEC et tout autre organisme ou direction de la CTC dont le projet pourrait relever, étudie les candidatures reçues et leur recevabilité dans le cadre de cet appel à projets.

2.2.4 Soutenir la formation

La Collectivité de Corse soutient les formations de la filière audiovisuelle et cinéma au sein de l'UT de L'Université de Corse - La Licence Professionnelle Techniques et Activités de l'Image et du Son (LPTAIS) et le Diplôme d'Université "Créations et Techniques Audiovisuelles et Cinématographiques de Corse "(CREATACC) – en prise directe avec les besoins des entreprises et des diffuseurs de la Corse.

Elle soutient également l'association GREC dans le cadre d'ateliers d'écriture d'œuvres cinématographiques de courte durée et l'association Ateliers Varan dans le cadre d'ateliers d'écriture et de réalisation de documentaires d'auteur, des formations conventionnées AFDAS.

3. La politique de soutien à l'exploitation renouvelée

La France possède un parc de salles unique au monde au vu de sa densité, de sa singularité et de sa diversité grâce à une politique de soutien ininterrompu depuis plus de cinquante ans. Ce parc enregistre un haut niveau de fréquentation, témoignant de la vitalité du 7^{ème} art auprès du plus grand nombre.

La Collectivité de Corse dispose d'un parc de salles diversifié, constitué pour la moitié de mono écran, modernisé et numérisé qui maille les deux principaux centres urbains ainsi que les villes secondaires. En sus des dix établissements concernés, elle dispose de deux établissements implantés en zone rurale et de plusieurs écrans de plein air.

Un complexe de six salles de dernière génération « L'Ellipse » soutenu par la Collectivité de Corse et le CNC a ouvert ses portes en 2014 à Ajaccio, un autre complexe de quatre salles de dernière génération « Le Galaxy » également soutenu par la Collectivité de Corse et le CNC a ouvert ses portes en 2019 à Portofino. Un autre établissement de ce type, en projet à Bastia, devrait voir le jour prochainement sur l'île. Les chiffres de fréquentation et de recettes guichets concernant l'ensemble de ces établissements ont plus que doublé depuis 2013, confortant l'action de la Collectivité de Corse et la poursuite de sa politique en faveur de l'exploitation insulaire.

3.1 Le maintien d'un parc de salles dense et moderne

Le CNC soutient le secteur de l'exploitation pour assurer le maintien sur l'ensemble du territoire d'un réseau dense et moderne de salles facilitant l'accès du public aux œuvres à travers des aides à l'investissement et au fonctionnement.

Par ailleurs, l'IFCIC, grâce à un mécanisme de garantie bancaire contribue à l'ensemble des besoins de financement des exploitants de salles de cinéma. Depuis 2015, afin de contribuer au maintien, en France, de la diversité du réseau de salles, le CNC a confié à l'IFCIC la gestion d'un mécanisme de soutien aux opérations de reprise de salles de cinéma (*prêts participatifs et garantie bancaire majorée*).

La Collectivité de Corse s'inscrit en complément des aides du CNC dans le cadre de deux dispositifs :

- L'aide à la modernisation des salles de cinéma ;
- L'aide à la création d'établissements de spectacles cinématographiques.

Ces dispositifs ont permis de soutenir la modernisation de l'ensemble des salles du territoire.

Afin de favoriser l'accès à la culture des jeunes scolarisés et des apprentis, la Collectivité de Corse a également mis en place un Pass Cultura qui leur permet de bénéficier de places gratuites de cinéma dans les salles adhérentes au dispositif.

3.2 Le maintien d'un parc de salles diversifié

Le maintien d'un parc de salles diversifié permet de garantir le pluralisme de l'offre cinématographique et d'assurer l'animation culturelle de son territoire.

Le CNC soutient les salles qui offrent une programmation art et essai. La Collectivité de Corse s'inscrit en complément de cette action en subventionnant des associations qui œuvrent en collaboration avec les salles pour proposer une offre plurielle et diversifiée de films art et essai à travers l'organisation de festivals et d'événements cinématographiques.

Outre ces dispositifs de soutien, le CNC accompagne les associations nationales qui favorisent la rencontre du public avec les œuvres et font la promotion de la diversité de la création cinématographique et audiovisuelle : Association française des cinémas d'art et d'essai (AFCAE), Groupement national des cinémas de recherche (GNCR), Association du cinéma indépendant pour sa diffusion (ACID), Agence du Court métrage (ACM).

Le CNC soutient également l'Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC) qui, outre son rôle visant à favoriser l'accès des salles aux films d'exclusivité ou de patrimoine, peut également fournir des conseils (Diagnostics, études de plan et de faisabilité, mission d'expertise pluriannuelle sur le suivi d'un projet), à la demande des collectivités territoriales qui le souhaitent, des études cinématographiques territoriales dans le cadre de l'aménagement de leurs territoires.

L'ADRC est enfin une association diligentée par le CNC pour les conseils dans des projets de créations, rénovations ou extensions des cinémas se situant dans les communes du Plan Action Cœur de ville et, plus largement, des communes qui s'engagent dans une opération de revitalisation de leur territoire dans les conditions prévues à l'article 157 de la loi ELAN du 23 novembre 2018.

La Collectivité de Corse, l'Etat ainsi que le CNC favorisent la structuration de réseaux de salles de cinéma, dans le but de développer la mutualisation des ressources, l'innovation et le partage d'expériences entre exploitants dans la perspective de renforcer le travail de chaque salle dans le respect de son identité.

3.3 La salle de demain passe par l'humain

Parce que la salle de demain passe par l'humain, la Collectivité de Corse et le CNC aident les salles de proximité à se développer en contribuant au financement d'emplois de médiateurs dans les salles. Ces emplois sont consacrés à l'animation dans les salles, à la recherche de public et à la communication.

En fonction de la spécificité du parc de salles de la région, ces emplois peuvent être mutualisés entre plusieurs salles notamment par l'intermédiaire des associations régionales de salles. En outre, les médiateurs viennent en appui des jeunes en service civique mobilisés pour relancer les ciné-clubs dans les lycées qui peuvent également les aider dans l'exercice de leurs missions.

Le CNC accompagne l'effort de la Collectivité de Corse selon la modalité du 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité.

Cette nouvelle disposition va être mise en place par la Collectivité de Corse dès que possible dans le cadre de la structuration d'un partenariat associations / salles de cinéma avec un maillage s'appuyant sur la base des collaborations déjà existantes.

3.4 Le renouvellement des équipements de projection numérique

Le CNC et les Régions ont fortement contribué, à hauteur de près de 100 millions d'euros, à la numérisation, à compter de 2010, du parc des salles de cinéma qui n'étaient pas à même de financer cette importante mutation technologique avec les seules contributions des distributeurs imposées par la loi.

Du fait de leur obsolescence, ces équipements de projection devront prochainement être renouvelés. Et, comme les travaux de l'Observatoire de la petite et moyenne exploitation mis en place par le CNC l'ont montré, il ne fait nul doute qu'une large part des exploitations de taille petite ou moyenne auront besoin d'un soutien financier des pouvoirs publics, au premier rang desquels les Régions et le CNC, pour faire face à cet investissement naturellement indispensable pour la pérennité de leur activité.

Le CNC va mettre en place, à compter de 2021, un dispositif d'aide spécifique permettant, en complément des apports propres des exploitants, du soutien automatique à l'exploitation et des aides des Régions, de financer ce renouvellement des équipements de projection.

4. L'innovation dans l'éducation à l'image et la citoyenneté pour inventer le public de demain

La démocratisation des outils de création et de diffusion des images, l'omniprésence des écrans, la massification des flux et le formatage commercial des contenus imposent d'accompagner les regards particulièrement du jeune public. L'enjeu est de comprendre comment sont faites les images, de favoriser l'expression artistique et de proposer une approche sensible des œuvres.

Ces démarches constituent aujourd'hui une priorité des politiques publiques, car lire et écrire le monde qui nous entoure – pour mieux l'appréhender dans toute sa complexité – ne passe pas uniquement par le texte mais également par les images.

4.1 Dans le temps scolaire : Le maintien des dispositifs nationaux d'éducation à l'image

L'éducation à l'image s'appuie notamment sur des dispositifs nationaux, dont le CNC est à l'origine, visant à donner aux élèves, de la maternelle à la terminale, une culture cinématographique par la fréquentation des œuvres et des créateurs. Quatre opérations ont ainsi vu le jour : « Ecole et Cinéma », « Collège au Cinéma », « Lycéens et apprentis au Cinéma » ainsi que les enseignements obligatoires et facultatifs de spécialité cinéma-audiovisuel en série L des lycées. Elles sont fondées sur des principes identiques : la découverte des films en salle de cinéma, la rencontre avec des professionnels et les métiers du cinéma et de l'audiovisuel et le travail pédagogique conduit par les enseignants et les partenaires culturels à partir de documents réalisés spécialement à leur intention.

Le CNC finance les coordinations nationales de ces dispositifs avec la Collectivité de Corse et les coordinations locales sur le territoire corse.

4.2 Dans le temps périscolaire : la relance des ciné-clubs dans les lycées

Le CNC a souhaité relancer en s'appuyant sur les jeunes du service civique la tradition des ciné-clubs dans les collèges et les lycées, qui a permis à tant de générations de découvrir, d'aimer le cinéma et d'en tirer un regard curieux et critique sur le monde.

Formés notamment par les pôles régionaux d'éducation à l'image, les jeunes en service civique peuvent se rapprocher des médiateurs des salles pour relancer les ciné-clubs et peuvent les aider dans l'animation de la salle permettant ainsi de faire un pont entre les jeunes, la salle et les dispositifs d'éducation à l'image.

4.3 Les pôles régionaux d'éducation aux images et la nécessité d'innover

Les pôles régionaux d'éducation aux images ont pour missions principales d'animer le réseau des partenaires éducatifs, culturels et artistiques à l'échelle régionale,

d'être des centres régionaux de ressources et de documentation, de coordonner et développer la formation des professionnels, des médiateurs culturels, des animateurs de quartiers, des formateurs.

La Collectivité de Corse ne possède pas ce type de pôle mais gère en régie directe les activités de la cinémathèque de Corse qui est en charge de la coordination des opérations d'éducation à l'image avec le service de l'audiovisuel du cinéma et de l'image animée et détient des ressources concernant l'animation d'opération.

Par ailleurs, l'Université de Corse organise des formations à destination des personnes en charge de l'animation et de la médiation des opérations d'éducation à l'image.

5. Un maillage adapté en termes de diffusion culturelle et une politique active en termes de patrimoine cinématographique

5.1 La diffusion d'une offre diversifiée

5.1.1 Le rôle des festivals

Les festivals de cinéma ont un rôle clé dans l'aménagement culturel du territoire, dans l'exposition des œuvres les plus exigeantes ainsi que dans la découverte et l'accompagnement des jeunes talents participant aussi à leur insertion professionnelle. Ce sont des acteurs de proximité de la diversité cinématographique et audiovisuelle. Ils contribuent au rayonnement des territoires dans lesquels ils se déroulent et participent pleinement à l'économie locale.

La Collectivité de Corse apporte son soutien à une vingtaine de festivals qui déclinent des aspects de la spécificité du territoire en termes d'appartenance culturelle et géographique, valorisent la création insulaire et œuvrent pour la diversité et la qualité de l'offre cinématographique sur l'île, facteur d'ouverture :

Autour de la découverte du documentaire d'auteur avec une compétition dédiée aux premières œuvres :

- *Festival international du film documentaire Corsica.Doc (Aiacciu)*

Autour de la création en Méditerranée :

- *Festivale di u filmu e di l'Arte Mediterranei (Bastia)*
- *Festival « Rhizomes » (Calinzana)*
- *Festival Nuits MEDS – I Scontri di u filmu cortu (Furiani, Corti, Aiacciu, Paris)*
- *Rencontres des cinémas arabes d'hier et d'aujourd'hui (Aiacciu, I Prunelli di Fium'Orbu, Portivechju, Carghjese)*
- *Festival Des cinémas du Maghreb (Aiacciu et Corse)*

Autour de la ruralité :

- *Festival du film de Lama (Lama)*
- *Journées Montagne (Aiacciu)*
- *Festival « Sinecime » à Francardu*

Autour des œuvres cinématographiques de courte durée :

- *Festival Nuits MEDS – I Scontri di u filmu cortu (Furiani, Corti, Aiacciu, Paris)*
- *Des Courts en Hiver (Portivechju – Isula rossa)*
- *Des Courts en Fête (Portivechju – Isula rossa)*
- *Festival international du film très court (Bastia)*

Autour des grands films du patrimoine et de l'année (issus notamment des différentes compétitions du festival de Cannes) :

- *Festival Passion Cinéma (Aiacciu)*
- *Rétrospective Semaine de la critique (Portivechju)*
- *Festival « Addiction à l'œuvre » (Aiacciu, Bastia, Portivechju)*

Autour de la découverte des cultures italiennes, britanniques, espagnoles et latino-américaines :

- *Festival du film italien (Aiacciu) non soutenu actuellement*
- *Festival du cinéma italien (Bastia)*
- *Festival du film britannique et irlandais (Aiacciu)*
- *Quinzaine du film britannique (Bastia)*
- *Festival de cinéma espagnol et latino-américain (Aiacciu)*
- *Journées du cinéma espagnol et latino-américain (Bastia)*

Autour du cinéma et de la musique

- *Festival « L'Isula CineMusica (L'Isula)*

5.1.2 Les opérations de diffusion culturelle

5.1.2.a Le réseau de diffusion culturelle

A l'initiative du CNC, plusieurs opérations nationales permettent de faire découvrir au public des œuvres appartenant à un genre particulier (**Mois du film documentaire, la Fête du Court métrage, la Fête du cinéma d'animation, Images en mémoires, Images en miroirs**). Ces opérations sont relayées sur les territoires par l'Etat et les régions.

Par ailleurs, le réseau Passeurs d'images offre sur tout le territoire un accès au cinéma et à l'audiovisuel, par des projections et des ateliers, notamment à destination des publics éloignés de l'offre culturelle (quartiers prioritaires, zones rurales...).

La Collectivité de Corse n'intervient pas directement sur ces opérations, mais certaines sont mises en œuvre dans le cadre d'engagements conventionnels ponctuels entre la Collectivité de Corse et des acteurs culturels insulaires, notamment « Le Mois du film documentaire », la Fête du Court métrage...

5.2 La diffusion culturelle et la citoyenneté

Le CNC s'engage dans de nombreuses opérations de diffusion culturelle vers des publics en difficulté d'accès à la culture (Cinéma solidaire¹, Résonance culture²...).

¹ **Cinéma solidaire** est une opération pilotée par le CNC dont l'objectif est de proposer des projections de films aux personnes les plus démunies (associations d'aide aux sans domiciles fixes, aux sans papiers, personnes détenues, ...).

² Par ailleurs, le CNC soutient l'association Résonance culture pour son centre ressources et, en 2016, pour la mise en place du nouveau dispositif *Images en mémoire, Images en miroir*, qui s'adresse aux publics sous main de justice (majeurs et mineurs) et aux habitants des quartiers populaires. Dans le cadre d'ateliers de création partagée, des réalisateurs accompagnent des participants amateurs dans un processus d'appropriation des images d'archives proposées par l'INA et le CNC.

5.3 Une politique active en termes de patrimoine cinématographique

Afin de promouvoir une offre cinématographique comprenant les œuvres de patrimoine et d'en assurer la valorisation, le CNC mène une politique patrimoniale nationale et internationale et soutient sur de nombreux territoires des actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique mises en œuvre par des cinémathèques ou des associations œuvrant dans ce secteur.

Les partenaires se sont engagés dans des actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique.

La Collectivité de Corse gère en régie directe la Cinémathèque de Corse, créée en 2000, et hébergée au sein de l'espace culturel « Jean-Paul de Rocca Serra » à Porti-Vechju.

L'activité de la Cinémathèque de Corse est axée autour de trois missions principales :

- L'enrichissement, la conservation et l'inventaire du fonds patrimonial (archivage, numérisation).
- La valorisation du fonds patrimonial et la diffusion de la culture cinématographique.
- La mise en œuvre d'actions pédagogiques auprès du jeune public et du public scolaire.

Pour mener à bien ses missions la Cinémathèque de Corse dispose d'espaces de stockage, du matériel de numérisation pouvant traiter la plupart des formats existants, un centre de documentation, une salle de cinéma de 129 places avec des capacités de diffusion (35 et 16 mn) étendues au numérique en 2015, d'espaces d'expositions.

Le fonds est constitué d'une collection non films (16 000 affiches, 50 000 tirages photographiques et 10 000 documents divers) intégrée au catalogue collectif Cinédoc et d'une collection films composée de 24 840 bobines comprenant 8 079 copies/titres de films professionnels. Elle travaille à intégrer la base LISE mise en œuvre par le CNC.

La Cinémathèque de Corse dispose d'un fonds de films amateurs de 1500 films relatifs à la Corse et sert également de dépôt légal des œuvres soutenues par la Collectivité de Corse.

Dans le cadre de la valorisation du fonds patrimonial, la Cinémathèque organise des projections sur son site, mais également dans le cadre d'une programmation itinérante.

Elle est adhérente à diverses institutions nationales et internationales : FIAF (Fédération Internationale des Archives du Film) ; FCAFF (Fédération des Cinémathèques et des Archives de Films de France) ; association Inédits...





Ainsi, pour la durée de la convention, les partenaires se donnent comme objectifs prioritaires :

1. Le renforcement de la politique de soutien à la création et à la production d'œuvres de qualité en lien, notamment, avec l'identité du territoire et son positionnement méditerranéen en favorisant l'émergence de générations de cinéastes insulaires, les nouvelles écritures et les supports de diffusion qui leur sont dédiés ;
2. Le renforcement de l'attractivité du territoire et de la structuration de la filière en valorisant ses atouts naturels de décor déspatialisé tant en termes géographiques que d'empreintes temporelles ainsi que ses aspects méditerranéens et balnéaires ;
3. L'accompagnement du tissu entrepreneurial insulaire et de ses spécificités dans son essor industriel et dans l'évolution des formats d'écriture, des supports de diffusion et des technologies ;
4. La politique de soutien à l'exploitation renouvelée avec une priorité au développement de complexes cinématographiques modernes dans les centres urbains, à l'itinérance et au regroupement communal pour le rural ;
4. L'innovation dans l'éducation à l'image et la citoyenneté pour inventer le public de demain en travaillant sur l'axe de l'analyse et la production d'image du territoire ;
5. Un maillage adapté en termes de diffusion culturelle et une politique active dans le domaine du patrimoine cinématographique insulaire et méditerranéen orientée sur la coopération et la circulation des œuvres dans son bassin culturel naturel.



MODALITES TECHNIQUES

Vu le Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) (UE) n°651/2014 de la Commission européenne déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité du 17 juin 2014, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2014 et prolongé par le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n°1407/2013 en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) no 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter publié au journal officiel le 7 juillet 2020 » ;

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 111-2 (2°), L.112-2, R. 112 et D.311-1 ;

Vu le Règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée, notamment son article 113-2 ;

Vu la délibération n° 2010/CA/03 du 30 novembre 2010 du Conseil d'administration du Centre national du cinéma et de l'image animée relative aux conditions générales d'autorisation et de passation des contrats, conventions, accords-cadres et marchés ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 portant nomination du président du Centre national du cinéma et de l'image animée – M. Dominique BOUTONNAT ;

Vu la décision du 1er août 2019 du Président du Centre national du cinéma et de l'image animée portant délégation de signature ;

Vu le budget du Centre national du cinéma et de l'image animée pour 2020 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-4, L. 1511-2 et L. 4211-1 (6°) ;

Vu la délibération n° 15/284 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 portant approbation des règlements modifiés du fonds d'aides à la création de la Collectivité Territoriale de Corse et du placement sous RGEC du fonds d'aides à la création ;

Vu la délibération n° 17/136 AC de l'Assemblée de Corse du 1er juin 2017 portant sur les règles de fonctionnement des comités d'experts d'aide à la décision dans le secteur culturel et autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder aux nominations de leurs membres ;

Vu la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse ;

Vu la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° 18/187 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2018 portant application du règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° 19/418 AC de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2019, approuvant les modalités de mise en œuvre du dispositif « eco migliurenza » (bonus d'éco production) et la modification du règlement des aides culture concernant la mesure 4.7 (aide à la production de longs métrages cinéma),

Vu la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n° 20/066 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020, prenant acte des délégations d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil Exécutif de Corse et à son Président,

Vu la délibération n° 20/068 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020, adoptant le rapport « Vince contra u COVID-19 »,

Vu la délibération n°20/171 AC de l'Assemblée de Corse du 6 novembre 2020 adoptant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n° 20/ XXX CP de la Commission Permanente du portant approbation de la convention de coopération 2020-2022 pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le CNC et la Collectivité de Corse et autorisant son Président à signer la présente convention ;

Considérant le cahier des charges du 6 septembre 2004 relatif au dispositif "Collège au cinéma" ;

Considérant le protocole interministériel du 4 décembre 2006 relatif au dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » ;

Considérant le cahier des charges du 11 mai 2007 relatif au dispositif "Ecole et cinéma" ;

Considérant la circulaire de la ministre de la culture et de la communication du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences,

ENTRE

L'État, représenté par le Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud, Monsieur Pascal LELARGE, ci-après désigné « l'État »,

Le Centre national du cinéma et de l'image animée, représenté par son Président, Monsieur Dominique BOUTONNAT, ci-après désigné « le CNC »,

ET

La Collectivité de Corse, représentée par le Président du Conseil Exécutif, Monsieur Gilles SIMEONI ci-après désignée « La Collectivité de Corse »,

il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet le développement du secteur cinématographique et audiovisuel dans la Collectivité de Corse pour la période 2020-2022. Les signataires s'engagent à mener une politique conjointe dans les domaines de la création et de la production d'œuvres cinématographiques, audiovisuelles et multimédia, de la diffusion culturelle, de l'éducation artistique à l'image, du développement des publics, du patrimoine cinématographique et audiovisuel et de l'exploitation cinématographique.

Les partenaires concluent chaque année une convention d'application financière.

ARTICLE 2 - Rappel du cadre juridique général

Les aides de la Collectivité de Corse constitutives d'une aide d'Etat en application de l'article 107§1 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne sont compatibles avec la réglementation européenne en matière d'aide d'Etat. La Collectivité de Corse s'engage à mettre ses dispositifs d'aides en conformité avec les règles communautaires, notamment celles du Règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (RGEC).

Les dispositifs d'aides de la Collectivité de Corse ne comportent pas de dispositions contraires au Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dans des domaines autres que les aides d'Etat, en vue d'éviter toute discrimination, au sein de l'Union, en raison de la nationalité des bénéficiaires des aides, et d'assurer notamment la liberté d'établissement, de circulation des marchandises et de libre prestation des services.

TITRE I : SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION

ARTICLE 3 – Fonds régional d'aide à la création et à la production

Dans le cadre de la présente convention conclue pour les années 2020-2022, la Collectivité de Corse gère un fonds d'aide sélective à la création et à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, selon les dispositions prévues aux articles 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de la présente convention.

Sous réserve d'un apport minimum de trois cent mille euros (300 000 €) de la Collectivité de Corse et du maintien de l'apport de la Collectivité de Corse dans les dispositifs d'éducation à l'image, le CNC, sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de ses possibilités budgétaires accompagne financièrement l'effort de la Collectivité de Corse par des apports dont les modalités sont détaillées dans les articles 4, 5, 6, 7, 8 et 9. Les apports financiers du CNC sont subordonnés au respect des conditions de sélectivité dans lesquelles les aides sont accordées, telles qu'elles sont définies à l'article 10.

Le montant total des engagements financiers annuels du CNC en faveur de la Collectivité de Corse dans le cadre de la présente convention au titre du fonds d'aide à la production pour la production cinématographique (longue durée et courte durée) et audiovisuelle ne peut excéder deux millions d'euros (2 000 000 €).

ARTICLE 4 - Soutien à l'émergence et au renouveau des talents

4.1- Le déploiement de l'opération Talents en Court

La Collectivité de Corse a confié à l'association DIFFUSION KVA la charge de déployer sur le territoire régional l'opération Talents en court. Celle-ci met en œuvre des actions répondant à la Charte Talents en court telle que définie par le CNC (<http://www.cnc.fr/web/fr/talents-en-court>).

A la condition d'une intervention annuelle minimum de cinq mille euros (5 000 €), le CNC accompagne financièrement l'effort de la Collectivité de Corse dans la limite de 5 K€ par territoire régional et par an sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de ses disponibilités financières et de la remise par les bénéficiaires d'un rapport d'activité et d'un bilan financier annuel.

4.2- Le soutien sélectif à l'écriture et au développement

La Collectivité de Corse accorde un soutien sélectif à l'écriture et [au développement] d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles selon les modalités suivantes.

Les aides à l'écriture s'adressent à tout réalisateur ou scénariste d'œuvre cinématographique ou audiovisuelle qui propose un synopsis ou un projet de scénario.

Les aides au développement sont destinées à participer aux frais de préparation et d'écriture, de démarches auprès des diffuseurs et des co-producteurs. Elles sont accordées à une entreprise de production cinématographique ou de production audiovisuelle constituée sous forme de société commerciale.

- Critères et procédure d'attribution

Les aides de la Collectivité de Corse sont attribuées après avis du comité de lecture, en considération notamment de la nature du sujet, ainsi que des caractéristiques et des qualités des projets.

- Montants des aides

Ces aides prennent la forme de subvention.

La Collectivité de Corse fixe le montant de chaque aide attribuée dans la limite de plafonds précisés à l'annexe technique de la présente convention. Ces aides n'entraînent pas automatiquement l'attribution d'un soutien à la production si la demande en est faite ultérieurement.

4.3- Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence

La Collectivité de Corse accorde un soutien aux auteurs afin de leur permettre de travailler au sein d'une résidence qui leur donne accès à un suivi par un tuteur, des échanges avec d'autres auteurs, à des masterclass... répondant à la circulaire de la ministre de la culture et de la communication du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences afin de réaliser leur projet (fiction, animation, documentaire, expérimental, œuvres immersives et/ou interactives et nouveaux usages liés au numérique).

- Critères et procédure d'attribution

Les aides de la Collectivité de Corse sont attribuées après avis du comité de lecture, en considération notamment de la nature du sujet, ainsi que des caractéristiques et des qualités des projets

- Montants des aides

Ces aides prennent la forme de subvention.

La Collectivité de Corse fixe le montant de chaque aide attribuée dans la limite de plafonds précisés à l'annexe technique de la présente convention.

Ces aides n'entraînent pas automatiquement l'attribution d'un soutien à la production si la demande en est faite ultérieurement.

- Participation financière du CNC

Le CNC accompagne financièrement l'effort prévisionnel de la Collectivité de Corse selon la modalité du 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité destinée à accroître l'intervention financière de la Collectivité de Corse dans ce domaine dans la limite de soixante-quinze mille euros (75 000 €) par an et par convention sous réserve des dispositions de l'article 23 de la

présente convention. Seuls les projets ayant reçu un avis positif du comité de lecture inscrit dans le procès-verbal sont comptabilisés pour le calcul de la participation effective du CNC.

Après remise du bilan qualitatif et quantitatif annuel fourni par la Collectivité de Corse et d'une attestation des sommes mandatées par projet, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière.

ARTICLE 5 – Aide à l'écriture, au développement et à la production de projets d'œuvres immersives ou interactives

La Collectivité de Corse accorde un soutien à l'écriture, au développement, et, le cas échéant, à la production, de projets d'œuvres immersives ou interactives avec l'accompagnement du CNC.

Les projets d'œuvres immersives ou interactives s'entendent comme des créations audiovisuelles, à l'exclusion des jeux vidéo, qui développent une proposition narrative fondée sur une expérience de visionnage dynamique liée, ensemble ou séparément, au déplacement du regard et à l'activation de contenus visuels ou sonores par le spectateur, faisant notamment appel aux technologies dites de réalité virtuelle ou de réalité augmentée.

- Eligibilité

Les aides à l'écriture sont accordées à des auteurs.

Les aides au développement et à la production sont accordées à des entreprises de production constituées sous forme de sociétés commerciales.

Pour toutes les aides, les œuvres doivent être conçues et écrites intégralement ou principalement en langue française ou dans une langue régionale en usage en France.

- Critères et procédure d'attribution

Les aides de la Collectivité de Corse sont attribuées après avis du comité de lecture, en considération notamment de l'originalité de l'œuvre, de sa contribution à la diversité de la création, de sa qualité de l'écriture ainsi que de son adéquation aux médias sur lesquels elle sera exploitée et du public visé. Pour les aides à la production, il est également tenu compte des perspectives de diffusion ou de commercialisation et de la viabilité économique de l'œuvre.

- Montants des aides

Ces aides prennent la forme de subvention.

La Collectivité de Corse fixe le montant de chaque aide attribuée dans la limite de plafonds en annexe de la présente convention.

Le montant des aides au développement versées pour une même œuvre ne peut excéder 50 % des dépenses définitives de développement de l'œuvre.

Le montant des aides à la production versées pour une même œuvre ne peut excéder 50 % du coût définitif de production de l'œuvre.

En outre, les aides versées par la Collectivité de Corse ne peuvent avoir pour effet de porter à plus de 50 % du coût définitif de production de l'œuvre le montant total des aides publiques accordées.

Des dérogations au seuil de 50% d'intensité des aides publiques peuvent être accordées par le président du Centre national du cinéma et de l'image animée, pour les œuvres également soutenues par le CNC, dans la limite de 60% et sur demande motivée de l'entreprise de production, pour les œuvres « difficiles ». Une œuvre difficile est celle qui présente un caractère innovant ou peu accessible, en considération, notamment, du sujet, du format, de la dramaturgie, de la réalisation ou des conditions de production.

- Participation financière du CNC

Le CNC accompagne l'effort de la Collectivité de Corse par une subvention annuelle forfaitaire destinée à accroître l'intervention de la Collectivité de Corse dans ce domaine sans que son engagement ne puisse dépasser cent mille euros (100 000 €) par an sur ce volet.

Seuls les projets ayant reçu un avis positif du comité de lecture inscrit dans le procès-verbal sont comptabilisés pour le calcul de la participation effective du CNC. En outre, pour les aides au développement et à la production, seuls les projets portés par l'entreprise de production déléguée sous forme de sociétés commerciales ayant bénéficié de l'aide votée par la Collectivité de Corse sont comptabilisés dans la participation du CNC.

Ne sont pas prises en compte dans le calcul de la participation du CNC les aides accordées par la Collectivité de Corse aux projets répondant aux catégories suivantes :

- déclinaison d'œuvres audiovisuelles ou cinématographiques préexistantes ;
- œuvres remplissant les conditions d'éligibilité aux aides à la production des œuvres audiovisuelles du CNC (« Fonds de Soutien Audiovisuel (FSA) ») ;
- ouvrages de référence (encyclopédies, atlas...) et services d'information ;
- concepts fondés sur un programme de flux ;
- services d'information ou purement transactionnels ;
- productions institutionnelles ;
- contenus à caractère strictement promotionnel ou publicitaire.

Après remise du bilan quantitatif et qualitatif annuel fourni par la Collectivité de Corse et d'une attestation de la réalisation des projets aidés et des sommes mandatées par projet, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière.

ARTICLE 6 - Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée

La Collectivité de Corse accorde un soutien sélectif à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée avec l'accompagnement du CNC.

- Eligibilité

Les aides à la production sont accordées à des entreprises de production sous forme de sociétés commerciales.

Sont éligibles les œuvres cinématographiques d'une durée inférieure ou égale à 60 minutes, appartenant aux genres de la fiction, du documentaire, de l'animation et de l'expérimental.

La Collectivité de Corse s'engage à prendre toutes les dispositions pour que les aides aux œuvres cinématographiques de courte durée bénéficient à l'emploi et soient subordonnées au respect de la législation sociale par le producteur.

- Critères et procédure d'attribution

Les aides de la Collectivité de Corse sont attribuées après avis du comité de lecture, en considération notamment de la nature du sujet, des caractéristiques, des qualités de réalisation des œuvres.

- Montants des aides

Ces aides prennent la forme de subvention.

La Collectivité de Corse fixe le montant de chaque aide attribuée dans la limite du plafond indiqué en annexe de la présente convention.

Le montant total des aides publiques ne peut excéder 80% du coût définitif de l'œuvre ou, en cas de coproduction internationale, de la participation française. Lorsque la production de l'œuvre cinématographique de courte durée n'est pas soutenue par le CNC, la Collectivité de Corse s'engage à contrôler le respect du seuil d'intensité des aides publiques.

- Participation financière du CNC

Le CNC accompagne l'effort de la Collectivité de Corse par une subvention annuelle destinée à accroître l'intervention de la Collectivité de Corse dans ce domaine.

L'engagement financier prévisionnel du CNC est calculé selon la modalité du 1 € du CNC pour 2 € engagés par la Collectivité de Corse sur son budget propre sous réserve des dispositions de l'article 23 de la présente convention.

Sont comptabilisées dans le calcul de la participation effective du CNC, les œuvres cinématographiques de courte durée ayant reçu un avis positif du comité de lecture inscrit dans le procès-verbal et bénéficiant d'une aide votée par la Collectivité de Corse d'un montant égal ou supérieur à quinze mille euros (15 000 €) ou de l'aide de plusieurs collectivités territoriales bénéficiant de l'apport du CNC au titre du dispositif du « 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité » d'un montant cumulé égal ou supérieur à vingt mille euros (20 000 €).

Après remise du bilan quantitatif et qualitatif annuel fourni par la Collectivité de Corse et d'une attestation de la réalisation des projets aidés et des sommes mandatées par projet, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière.

ARTICLE 7 - Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée

La Collectivité de Corse accorde un soutien sélectif à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée afin de favoriser la création d'œuvres de qualité avec l'accompagnement du CNC sous réserve d'une intervention annuelle de cent mille euros (100 000 €) de la part de la Collectivité de Corse.

- Eligibilité

Les aides à la production sont accordées à des entreprises de production sous forme de sociétés commerciales.

Sont éligibles les œuvres cinématographiques d'une durée de plus de 60 minutes.

- Critères et procédure d'attribution

Les aides de la Collectivité de Corse sont attribuées après avis du comité de lecture, en considération notamment de la nature du sujet, des caractéristiques, des qualités et des conditions de réalisation des œuvres.

- Montants des aides

Ces aides prennent la forme de subvention.

La Collectivité de Corse fixe le montant de chaque aide attribuée dans la limite du plafond indiqué en annexe de la présente convention.

Le montant total des aides publiques ne peut excéder 50% du coût définitif de l'œuvre ou, en cas de coproduction internationale, de la participation française. Des dérogations peuvent être accordées dans la limite de 60 % pour les œuvres difficiles ou à petit budget (première et deuxième œuvre d'un réalisateur ou œuvre dont le coût de production est inférieur ou égal à un million deux cent cinquante mille euros (1 250 000 €)).

- Participation financière du CNC

L'engagement financier prévisionnel du CNC est calculé selon la modalité du 1 € du CNC pour 2 € engagés par la Collectivité de Corse sur son budget propre sous réserve des dispositions de l'article 23 de la présente convention.

Ne sont comptabilisées pour le calcul de la participation effective du CNC que les œuvres cinématographiques de longue durée ayant reçu un avis positif du comité de lecture inscrit dans le procès-verbal, pour lesquelles l'entreprise de production déléguée bénéficie de l'agrément des investissements ou de l'agrément de production délivré par le CNC, et qui ont bénéficié d'une aide votée par la Collectivité de Corse d'un montant égal ou supérieur à :

- cent mille euros (100 000 €) pour les œuvres cinématographiques de fiction et d'animation. Dans le cas où l'œuvre reçoit le soutien de plusieurs collectivités territoriales bénéficiant de l'apport du CNC au titre du dispositif du « 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité », le montant cumulé des aides attribuées par les collectivités doit être égal ou supérieur à cent cinquante mille euros (150 000 €) ;
- cinquante mille euros (50 000 €) pour les œuvres cinématographiques documentaires. Dans le cas où l'œuvre reçoit le soutien de plusieurs collectivités territoriales bénéficiant de l'apport du CNC au titre du dispositif du « 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité », le montant cumulé des aides attribuées par les collectivités doit être égal ou supérieur à soixante mille euros (60 000 €).

Après remise du bilan quantitatif et qualitatif annuel fourni par la Collectivité de Corse et d'une attestation de la réalisation des projets aidés et des sommes mandatées par projet, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière.

ARTICLE 8 - Aide à la production d'œuvres audiovisuelles

La Collectivité de Corse accorde un soutien sélectif à la production d'œuvres audiovisuelles appartenant aux genres de la fiction, du documentaire, de l'adaptation audiovisuelle de spectacles vivants et de l'animation, destinées à une première diffusion à la télévision ou à une première mise à disposition du public sur une plateforme Internet, avec l'accompagnement du CNC sous réserve d'une intervention annuelle de cent mille euros (100 000 €) de la part de la Collectivité de Corse.

- Eligibilité

Les aides à la production sont accordées à des entreprises de production sous forme de sociétés commerciales.

Les œuvres répondent aux conditions d'éligibilité aux aides à la production des œuvres audiovisuelles du CNC (« Fonds de Soutien Audiovisuel (FSA) télévisé ou web »).

- Critères et procédure d'attribution

Les aides de la Collectivité de Corse sont attribuées après avis du comité de lecture, en considération notamment de la nature du sujet, des caractéristiques, des qualités et des conditions de réalisation des œuvres.

- Montants des aides

Ces aides prennent la forme de subvention.

La Collectivité de Corse fixe le montant de chaque aide attribuée dans la limite des plafonds indiqués en annexe de la présente convention.

Le montant total des aides publiques ne peut excéder 50% du coût définitif de l'œuvre ou, en cas de coproduction internationale, de la participation française sauf pour les œuvres difficiles ou à petit budget.

Le seuil d'intensité peut s'élever à 60 % pour les œuvres difficiles ou à petit budget définies comme suit : une œuvre difficile est une œuvre présentant un caractère innovant, peu accessible ou délicat, en considération, notamment, du sujet, du format, de la dramaturgie, de la réalisation ou des conditions de production ; une œuvre à petit budget est celle dont le budget total est inférieur ou égal à cent mille euros (100 000 €) par heure.

Le seuil d'intensité d'aide publique est porté à 80 % pour les œuvres difficiles appartenant au genre documentaire de création dont le budget total est inférieur ou égal à cent cinquante mille euros (150 000 €) par heure.

- Participation financière du CNC

L'engagement financier prévisionnel du CNC est calculé selon la modalité du 1 € du CNC pour 2 € engagés par la Collectivité de Corse sur son budget propre sous réserve des dispositions de l'article 23 de la présente convention.

Ne sont prises en compte pour le calcul de la participation effective du CNC que les œuvres ayant reçu un avis positif du comité de lecture inscrit dans le procès-verbal, ayant obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC ou répondant aux conditions d'obtention de l'autorisation préalable délivrée par le CNC, et appartenant aux catégories suivantes :

- œuvres de fiction unitaires ou sous forme de séries ;
- œuvres d'animation unitaires ou sous forme de séries ;
- œuvres documentaires unitaires d'une durée minimum de 52 minutes ou sous forme de séries comportant au minimum 2 épisodes d'une durée minimum de 26 minutes.

En outre, les conditions suivantes doivent être réunies :

a) Dans le cas d'une coproduction, le bénéficiaire de l'aide de la Collectivité de Corse est l'entreprise de production déléguée qui sollicite l'aide à la production du CNC ou bien l'entreprise de production déléguée mentionnée dans l'accord de pré-achat avec le diffuseur.

b) Lorsqu'il s'agit d'une œuvre unitaire, cette dernière bénéficie d'une aide votée d'un montant égal ou supérieur à :

- vingt-six mille euros (26 000 €) pour les œuvres de fiction d'une durée inférieure à 26 minutes. Dans le cas où l'œuvre reçoit le soutien de plusieurs collectivités territoriales bénéficiant de l'apport du CNC au titre du dispositif du « 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité », le montant cumulé des aides attribuées par les collectivités doit être égal ou supérieur à trente-cinq mille euros (35 000 €) ;
- trente-quatre mille euros (34 000 €) pour les œuvres de fiction d'une durée égale ou supérieure à 26 minutes. Dans le cas où l'œuvre reçoit le soutien de plusieurs collectivités territoriales bénéficiant de l'apport du CNC au titre du dispositif du « 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité », le montant cumulé des aides attribuées par les collectivités doit être égal ou supérieur à quarante-cinq mille euros (45 000 €) ;
- quinze mille euros (15 000 €) pour les œuvres documentaires d'une durée égale ou supérieure à 52 minutes. Dans le cas où l'œuvre reçoit le soutien de plusieurs collectivités territoriales bénéficiant de l'apport du CNC au titre du dispositif du « 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité », le montant cumulé des aides attribuées par les collectivités doit être égal ou supérieur à vingt-cinq mille euros (25 000 €).

c) Lorsqu'il s'agit d'une série, l'œuvre bénéficie d'une aide votée par la Collectivité de Corse d'un montant au moins égal aux seuils définis ci-dessus pour les œuvres unitaires de même catégorie.

Après remise du bilan quantitatif et qualitatif annuel fourni par la Collectivité de Corse et d'une attestation de la réalisation des projets aidés et des sommes mandatées par projet, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière.

ARTICLE 9 – Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales

Sous réserve d'un engagement minimum de la Collectivité de Corse de cent cinquante mille euros (150 000 €) pour le financement de l'écriture et de la production de documentaires de création et d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants par les télévisions locales de son territoire dans le cadre de contrats d'objectifs et de moyens signés entre la Collectivité de Corse et les télévisions locales, le CNC accompagne l'effort de la Collectivité de Corse par une subvention annuelle destinée à accroître l'intervention de la Collectivité de Corse dans ce domaine à condition qu'une part de cette enveloppe soit consacrée à l'écriture.

Les télévisions locales du territoire régional s'entendent des télévisions établies sur le territoire de la Collectivité de Corse ou dont la programmation a un lien culturel avec celui-ci.

Dans le cadre de ces contrats d'objectifs et de moyens, les télévisions locales du territoire régional investissent dans l'écriture et dans la production de courts métrages, de documentaires de création, d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants, en vue de leur diffusion effective.

Les contrats d'achat de droits de diffusion par les télévisions locales doivent être conclus avant la fin des prises de vues.

Les investissements sont effectués par les télévisions auprès d'entreprises de production constituées sous forme de sociétés commerciales, que ce soit au titre du financement des travaux d'écriture ou de la production.

- Participation financière du CNC

L'engagement financier du CNC est calculé selon la modalité du 1€ pour 3 € engagés par la Collectivité de Corse sur son budget propre sous réserve des dispositions de l'article 23 de la présente convention dans la limite de cent mille euros (100 000 €) par région et par an.

Ne sont prises en compte pour le calcul de la participation effective du CNC que les œuvres ayant obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC et bénéficiant d'un apport horaire en numéraire du ou des éditeurs d'au moins douze mille euros (12 000 €) pour les documentaires de création et d'au moins quinze mille euros (15 000 €) pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants.

Après remise par la Collectivité de Corse d'un bilan annuel des investissements réalisés par les télévisions locales précisant les caractéristiques des projets et le montant de l'apport horaire en numéraire du ou des diffuseurs, le montant de la participation du CNC est proratisé en conséquence, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière.

ARTICLE 10 - Fonctionnement du fonds régional d'aide à la création et à la production

La Collectivité de Corse s'engage à doter le fonds régional d'aide à la création et à la production mis en place pour les années 2020-2022, dans les conditions précitées, des moyens humains et logistiques nécessaires pour assurer son bon fonctionnement, notamment en termes de transparence des procédures, d'instruction et de suivi des dossiers, de fonctionnement du comité de lecture et de délais de paiement aux bénéficiaires.

La Collectivité de Corse s'engage à prendre toutes les dispositions pour que les aides bénéficient à l'emploi et soient subordonnées au respect de la législation sociale par le producteur. Elle est attentive aux productions s'inscrivant dans une démarche ECOPROD.

Dans cette perspective elle a mis en place un bonus de 15% de la subvention dans le cadre du tournage des longs métrages, des séries de fiction ou des téléfilms qui s'engagent à respecter le cahier des charges du dispositif Eco Migliurenza.

Elle reste soucieuse à ce que les œuvres soutenues permettent une plus forte représentation de la diversité notamment la place des femmes dans la société (film réalisé par une femme, sujet abordé, représentation des personnages féminins).

a) *Transparence des procédures*

Le règlement du fonds d'aide, les critères d'intervention de la Collectivité de Corse et la procédure d'examen des projets sont communiqués aux demandeurs d'aides lors du retrait

des dossiers. Ils donnent également lieu, par ailleurs, à une communication publique à l'intention des professionnels, sur le site Internet de la Collectivité de Corse et sur tout autre support approprié.

b) Comité de lecture

Les projets candidats à l'obtention d'une aide sont soumis à l'examen d'un comité de lecture.

Un règlement intérieur du comité est établi et adopté par la Collectivité de Corse, transmis à la DRAC et au CNC, puis communiqué aux professionnels.

Le comité est composé majoritairement de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, nommés intuitu personae et représentatifs des différentes branches de la profession ; il comprend des professionnels extérieurs à la Corse.

Le comité comprend un nombre égal de femmes et d'hommes. Si les sièges à pourvoir sont en nombre impair, l'écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes ne peut être supérieur à un. Lorsqu'un comité est formé de plusieurs collèges siégeant séparément, ces dispositions s'appliquent à chacun des collèges.

La liste des membres du comité, ainsi que toute modification dans sa composition, sont communiquées à la DRAC et au CNC.

Le comité composé de 9 membres est nommé par le président du Conseil exécutif de Corse et fait l'objet d'un renouvellement régulier ; deux membres suppléants sont également nommés pour les remplacer en cas d'empêchement.

Le conseiller chargé du cinéma et de l'audiovisuel de la DRAC ou un autre représentant de la DRAC, ou, le cas échéant, un représentant du CNC, reçoit les dossiers au même titre que les autres membres, ainsi que toute documentation utile. Il participe de plein droit aux travaux du comité, où il bénéficie d'une voix consultative. Il veille aux modalités selon lesquelles les œuvres susceptibles de bénéficier de l'abondement du CNC sont examinées par le comité de lecture en conformité avec les dispositions du présent article. Il veille également à ce qu'elles aient reçu un avis positif de ce comité.

Chaque année, un calendrier fixant les dates des réunions du comité et les dates limites de dépôt des dossiers des différentes sessions est élaboré et communiqué aux professionnels ainsi qu'au CNC et à la DRAC.

Préalablement à chaque réunion du comité, les membres disposent d'un délai minimum d'un mois pour étudier les dossiers.

La Collectivité de Corse s'engage à organiser un nombre suffisant de réunions du comité, de telle sorte que les décisions d'attribution des aides interviennent dans des délais compatibles avec le financement et la réalisation des projets.

Les propositions du comité permettent à la collectivité d'assurer à la Collectivité de Corse une réelle sélectivité dans les décisions d'attribution des aides.

Tous les membres du comité s'engagent à assurer la confidentialité des débats et des délibérations.

Les réunions du comité font l'objet d'un procès-verbal qui est communiqué à tous les membres, à la DRAC et au CNC.

Lorsqu'un membre du comité est concerné à titre personnel par un dossier figurant à l'ordre du jour, il se retire pendant les discussions sur ce dossier et pendant les opérations de vote. Le procès-verbal du comité mentionne le départ et le retour de l'intéressé.

Sur la base des avis émis par le comité, les projets sont ensuite examinés par le Conseil exécutif de la Corse qui prend les décisions d'attribution des aides. Ces délibérations sont communiquées au CNC et à la DRAC dès leur publication.

c) Suivi des dossiers

La Collectivité de Corse s'engage à mettre en œuvre un dispositif efficace d'information des demandeurs et des bénéficiaires des aides, leur permettant de connaître l'évolution de leur dossier (du stade de la prise en compte de la demande d'aide à son versement, le cas échéant).

d) Convention avec les bénéficiaires

Une convention liant la Collectivité de Corse et le bénéficiaire précise les modalités, les conditions et l'échéancier des versements de l'aide, et fixe les obligations du bénéficiaire.

En ce qui concerne les aides à la production, et compte tenu des difficultés de trésorerie des sociétés de production, la Collectivité de Corse fait ses meilleurs efforts pour verser une partie significative de son aide au début du tournage et verser le solde dans des délais raisonnables.

Le modèle de convention pour chaque type de soutien est communiqué par la Collectivité de Corse à la DRAC et au CNC.

Le CNC peut demander à la Collectivité de Corse communication des dossiers des projets ainsi soutenus en vue notamment de s'assurer de la cohérence des informations fournies par les bénéficiaires auprès des services de la Collectivité de Corse et du CNC.

e) Communication

Dans les conventions passées avec les bénéficiaires des aides, la Collectivité de Corse veille à ce que le générique des œuvres aidées dans le cadre des dispositifs prévus aux articles 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de la présente convention comporte la mention « avec le soutien de la Collectivité de Corse en partenariat avec le CNC ».

ARTICLE 11 – Le renforcement de l'attractivité du territoire et de la structuration de la filière

11.1- Accueil des tournages et soutien à la Commission régionale du film

La mission de commission régionale du film a été confiée par la Collectivité de Corse, en accord avec l'État et le CNC, à Corsica Pôle Tournages au sein du Service de la promotion et de la formation de la Direction adjointe audiovisuel, cinéma, arts visuels de la Collectivité de Corse, qui s'est engagée à respecter la charte du réseau Film France.

Le CNC finance la Commission nationale du Film France qui fédère 41 bureaux aisément identifiés et joignables par les producteurs.

Dans la période 2020-2022, la Collectivité de Corse apporte son soutien financier au fonctionnement et aux activités de la Commission régionale du film.

11.2- Le soutien au développement de la filière

La Collectivité de Corse accompagne le développement et la structuration de la filière régionale dans le cadre du dispositif énoncé à l'article 2.2 de la partie politique de la convention.

ARTICLE 12 – Formation professionnelle relative aux métiers de la création, de la production et de l'accueil des tournages

La Collectivité de Corse apporte son soutien depuis plus d'une dizaine d'années à des actions de formation professionnelle relatives notamment aux métiers de la création et de la production. Elle soutient l'association GREC dans le cadre d'ateliers d'écriture d'œuvres cinématographiques de courte durée, l'association Ateliers Varan dans le cadre d'ateliers d'écriture et de réalisation de documentaires d'auteur et ponctuellement l'association Eurodoc dans le cadre d'ateliers de formation des producteurs au montage de projets européens. D'autres actions concernant la formation à l'écriture de série et aux écritures émergentes sont susceptibles d'être mises en œuvre.

- Financement

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire, dans la période 2020 à 2022, la Collectivité de Corse, l'État et le CNC cofinancent les actions de formation professionnelle relative aux métiers de la création, de la production et de l'accueil des tournages, chaque partenaire versant directement sa participation à la structure chargée de la mise en œuvre de ces actions.

TITRE II : SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

ARTICLE 13 – Actions de diffusion culturelle

a) Soutien aux festivals

La Collectivité de Corse finance un certain nombre de festivals qui se déroulent sur le territoire régional :

Autour de la découverte du documentaire d'auteur avec une compétition dédiée aux premières œuvres :

- *Festival international du film documentaire Corsica.Doc (Aiacciu)*

Autour de la création en Méditerranée :

- *Festivale di u filmu e di l'Arte Mediterranei (Bastia)*
- *Festival « Rhizomes » (Calinzana)*
- *Festival Nuits MEDS – I Scontri di u filmu cortu (Furiani, Corti, Aiacciu, Paris)*
- *Rencontres des cinémas arabes d'hier et d'aujourd'hui (Aiacciu, I Prunelli di Fium'Orbu, Portivechju, Carghjese)*
- *Festival Des cinémas du Maghreb (Aiacciu et Corse)*

Autour de la ruralité :

- *Festival du film de Lama (Lama)*
- *Journées Montagne (Aiacciu)*
- *Festival « Sinecime » à Francardu*

Autour des œuvres cinématographiques de courte durée :

- *Festival Nuits MEDS – I Scontri di u filmu cortu (Furiani, Corti, Aiacciu, Paris)*
- *Des Courts en Hiver (Portivechju – Isula rossa)*
- *Des Courts en Fête (Portivechju – Isula rossa)*
- *Festival international du film très court (Bastia)*

Autour des grands films du patrimoine et de l'année (issus notamment des différentes compétitions du festival de Cannes) :

- *Festival Passion Cinéma (Aiacciu)*
- *Rétrospective Semaine de la critique (Portivechju)*
- *Festival « Addiction à l'œuvre » (Aiacciu, Bastia, Portivechju)*

Autour de la découverte des cultures italiennes, britanniques, espagnoles et latino-américaines :

- *Festival du film italien (Aiacciu) non soutenu actuellement*
- *Festival du cinéma italien (Bastia)*
- *Festival du film britannique et irlandais (Aiacciu)*
- *Quinzaine du film britannique (Bastia)*
- *Festival de cinéma espagnol et latino-américain (Aiacciu)*
- *Journées du cinéma espagnol et latino-américain (Bastia)*

Autour du cinéma et de la musique

- *Festival « L'Isula CineMusica (L'Isula)*

b) Soutien à la diffusion des œuvres soutenues

La Collectivité de Corse et le CNC soutiennent plusieurs associations ayant pour but de soutenir la diffusion des œuvres ayant bénéficié d'une aide de la Collectivité de Corse.

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de leurs disponibilités financières et de la remise par les bénéficiaires d'un rapport d'activité et d'un bilan financier annuel, la Collectivité de Corse et le CNC décident de poursuivre ces actions. L'engagement financier du CNC est proratisé en fonction des sommes effectivement mandatées par la Collectivité de Corse.

c) Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional

La Collectivité de Corse apporte son soutien à l'association Corsica.Doc qui met en œuvre l'opération Mois du film documentaire sur le territoire régional.

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de la remise par les bénéficiaires d'un rapport d'activité et d'un bilan financier annuel, la Collectivité de Corse) décide de poursuivre son soutien à cette structure.

ARTICLE 14 – Dispositifs d'éducation à l'image dans le temps scolaire

14.1- Le dispositif régional « Lycéens et apprentis au cinéma »

La Collectivité de Corse et l'État, en coordination avec le CNC, décident de prolonger leur partenariat pour développer le dispositif régional *Lycéens et apprentis au cinéma* mis en œuvre dans le cadre du protocole interministériel du 4 décembre 2006.

Au plan national, le CNC prend en charge financièrement les copies numériques et la conception des documents pédagogiques des films du dispositif et organise les rencontres nationales de l'ensemble des partenaires. Il soutient également financièrement le site internet « Transmettre le cinéma ».

Pour les années 2020-2022, la Cinémathèque de Corse au sein de la Collectivité de Corse assure la coordination de l'opération sur l'ensemble du territoire régional, mise en œuvre sur le plan départemental par deux structures choisies dans le cadre d'un appel d'offres.

Un comité de pilotage régional, comprenant les représentants des différents partenaires de l'opération, est mis en place. Il définit les grands objectifs de cette politique. Il choisit les films proposés et les actions d'accompagnement, sur proposition du coordinateur régional de l'opération. Il procède à l'évaluation de l'opération à partir des documents de bilan fournis par le coordinateur régional.

- Financement

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire, dans la période 2020-2022, la Collectivité de Corse et le CNC cofinancent le dispositif régional *Lycéens et apprentis au cinéma*, chaque partenaire versant directement sa participation annuelle à la coordination régionale. Une convention tripartite entre les partenaires financiers et la coordination régionale, établie sur la base d'un programme d'actions, sera signée pour trois ans.

14.2- Le dispositif « Collège au cinéma »

La Collectivité de Corse, en coordination avec le CNC, décide de prolonger leur partenariat pour développer le dispositif régional *Collège au cinéma*. Dans cette perspective, ils recherchent la coopération des services déconcentrés concernés du Ministère de l'Éducation nationale.

Au plan national, le CNC prend en charge le tirage des copies neuves, la conception, l'impression des documents pédagogiques des films du dispositif.

En concertation avec l'Inspection académique, un coordinateur départemental (éducation nationale) est désigné et un coordinateur départemental (exploitant de salles de préférence) est choisi par la Collectivité de Corse en concertation avec le CNC.

Pour les années 2020-2022, la Cinémathèque de Corse au sein de la Collectivité de Corse assure la coordination de l'opération sur l'ensemble du territoire régional, mise en œuvre sur le plan départemental par deux structures choisies dans le cadre d'un appel d'offres.

- Financement

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire, dans la période 2020-2022, la Collectivité de Corse et le CNC cofinancent le dispositif régional *Collège au cinéma*, le CNC versant sa participation annuelle à la Collectivité de Corse qui reverse l'ensemble des participations aux deux structures choisies dans le cadre d'un appel d'offres pour mettre en œuvre l'opération au niveau des départements.

14.3- Le dispositif « école et cinéma »

La Collectivité de Corse et le CNC, décident de prolonger leur partenariat pour développer le dispositif départemental *Ecole et cinéma*. Dans cette perspective, ils recherchent la coopération des autres services ministériels déconcentrés concernés.

Pour les années 2020-2022, la Cinémathèque de Corse au sein de la Collectivité de Corse assure la coordination de l'opération sur l'ensemble du territoire régional, mise en œuvre sur le plan départemental par deux structures choisies dans le cadre d'un appel d'offres.

Les structures coordinatrices sont chargées de coordonner les aspects techniques et logistiques de la circulation des copies en liaison avec le CNC et les autres salles du territoire.

- Financement

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire, dans la période 2020-2022, la Collectivité de Corse et le CNC cofinancent le dispositif régional *Ecole et cinéma*, le CNC versant sa participation annuelle à la Collectivité de Corse qui reverse l'ensemble des participations aux deux structures choisies dans le cadre d'un appel d'offres pour mettre en œuvre l'opération au niveau des départements.

ARTICLE 15 – Dispositif régional d'éducation à l'image périscolaire : Des ciné-clubs dans les établissements scolaires

Le CNC s'est mobilisé afin de relancer les ciné-clubs sur tout le territoire en s'appuyant sur les jeunes en service civique.

La Collectivité de Corse, l'Etat et le CNC cofinancent la mise en place du dispositif permettant de recruter, encadrer, former à la vie citoyenne et civique les jeunes en service civique qui animent les ciné-clubs.

Pour la relance des ciné-clubs dans la Collectivité de Corse, la formation concernant le cinéma des jeunes en service civique est assurée par les médiateurs.

Les jeunes en service civique renforcent l'action des médiateurs décrite à l'article 17 dont l'emploi est soutenu par la Collectivité de Corse et le CNC. Les jeunes en service civique s'appuient sur les médiateurs pour développer les ciné-clubs dans les établissements scolaires.

La Collectivité de Corse est favorable à la mise en place de ce dispositif mais attend pour le mettre en œuvre la structuration d'un réseau de médiateurs culturels, capable d'assurer un encadrement culturel efficace des services civiques et la transmission d'expérience d'une année sur l'autre afin que ce dispositif soit réellement opérant dans l'espace de l'année scolaire.

Le coût du dispositif par jeune est déterminé en commun par les partenaires. L'apport du CNC est plafonné à 1 000 € (mille euros) par jeune.

Dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire et sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière, le CNC participe financièrement à la relance des ciné-clubs dans la limite de 100 jeunes par région après remise d'un bilan quantitatif et qualitatif annuel.

TITRE III : SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE

ARTICLE 16 – Le soutien pour un parc dense, moderne et diversifié

Les parties s'engagent à s'informer mutuellement et régulièrement des soutiens directs et indirects qu'elles apportent aux salles de cinéma et des orientations qu'elles définissent pour mener leur politique en faveur de l'exploitation cinématographique, afin que soient assurées la cohérence et la complémentarité des dispositifs mis en œuvre par chacun des partenaires.

En ce qui concerne plus précisément le soutien à l'investissement et à l'activité, et dans le respect des procédures de chacun des partenaires, les parties conviennent :

- de se tenir informées de leurs critères d'intervention ;
- de se tenir régulièrement informées des projets de création et de modernisation des salles, ainsi que des aides accordées, et de veiller à la cohérence de leurs interventions respectives ; des réunions de coordination pourront être organisées entre les services compétents des Régions, de la DRAC et du CNC.

16.1- Les aides de la Collectivité de Corse

Les dispositifs de soutien de la Collectivité de Corse s'inscrivent en complémentarité des soutiens du CNC.

La Collectivité de Corse s'est engagée dans un dispositif de soutien en faveur des établissements de spectacles cinématographiques.

Ce dispositif comprend deux types d'aides :

a) Une aide à l'investissement destinée aux travaux de modernisation des établissements de spectacles cinématographiques existants par la réalisation de travaux qui, notamment par l'amélioration des conditions techniques d'exploitation ou du confort des salles existantes ou par la création de nouvelles salles, sont susceptibles d'augmenter leur fréquentation par les spectateurs.

Cette aide est destinée aux établissements d'exploitation cinématographique ayant l'autorisation d'exercice du CNC et réalisant moins de 7 500 entrées hebdomadaires (pas de plafonds d'entrées pour les salles classées art et essai).

Elle concerne notamment :

- Les dépenses d'aménagements, d'insonorisation, d'équipements, de redistribution des espaces ;
- Les équipements techniques de diffusion cinématographique ;

Le montant de la subvention de la Collectivité de Corse additionné aux autres aides des collectivités locales ne peut dépasser 30% du devis prévisionnel HT des travaux et équipements.

b) Une aide à l'investissement destinée à la création d'établissement de spectacles cinématographiques pris en application du régime cadre exempté d'aide à finalité régionale n° SA 39252, relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2014-2020

Ce dispositif destiné à soutenir la création d'établissements de spectacles cinématographiques concerne les investissements initiaux dans le cadre de :

- la création d'un établissement,
- l'extension des capacités d'un établissement existant,
- la mise en place d'une diversification des activités économiques sous la forme d'un établissement de spectacles cinématographiques dans le cadre d'un établissement existant. Dans ce cas les coûts admissibles doivent excéder d'au moins 200 % la valeur comptable des actifs réutilisés, telle qu'enregistrée au cours de l'exercice précédant le début des travaux.

Le montant de la subvention de la Collectivité de Corse additionné aux autres aides publiques ne peut dépasser 30% du devis prévisionnel HT des travaux et équipements.

Pour ses dispositifs de soutien en faveur des établissements de spectacles cinématographiques, la Collectivité de Corse s'engage à ne pas mettre en place de critères discriminants en fonction du statut des établissements (privés, publics ou en gestion associative) et veille à l'équilibre concurrentiel entre les différentes formes d'exploitation.

16.2- Action de la DRAC

La DRAC est chargée de l'instruction des dossiers de demandes relatives à des projets d'aménagement cinématographique soumis à autorisation en application de l'article L. 212-7 du code du cinéma et de l'image animée et du rapport de ces dossiers devant la commission départementale d'aménagement cinématographique.

Elle apporte une expertise technique aux différentes commissions du CNC compétentes en matière de soutien sélectif à l'exploitation.

16.3- Aides et actions du CNC

Le dispositif de soutien financier du CNC en faveur de l'exploitation cinématographique comprend des aides automatiques et des aides sélectives. Ces dernières sont constituées d'aides à l'investissement et au fonctionnement :

- Les aides automatiques à la création et à la modernisation : chaque établissement de spectacles cinématographiques bénéficie d'un compte automatique géré par le CNC. Les droits à soutien sont calculés sur la base d'un pourcentage de la taxe sur le prix des entrées aux séances (TSA) que génère chaque établissement. Ce système automatique est redistributif et dégressif en privilégiant les exploitations petites et moyennes. Les droits inscrits au compte automatique sont utilisables par les exploitants réalisant des dépenses d'investissement dans leurs salles (travaux de rénovation, équipements, créations de nouvelles salles).
- Les aides sélectives à la création et à la modernisation de salles en zone insuffisamment équipée permettent de favoriser la modernisation du parc dans une optique d'aménagement du territoire, en veillant à préserver la diversité de la diffusion.
- Les aides à la programmation et à la mise en valeur des œuvres cinématographiques d'art et d'essai permettent de soutenir les salles de cinéma qui programment une proportion conséquente de films recommandés « Art et Essai » et qui mettent en avant ces films par une politique d'animation adaptée.
- Les aides à la programmation difficile permettent aux exploitants de salles des grandes villes (communes de plus de 200 000 habitants) de maintenir une programmation difficile dans des contextes très concurrentiels.

Pour ce qui concerne la mise en accessibilité des établissements de spectacles cinématographiques aux personnes en situation de handicap, les travaux et investissements réalisés dans ce but sont éligibles aux mécanismes d'aides sélectives et automatiques du CNC.

Par ailleurs, le CNC assure le secrétariat de la commission nationale d'aménagement cinématographique qui examine les recours exercés contre les décisions des commissions départementales d'aménagement cinématographique relatives à des projets d'aménagement cinématographique.

16.4- Aides de la Collectivité de Corse et de l'Etat (DRAC) : le soutien aux réseaux de salles

Ce type de structure n'existe pas en Corse. Un règlement d'aide a été créé par la Collectivité de Corse afin de soutenir ce type d'initiative.

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire, dans la période 2020-2022, la Collectivité de Corse est susceptible de financer le (ou les) réseau(x) de salles du territoire régional qui se constituerait.

ARTICLE 17: Le maintien d'un parc de salles innovantes : le soutien à l'animation culturelle de la salle par l'emploi de médiateurs

La Collectivité de Corse soutient l'emploi de médiateurs avec l'accompagnement du CNC.

- Eligibilité

Sont éligibles à ces aides les emplois des médiateurs des salles de proximité comprenant la petite et moyenne exploitation qui ont la charge de faire des actions de médiation culturelle touchant plus particulièrement le jeune public par des actions d'éducation à l'image et développant la citoyenneté. Ces médiateurs développent l'animation dans les salles, et des actions de communication, notamment virale sur les réseaux sociaux sur internet. Ils cherchent à développer le public de la salle.

- Montant des aides

Ces aides prennent la forme de subvention.

La Collectivité de Corse soutient l'emploi de médiateurs à hauteur de 75% de leurs coûts dans le cadre de son soutien aux programmes d'activités aux salles de cinéma ou aux associations en charge de leur animation.

La Collectivité de Corse fixe le montant de chaque aide attribuée dans la limite des plafonds indiqués en annexe de la présente convention.

- Modalités de mise en œuvre

Le soutien prend la forme d'une aide directe aux salles de cinéma ou aux associations en charge de leur animation salariant le médiateur (détaillée dans le cadre de la convention de soutien aux programmes d'activités de ces structures).

- Participation du CNC

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire, dans la période 2020-2022, le CNC accompagne l'effort de la Collectivité de Corse selon les modalités du 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité dans la limite de 100 K€ par région et par an.

Après remise du bilan des actions des médiateurs ainsi employés précisant notamment le nombre d'emplois aidés, le nombre de salles concernées, le nombre d'actions menées, la fréquentation de ces actions, les actions développées avec les jeunes en service civique, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière.

ARTICLE 18 – Le retour du public dans les salles à la suite de la crise sanitaire

Les partenaires conscients des difficultés rencontrées à la suite de la crise sanitaire par les salles de cinéma s'entendent pour soutenir ensemble des actions permettant au public, en particulier au jeune public, de retrouver l'habitude de la salle de cinéma.

La définition de ces actions et le montant des financements engagés par chacun des partenaires peut faire l'objet d'un avenant.

TITRE IV : ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE

ARTICLE 19 – Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique

Afin de promouvoir une offre cinématographique comprenant les œuvres de patrimoine et d'en assurer la valorisation, les partenaires se sont engagés dans des actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique.

Les aides ainsi attribuées, si elles sont constitutives d'une aide d'Etat en application de l'article 107§1 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, sont compatibles avec la réglementation européenne en matière d'aide d'Etat.

La Cinémathèque de Corse au sein de la Collectivité de Corse est chargée sur le territoire régional de la mise en œuvre de ces actions.

- Financement

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire, dans la période 2020 à 2022, la Collectivité de Corse finance ces actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique. Le CNC participe à l'expertise et l'évaluation de ces actions.

ARTICLE 20 – Plan de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique

La numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique permet d'assurer la préservation et la transmission de ce patrimoine pour les générations futures, de rendre accessibles au public le plus large les œuvres cinématographiques du XXème siècle dans les technologies et les modes de diffusion d'aujourd'hui ainsi que de favoriser l'enrichissement des offres légales sur internet.

Le CNC a lancé, en 2012, un plan de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique. Le dispositif est prévu aux articles 511-1 à 511-15 du règlement général des aides financières du CNC. Il couvre les œuvres représentées en salles avant la création du visa, les œuvres de longue durée ayant obtenu un visa avant le 1er janvier 2000 et les œuvres de courte durée ayant obtenu un visa avant le 1^{er} janvier 2010.

- Financement

Ce financement apporté par le CNC pourrait être utilement accompagné par la Collectivité de Corse dans des conditions à définir.

TITRE V: MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

ARTICLE 21 – Durée et renouvellement de la convention

La présente convention est conclue pour les années 2020 à 2022.

Des dispositions nouvelles pourront être proposées par chaque signataire chaque année et donner lieu à des avenants.

ARTICLE 22 – Evaluation de la convention

Une évaluation de l'ensemble des champs couverts par la présente convention sera effectuée par la Collectivité de Corse chaque année avant le 31 mars de l'année n+1. Dans cette perspective, la Collectivité de Corse rédige un bilan qualitatif, quantitatif et financier qu'elle adresse au CNC et à la DRAC avant le 31 mars de l'année n+1. Ce bilan doit permettre d'avoir des éléments genrés notamment sur les demandes et l'octroi des différents soutiens.

La Collectivité de Corse s'engage également à évaluer les résultats et les modalités de fonctionnement du fonds régional d'aide à la création et à la production, en prenant notamment en compte les points de vue des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel.

En cas d'absence de communication de ce bilan et /ou du non-respect par la Collectivité de Corse des engagements qu'elle souscrit dans le cadre de l'article 10 de la présente convention, le CNC peut être conduit à remettre en cause son intervention financière.

ARTICLE 23 - Dispositions financières

Les dispositions financières font l'objet chaque année d'une convention d'application financière, établie dans le respect des procédures et des échéances respectives liées à l'élaboration du budget de chacun des partenaires. La Collectivité de Corse transmet au CNC et à la DRAC la copie des délibérations relatives au budget primitif consacré aux actions concernées par la présente convention dans le mois suivant leur publication.

Les partenaires signataires de la présente convention veilleront à ce que l'octroi et la liquidation des aides soient subordonnés à la régularité de la situation des bénéficiaires au regard de leurs obligations sociales.

En ce qui concerne le fonds régional d'aide à la création et à la production, le CNC verse son apport en deux fois, dans les conditions précisées dans la convention d'application financière.

Les sommes pouvant bénéficier de l'abondement du CNC affectées à des enveloppes spécifiques (aide à la production des œuvres cinématographiques de courte durée, aide à la production des œuvres cinématographiques de longue durée, aide à la production des œuvres audiovisuelles) peuvent, à condition d'une demande écrite de la Collectivité de Corse avant le dernier comité de lecture de l'année civile concernée et avec l'accord exprès du CNC, dans la limite de cinquante mille euros (50 000 €) être transférées à une autre enveloppe.

En fonction de ses disponibilités financières et en fonction du respect par la Collectivité de Corse des dispositions de la présente convention, le CNC peut ne pas appliquer strictement le dispositif du « 1 € du CNC pour 2 € des collectivités » à l'abondement du fonds régional d'aide à la création et à la production ou du « 1€ du CNC pour 3€ des collectivités » à l'abondement au soutien de la Collectivité de Corse à la production d'œuvres financées par les télévisions locales.

L'ensemble des sommes pouvant bénéficier de l'abonnement du CNC affectées à des enveloppes spécifiques peuvent, à condition d'une demande écrite de la Collectivité de Corse avant le dernier trimestre de l'année civile en cours et avec l'accord exprès du CNC être transférées à une enveloppe destinée à renouveler le public.

ARTICLE 24 – Actions de communication

Les actions de communication relatives aux opérations prévues par la présente convention devront mentionner la participation de l'État, du CNC et de la Collectivité de Corse.

Les brochures d'information sur le fonds d'aide régional (sous forme papier ou électronique), les invitations et autres documents promotionnels publiés par la Collectivité de Corse devront faire état du partenariat financier avec le CNC. Il en est de même pour les invitations et autres documents promotionnels relatifs aux avant-premières et aux projections exceptionnelles d'œuvres aidées par la Collectivité de Corse dans le cadre des dispositifs prévus aux articles 5 à 10 de la présente convention.

En cas de manquement à cette disposition, le CNC se réserve le droit de minorer son intervention financière pour l'année en cours et pour les années ultérieures.

[Concernant les mentions figurant au générique des films aidés, voir l'article 10]

ARTICLE 25 – Publication

La présente convention sera publiée au Bulletin officiel du Centre national du cinéma et de l'image animée, disponible sur le site internet du CNC (www.cnc.fr).

ARTICLE 26 – Résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit et avant son expiration, par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 27 – Règlement des différends

En cas de survenance d'un différend entre les parties, celles-ci s'engagent à se réunir, aux fins de conciliation, dans les 30 jours qui suivent l'exposé du différend, lequel aura été porté par l'une des parties à la connaissance des autres au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'échec de la conciliation prévue ci-dessus, débouchant sur un litige entre les parties, celles-ci conviennent de porter l'affaire devant le Tribunal administratif de Bastia.

La présente convention est signée en six exemplaires originaux.

A, le

Pour la Collectivité de Corse,
le Président du Conseil Exécutif de Corse

Pour l'État,
le Préfet de Corse,
Préfet de la Corse du sud

Gilles SIMEONI

Pascal LELARGE

Pour le Centre national
du cinéma et de l'image animée,
le Président

Pour le Centre national du cinéma et de
l'image animée, le contrôleur général,
économique et financier

Dominique BOUTONNAT

Romuald GILET

ANNEXE : PLAFONDS DES AIDES DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

1. Aide à l'écriture et au développement

Les montants des aides à l'écriture et au développement de la Collectivité de Corse sont plafonnés à :

- Aide à l'écriture : 6 000 € (12 000 € pour les résidences d'écriture)
- Aide au développement : 20 000 €
- Aide au développement des œuvres multimédia : 20 000 €

2. Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée

Les montants des aides aux œuvres cinématographiques de courte durée et de documentaires d'auteur de la Collectivité de Corse sont plafonnés à : 40 000 € (30 000 € pour les premières œuvres)

3. Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée

Les montants des aides aux œuvres cinématographiques de longue durée de la Collectivité de Corse sont plafonnés à : 300 000 €.

4. Aides à la production d'œuvres audiovisuelles

Les montants unitaires des apports de la Collectivité de Corse sont plafonnés comme suit :

- Aide à la production de documentaires : 40 000 €
- Aide à la production d'adaptation de spectacles vivants : 40 000 €
- Aide à la production de téléfilms : 150 000 €

Les montants des apports de la Collectivité de Corse pour les aides à la série sont plafonnés comme suit :

- 150 000 € pour les séries documentaires,
- 300 000 € pour les séries de fictions TV

**CONVENTION D'APPLICATION FINANCIÈRE
AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020
DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION
POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE**

2020-2022

ENTRE

L'ÉTAT

**(Ministère de la culture et de la communication
- Préfecture de Corse -
- Direction régionale des affaires culturelles
de Corse)**

**LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA
ET DE L'IMAGE ANIMÉE**

ET

LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Vu le Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) (UE) n°651/2014 de la Commission européenne déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité du 17 juin 2014, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2014, et prolongé par le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n°1407/2013 en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) no 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter publié au journal officiel le 7 juillet 2020 ;

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 111-2 (2°), R. 112-5 et R. 112-23 ;

Vu le Règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée, notamment son article 113-2 ;

Vu la délibération n° 2010/CA/03 du 30 novembre 2010 du Conseil d'administration du Centre national du cinéma et de l'image animée relative aux conditions générales d'autorisation et de passation des contrats, conventions, accords-cadres et marchés ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 portant nomination du président du Centre national du cinéma et de l'image animée-M. Boutonnat (Dominique) ;

Vu la décision du 1er août 2019 du Président du Centre national du cinéma et de l'image animée portant délégation de signature ;

Vu le budget du Centre national du cinéma et de l'image animée pour 2020 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-4, L. 1511-2 et L. 4424-27 ;

Vu la délibération n° 15/284 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 portant approbation des règlements modifiés du fonds d'aides à la création de la Collectivité Territoriale de Corse et du placement sous RGEC du fonds d'aides à la création ;

Vu la délibération n° 17/136 AC de l'Assemblée de Corse du 1er juin 2017 portant sur les règles de fonctionnement des comités d'experts d'aide à la décision dans le secteur culturel et autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder aux nominations de leurs membres ;

Vu la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse ;

Vu la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° 18/187 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2018 portant application du règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° 19/418 AC de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2019, approuvant les modalités de mise en œuvre du dispositif « eco migliurenza » (bonus d'éco production) et la modification du règlement des aides culture concernant la mesure 4.7 (aide à la production de longs métrages cinéma),

Vu la délibération n°18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n° 20/066 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020, prenant acte des délégations d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil Exécutif de Corse et à son Président,

Vu la délibération n° 20/068 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020, adoptant le rapport « Vince contra u COVID-19 »,

Vu la délibération n°20/171 AC de l'Assemblée de Corse du 6 novembre 2020 adoptant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n° 20/ XXX CP de la Commission Permanente du XX portant approbation de la convention d'application financière 2020 de la Convention de coopération 2020-2022 pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le CNC et la Collectivité de Corse et autorisant son Président à signer la présente convention ;

ENTRE

L'État, représenté par le Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud, Monsieur Pascal LELARGE, ci-après désigné « l'État »,

Le Centre national du cinéma et de l'image animée, représenté par son Président, Monsieur Dominique BOUTONNAT, ci-après désigné « le CNC »,

ET

La Collectivité de Corse, représentée par le Président du Conseil Exécutif, Monsieur Gilles SIMEONI, ci-après désignée « la Collectivité de Corse »,

En application de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle pour la période 2020-2022, signée entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse en date du _____ et notamment de son article 23 relatif aux dispositions financières, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES

L'engagement prévisionnel global de chacun des partenaires de la convention à la mise en œuvre des axes contractuels pour l'année 2020 s'établit comme suit :

Collectivité de Corse **3 913 500 €**

CNC **1 104 500 €**

En tout état de cause, l'engagement définitif global du CNC ne peut excéder le montant indiqué ci-dessus.

L'engagement prévisionnel des partenaires est réalisé sous forme de subvention.

ARTICLE 2 - TABLEAU FINANCIER RÉCAPITULATIF 2020

Le présent tableau détaille l'engagement prévisionnel de chacun des partenaires propre à chaque action engagée. Ces engagements sont réalisés sous forme de subvention excepté pour l'accueil de tournage intégré à la Collectivité de Corse et les opérations d'éducation à l'image (Titre II) dont les montants sont attribués aux opérateurs retenus sous la forme de marché public.

ACTIONS	CNC	CDC	TOTAL
<i>Titre I – Article 4.1</i> Le déploiement de l'opération Talents en Court	5 000 €	15 000 €	20 000 €
<i>Titre I – Article 4.2</i> Le soutien sélectif à l'écriture et au développement	0 €	280 000 €	280 000 €
<i>Titre I – Article 4.3</i> Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence	4 000 €	8 000 €	12 000 €
<i>Titre I – Article 5</i> Aide au développement de projets d'œuvres immersives et/ou interactives	0 €	0 €	0 €
<i>Titre I – Article 6</i> Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée	170 000 €	340 000 €	510 000 €
<i>Titre I – Article 7</i> Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée	270 000 €	540 000 €	810 000 €
<i>Titre I – Article 8</i> Aide à la production d'œuvres audiovisuelles	530 000 €	1 060 000 €	1 590 000 €

<i>Titre I – Article 9</i> Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales	100 000 €	680 000 €	780 000 €
<i>Titre I – Article 11.1</i> Accueil des tournages et soutien à la Commission régionale du film	0 €	50 000 €	50 000 €
<i>Titre I – Article 11.2</i> Le soutien au développement de la filière	0 €	100 000 €	100 000 €
<i>Titre I – Article 12</i> Formation professionnelle relative aux métiers de la création, de la production et de l'accueil des tournages	0 €	55 000 €	55 000 €
<i>Titre II – Article 13</i> Actions de diffusion culturelle a) <i>Soutien aux festivals</i> b) <i>Soutiens à la diffusion des œuvres soutenues</i> c) <i>Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional</i>	a) 0 € b) 12 500 € c) 0 €	a) 566 000 € b) 12 500 € c) 0 €	a) 566 000 € b) 25 000 € c) 0 €
<i>Titre II – Article 14</i> Dispositifs d'éducation à l'image dans le temps scolaire 14.1 Le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » 14.2 Le dispositif « Collège au cinéma » 14.3 Le dispositif « Ecole et cinéma »	9 000 € 2 000 € 2 000 €	11 000 € 28 000 € 48 000 €	20 000 € 30 000 € 50 000 €
<i>Titre III – Article 16</i> Le soutien pour un parc dense, moderne et diversifié	(Pour mémoire)* 268 272 €*	0 €	0 €
<i>Titre III – Article 16.4</i> Le soutien aux réseaux de salles	0 €	20 000 €	20 000 €
<i>Titre IV – Article 19</i> Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique	0 €	100 000 €	100 000 €
<i>Titre IV – Article 20</i> Plan de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique	0 €	0 €	0 €
TOTAUX	1 104 500 €	3 913 500 €	5 018 000 €

* Montant des aides sélectives du CNC attribuées aux salles de cinéma de la Collectivité de Corse : aide à la création et à la modernisation (250 K€ au Laetitia à Ajaccio) diffusion art & essai 2019 (18 272 €).

ARTICLE 3 : SUBVENTIONS DU CNC

Les subventions du CNC à la Collectivité de Corse, d'un montant prévisionnel global de 1 104 500 €, seront versées en deux fois à l'ordre de Monsieur le payeur de Corse sur le compte suivant : C2000000000, Code banque 30001, Code guichet 00109, Clé 78. Le premier versement soit 558 750 € intervient à la signature de la présente convention sous réserve de la tenue effective d'un ou plusieurs comités de lecture.

Le solde intervient à la suite de la réception du bilan visé à l'article 22 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée pour la période 2020-2022, des délibérations du Conseil exécutif de Corse, de l'attestation de la réalisation des projets aidés, des sommes mandatées par projet ou par œuvre.

Pour chaque action indiquée ci-dessous, le montant total versé par le CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Ces subventions sont imputées comme suit :

• TITRE I – SOUTIEN A LA CREATION ET A LA PRODUCTION

• Titre I – Article 4.1

« Le déploiement de l'opération Talents en Court » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

5 000 € à la signature,

• Titre I - Article 4.3

« Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

4 000 € à la signature,

• Titre I - Article 6

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

85 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2023, après réception des documents visés au premier paragraphe du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

- **Titre I - Article 7**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

135 000 € à la signature,
le solde au plus tard le 31 décembre 2023, après réception des documents visés au premier paragraphe du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

- **Titre I - Article 8**

« Aide à la production d'œuvres audiovisuelles » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

265 000 € à la signature,
le solde au plus tard le 31 décembre 2023, après réception des documents visés au premier paragraphe du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

Les sommes pouvant bénéficier du 1€ du CNC pour 2€ de la Collectivité de Corse affectées à une enveloppe spécifique peuvent, à condition d'une demande écrite de la collectivité avant le dernier comité de lecture du genre ainsi concerné et avec l'accord exprès du CNC, dans la limite de cinquante mille euros (50 000 €) bénéficier à une autre enveloppe.

- **Titre I - Article 9**

« Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

50 000 € à la signature,
le solde au plus tard le 31 décembre 2023, après réception des documents visés au premier paragraphe du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

- **Titre II – SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS**

- **Titre II - Article 13 b)**

« Soutien à la diffusion des œuvres soutenues » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

6 250 € à la signature,
le solde à la réception d'un bilan annuel relevant notamment le nombre de films diffusés, le nombre de points de projection et leur répartition sur le territoire, le nombre de projections ayant fait l'objet d'une présentation par les réalisateurs (ou par un autre membre de l'équipe) ainsi que le coût définitif de l'action ainsi menée.

• **Titre II - Article 14.1**

« Lycéens et apprentis au cinéma » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D3145 :

4 500 € à la signature,
le solde, sur la base d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier annuel remis au plus tard le 31 décembre 2023.

• **Titre II - Article 14.2**

« Collège au cinéma » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D3145 :

2 000 € à la signature,

• **Titre II - Article 14.3**

« Ecole et cinéma » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D3145 :

2 000 € à la signature,

L'ordonnateur de la dépense est le Président du CNC, et le comptable assignataire, l'Agent comptable du CNC.

ARTICLE 4 - SUBVENTIONS DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

Les subventions et montants des marchés publics de la Collectivité de Corse abondés par le CNC (à l'exception de l'aide à l'écriture et au développement) d'un montant global de 3 022 500 € seront versés de la manière suivante :

• **TITRE I – SOUTIEN A LA CREATION ET A LA PRODUCTION**

• **Titre I - Article 4.1**

« Le déploiement de l'opération Talents en Court » : ces aides seront directement versées à la structure en charge de l'opération comme suit :

- 1^{er} acompte de 50 % sur justificatif du commencement de l'opération ;
- Solde : au prorata des dépenses réalisées et sur présentation des pièces justificatives.

• **Titre I - Article 4.2**

« Aide à l'écriture et au développement : ces aides seront directement versées aux auteurs (aide à l'écriture), aux sociétés de production porteuses des projets (aide au développement) comme suit :

- 1^{er} acompte de 50% sur appel de fonds,
- Solde au prorata à la fin des travaux et sur présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

• **Titre I - Article 4.3**

« Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence » : ces aides seront directement versées aux auteurs comme suit :

- 100% à la signature de la convention sur appel de fonds et présentation du devis de l'organisme organisant la résidence d'écriture et de l'attestation d'inscription.

• **Titre I - Article 6**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée, » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1^{er} acompte de 40% sur appel de fonds et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet ;
- 2^{ème} acompte de 40 % sur présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage accompagné du contrat de réalisateur/technicien mentionnant la date de début de tournage ;
- Solde à la fin des travaux au prorata des dépenses réalisées et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

• **Titre I - Article 7**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1^{er} acompte de 40% sur appel de fonds et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet ;
- 2^{ème} acompte de 40 % sur présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage accompagné du contrat de réalisateur/technicien mentionnant la date de début de tournage ;
- Solde à la fin des travaux au prorata des dépenses réalisées et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

• **Titre I - Article 8**

« Aide à la production d'œuvres audiovisuelles » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1^{er} acompte de 40% sur appel de fonds et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet ;
- 2^{ème} acompte de 40 % sur présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage accompagné du contrat de réalisateur/technicien mentionnant la date de début de tournage ;
- Solde à la fin des travaux au prorata des dépenses réalisées et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

• **Titre I - Article 9**

« Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales : ces aides

seront directement versées aux télévisions locales comme suit :

- 1^{er} acompte 50% à la notification de l'avenant ou de la convention ;
- Solde à la suite du comité de suivi de l'exercice.

- **Titre II – SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS**

- **Titre II - Article 13 b)**

« Soutien à la diffusion des œuvres soutenues » : ces aides seront directement versées à la structure en charge de l'opération comme suit :

- 1^{er} acompte de 50 % sur justificatif du commencement de l'opération ;
- Solde : au prorata des dépenses réalisées et sur présentation des pièces justificatives.

- **Titre II - Article 14.1**

« Lycéens et apprentis au cinéma » : Ces aides seront directement versées aux opérateurs chargés de la mise en œuvre au niveau local du dispositif.

- **Titre II - Article 14.2**

« Collège au cinéma » : Ces aides seront directement versées aux opérateurs chargés de la mise en œuvre au niveau local du dispositif.

- **Titre II - Article 14.3**

« Ecole et cinéma » : Ces aides seront directement versées aux opérateurs chargés de la mise en œuvre au niveau local du dispositif.

ARTICLE 5 - CLAUSE DE REVERSEMENT

S'il apparaît que les engagements des contractants ne sont pas tenus en tout ou partie dans les mêmes délais, chaque partie peut demander le reversement du montant de sa contribution aux opérations qui ne sont pas réalisées.

ARTICLE 6 - DISPOSITION FINALE

La présente convention ne peut en aucun cas être opposée aux présents signataires par les personnes morales ou leurs représentants cités à la présente, celle-ci ne valant engagement qu'entre les signataires.

La présente convention est signée en six exemplaires originaux

A Ajaccio, le

Pour la Collectivité de Corse,
le Président du Conseil Exécutif de Corse

Pour l'État,
le Préfet de Corse,
Préfet de la Corse du sud

Gilles SIMEONI

Pascal LELARGE

Pour le Centre national
du cinéma et de l'image animée,
le Président

Pour le Centre national
du cinéma et de l'image animée,
le contrôleur général économique et
financier,

Dominique BOUTONNAT

Romuald GILET

BILAN 2019

CONVENTION 2017-2019
DE COOPERATION CINEMATOGRAPHIQUE
Et AUDIOVISUELLE

Entre l'Etat :

Ministère de la Culture et de la Communication
Préfecture de Région de Corse
Direction Régionale des Affaires culturelles de Corse

Le Centre National du Cinéma et de l'Image animée

La Collectivité de Corse

TITRE I : SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION

BILAN FONDS D'AIDES 2019 :

4 sessions d'examen du comité technique ont été organisées dans l'année **en date des 1er mars 2019, 10 mai 2019, 19 juillet 2019 et 4 novembre 2019**. Ce comité technique a été renouvelé en partie en 2012, en 2015 et en 2016. Il est composé d'environ deux tiers de professionnels continentaux et d'un tiers de professionnels régionaux. Il a été à nouveau renouvelé partiellement en 2017.

Les subventions liées aux projets retenus ont été individualisées à la suite de ces 4 réunions du comité technique par les arrêtés n° 19/226 CE du 28 mai 2019 (1^{er} comité), n° 19/426 CE du 23 juillet 2019 (2^{ième} comité), n° 19/643 CE du 15 octobre 2019 (3^{ième} comité) et n° 19/858 CE du 26 novembre 2019 (4^{ième} comité).

Le montant des crédits effectivement utilisés s'est élevé à 3 176 492 € en 2019

(2 945 301 € en 2018, 2 641 928 € en 2017, 2 265 500 € en 2016, 2 382 093 € en 2015, 2 178 950 € en 2014, 2 298 750 € en 2013, 2 523 717 € en 2012, 2 001 125 € en 2011, 2 044 680 € en 2010, 2 560 000 € en 2009, 2 139 800 € en 2008, 2 180 120 € en 2007, 1 652 080 € en 2006, 1 633 100 € en 2005) sur autant d'autorisations de programme.

En incluant les 6 aides à la première œuvre du D.U. CREATACC de l'Université de Corse, produit par le Groupe de recherche et d'essais cinématographiques (GREC), le montant total pour 2019 s'élève à **3 304 492 €**.

Ces crédits ont concerné **103 projets (+ les 6 du D.U. CREATACC)** (92 en 2018, 92 en 2017, 73 en 2016, 81 en 2015, 74 en 2014, 74 en 2013, 107 en 2012, 78 en 2011, 71 en 2010, 96 en 2009, 77 en 2008, 85 en 2007, 74 en 2006, 88 en 2005) **sur 210 présentés (taux de sélectivité d'environ 1 pour 2)**.

Dans ce cadre ont été répartis :

- **263 000 €** (256 000 € en 2018, 251 940 € en 2017, 189 500 € en 2016, 172 000 € en 2015, 286 700 € en 2014, 187 000 € en 2013, 346 325 € en 2012, 312 700 € en 2011, 197 500 € en 2010, 264 500 € en 2009, 199 100 € en 2008, 240 150 € en 2007, 185 580 euros en 2006, 166 100 euros en 2005) au titre des **aides à l'écriture et au développement auxquelles s'ajoutent 5 617 € d'aide à la résidence d'écriture individualisée lors du 1^{er} Comité Technique 2020**.

- **527 000 €** (499 000 € en 2018, 500 750 € en 2017, 410 000 € en 2016, 280 000 € en 2015, 415 000 € en 2014, 365 000 € en 2013, 465 500 € en 2012, 375 000 € en 2011, 301 500 € en 2010, 245 000 € en 2009, 209 500 € en 2008, 250 000 € en 2007, 144 500 € en 2006, 330 000 € en 2005) au titre de l'**aide au court-métrage**,

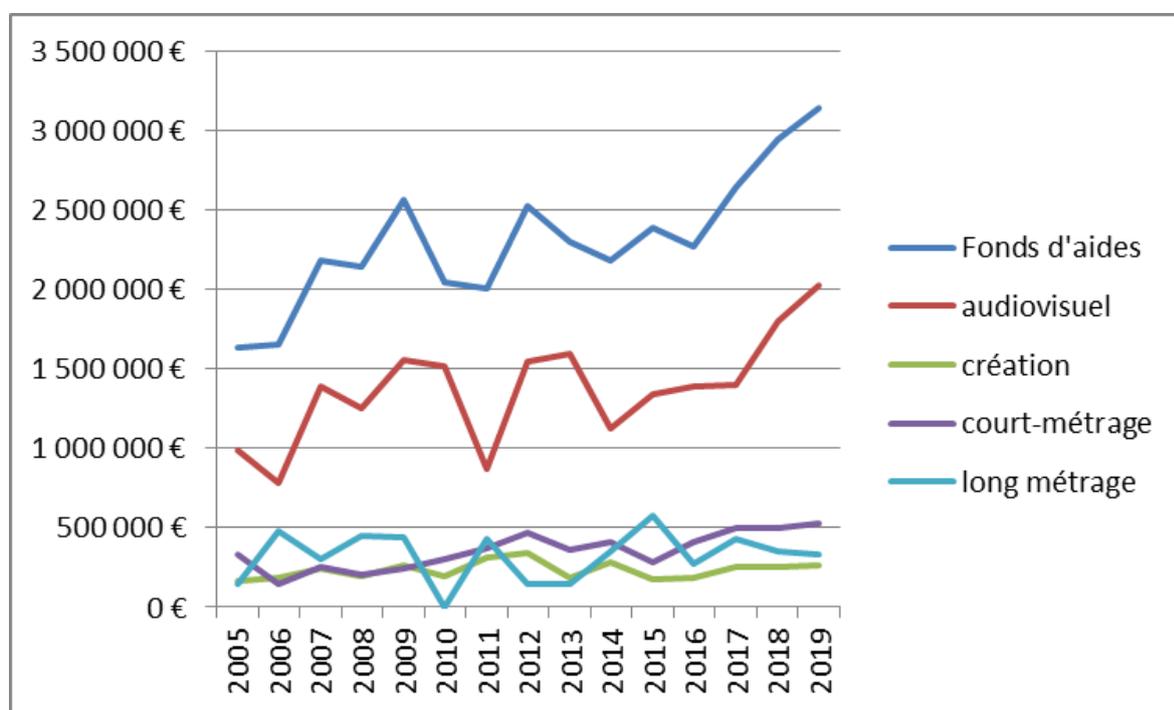
- **2 020 000 €** (1 795 000 € en 2018, 1 398 738 € en 2017, 1 390 000 € en 2016, 1 336 000 € en 2015, 1 120 500 € en 2014, 1 591 750 € en 2013, 1 542 550 € en 2012, 874 765 € en 2011, 1 513 230 € en 2010, 1 552 500 € en 2009, 1 254 200 € en 2008, 1 386 000 € en 2007, 783 000 € en 2006 et 987 000 € en 2005) au titre de l'**aide aux projets audiovisuels**,

- **330 000 €** (350 000 € en 2018, 432 000 € en 2017, 270 000 € en 2016, 573 643 € en 2015, 350 000 € en 2014, 150 000 € en 2013, 150 000 € en 2012, 430 000 € en 2011, 0 € en 2010, 440 000 € en 2009, 450 000 € en 2008, 300 000 € en 2007, 475 000 € en 2006, et 150 000 € en 2005) au titre de l'**aide au long métrage**,

- **10 492 €** au titre de l'**aide à la diffusion**.

- **26 000 €** au titre de l'**aide à la musique**.

A cela on peut rajouter **128 000 €** au titre de l'aide aux projets des 6 films des étudiants du D.U. CREATACC de l'Université de Corse produits par le Groupe de recherche et d'essais cinématographiques (GREC)



ARTICLE 4.1- LE DEPLOIEMENT DE L'OPERATION « TALENTS EN COURT »

L'opération « Talents en Court » portée par l'association DIFFUSION KVA s'est déployée en 2020 dans le cadre du programme suivant :

DISPOSITIF TALENTS EN COURTS SUR LE TERRITOIRE CORSE/ PARIS ET EN MEDITERRANEE >> TEC IN CORSICA/MEDITERRANIU				
Activité cinématographique - Dispositifs - Rencontres professionnelles				
TYPE D'ACTION	DATES	INTERVENANTS TALENTS	ACTIONS	En partenariat Lieu / Commune
TEC in Corsica > LE PITCH	02-avr	Kevin MORETTI (Corse) Asya SAVIGIROGGLU (Turquie) Valécien BONNOT-GALLUCCI (Corse) Redha MENASSEL (Algérie) Julie PERREARD (Corse)	Pitchs des projets devant des professionnels EN MATINEE 12e édition des Nuits MED	PARIS 9e CINEMA MAX LINDER PANORAMA
TEC in Corsica > DE L'ECRIT A L'ECRAN	09-avr	Lidia TERKI (Réalisatrice) Du court au long-métrage	Rencontre professionnelle pour les jeunes auteurs 12e édition des Nuits MED	BIGUGLIA Cors'Hotel
TEC in Corsica > DE L'ECRIT A L'ECRAN	30/31-mai	Cecilia de Arce (Réalisatrice) Charles TESSON (D Délégué général SC) Antoine FILIPPI (Directeur Cinémathèque de Corse)	Rencontre professionnelle pour les jeunes auteurs REPRISE SEMAINE DE LA CRITIQUE	PORTO VECCHIO Cinémathèque de Corse
TEC in Corsica > DE L'ECRIT A L'ECRAN	29/30-juin	Jean-François STEVENIN (réalisateur)	Rencontre professionnelle pour les jeunes auteurs FOCUS REALISATEUR	PORTO VECCHIO Cinémathèque de Corse
TEC in Corsica > RENCONTRE CORSO/SARDAIGNE	19-juin	Alix FERRARIS (Responsable TeC in Corsica) Julie PERREARD (Réalisatrice)	Coproduction Corso/Sarde PROJECTION COURT- METRAGE Sur la terre nue	SARDAIGNE Olbia Film Network
TEC in Mediterraniu > DE L'ECRIT A L'ECRAN	03-juil	Alix FERRARIS (Responsable TeC in Corsica) Alexandre OPECCINI (réalisateur) Cédric Appieto (Acteur)	WORK SHOP pour les jeunes auteurs tunisiens Projet Sur tes traces	TUNISIE - LA MARSIA Hôtel Sidi Bou Saïd MANARAT
TEC in Corsica > DE L'ECRIT A L'ECRAN	22-août	Alix FERRARIS (Responsable TeC in Corsica) Julie PERREARD (Réalisatrice) ORSO (Compositeur)	Rencontre autour de la MUSIQUE A L'IMAGE Projection COURT-METRAGE Sur la terre nue	CALENZANA - SALLE PREAU Les Rencontres Musicales
TEC in Mediterraniu > DE L'ECRIT A L'ECRAN	25/26-sept	Alix FERRARIS (Responsable TeC in Corsica) Alexandre OPECCINI (réalisateur)	WORK SHOP pour les jeunes auteurs tunisiens Projet Sur tes traces	ALGERIE - BEJAIA Cinémathèque - Cabash RCB
TEC in Mediterraniu > DE L'ECRIT A L'ECRAN	2/5-oct	Alix FERRARIS (Responsable TeC in Corsica) Julie PERREARD (Réalisatrice corse) Aïda SENNA (Réalisatrice marocaine)	WORK SHOP pour les jeunes étudiants marocains Projets Sur la terre nue et Amal	MAROC - TANGER Hotel Rembrant - Cinéma ROXY Festival du court métrage méditerranéen
TEC in Mediterraniu > DE L'ECRIT A L'ECRAN	28/30-oct	Alix FERRARIS (Responsable TeC in Corsica) Frédéric FARRUCCI (réalisateur)	WORK SHOP pour les jeunes auteurs tunisiens Projet SLGDMF	TUNISIE - TUNIS CNCI - Journées cinématographiques de Carthage

Les sessions "TALENTS EN COURT" ont concerné 8 réalisateurs insulaires et 11 réalisateurs de Méditerranée. Ci-joint un tableau détaillant les réalisateurs participants et leurs projets :

EN CORSE		
NOM - PRENOM	SITUATION GEOGRAPHIQUE	TITRE DU PROJET
BONNOT-GALLUCCI Valécien	BASTIA	"Colporteurs"
MORETTI Kevin	BASTIA	"Camélia"
BORODINE Pasquale	AJACCIO	"James & Bamby"
AGOSTINI Florent	CALENZANA	"Forum"
CLAPETTE Hugo	BASTIA	"Irène"
SEPULCRE NATIVI Delia	AJACCIO	"En toi"
PAOLI Carla	ILE ROUSSE	"Dans un phare" (Titre provisoire)
B. AGOSTINI Dominique	BASTIA	"Morte virtuale"

EN MEDITERRANEE		
NOM - PRENOM	SITUATION GEOGRAPHIQUE	TITRE DU PROJET
SAGIROGLU Asya	TURQUIE	Kokorec
MENASSEL Redha	ALGERIE	L'Allumé
KELFA Amine	ALGERIE	Le projectionniste
AMLA Mourad	ALGERIE	Pourquoi moi
HOSNI Ben Amor	TUNISIE	A l'envers
REZGUI Hinda	TUNISIE	Illusion
BEN ISAA Aziz	TUNISIE	Street of rage
BEN KHALED Malek	TUNISIE	Miroir
KACEM Ameni	TUNISIE	5 Dinars
CHAIMAE Hourri	MAROC	Le caddie
SIRAJEDDINE Abdessamad	MAROC	Qui j'accuse

Plusieurs projets TEC des années précédentes ont été réalisés ou sont en préparation :

NOM - PRENOM	SITUATION GEOGRAPHIQUE	TITRE DU PROJET
BONNOT-GALLUCCI Valécien	En préparation	"Colporteurs"
AGOSTINI Florent	En préparation	"Forum"
SEPULCRE-NATINI Delia	En préparation	"En toi"
MOLLET Tara	CM finalisé	"La nuit après"
D'OLCE Isabelle	CM finalisé	"Au commencement"
OPECCINI Alexandre	CM finalisé	"Sur tes traces"
PERREARD Julie	CM finalisé	"Sur la terre nue"
REGOLI Stephan	CM finalisé	"Figlioli di paisani"

AUTRES MANIFESTATIONS PORTEES PAR KVA EN LIEN AVEC TEC IN CORSICA :

✓ AVRIL > FURIANI

- Résidence d'écriture "MED IN SCENARIO" avec FRANCE Télévisions (Furiani) du 7 au 13 avril à Furiani ;

La subvention de 15 000 € a été versée dans le cadre de la convention annuelle de soutien à l'association DIFFUSION KVA qui détaille un budget de 15 000 € TTC dédié à l'opération sur un coût total du programme d'activités de cette association dédiée à la promotion du court métrage de 100 061 € TTC soutenu en 2019 à hauteur de 60 000 € par la Collectivité de Corse. Le coût total de l'opération pour 2019 s'élève à 16 940 € (cf. bilan de l'association en annexe)

CODE	DEPENSES	MONTANT
6040001	PRESTATIONS DE SERVICES TEC IN CORSICA	1 678 €
60640001	BUREAUTIQUE TEC IN CORSICA	1 530 €
6230001	PUBLICITE TEC IN CORSICA	941 €
62510001	HOTEL TEC IN CORSICA	1 745 €
62510002	VOL TEC IN CORSICA	2 689€
62510003	DPLCT TEC IN CORSICA	2 404 €
62573001	REPAS TEC IN CORSICA	5 330 €
	SOCIALES PDF JOINT	623 €
	TOTAL	16 940 €

Budget prévu	15 000 €	Budget réalisé	16 940 €
DIFFUSION KVA	0 €	DIFFUSIONKVA	1 640 €
CNC	5 000 €	CNC	5 000 €
CDC	10 000 €	CDC	10 000 €

ARTICLE 4.2 - LE SOUTIEN SELECTIF A L'ECRITURE ET AU DEVELOPPEMENT

Le montant attribué aux aides à la création continue de progresser en 2019 avec un total de **263 000 €** (256 000 € en 2018, 251 940 en 2017, 195 500 € en 2016, 172 000 € en 2015, 207 700 € en 2014, 187 000 € en 2013, 301 325 € en 2012, 276 000 € en 2011) pour un nombre de projets aidés, également en forte hausse, de **37 projets aidés** (+ 1 aide à la résidence d'écriture individualisée en 2020) (33 en 2018, 38 en 2017, 27 en 2016, 29 en 2015, 27 en 2014, 27 en 2013, 45 en 2012, 39 en 2011) **sur 82 (74 en 2018, 78 en 2017) demandes.**

Ces aides (autour de projets détaillés aux articles 6, 7 et 8 pour une meilleure vue d'ensemble des corpus d'œuvres aidées) ont concerné **15 documentaires, 13 longs métrages de fiction (dont 1 long métrage d'animation), 1 long métrage documentaire, 4 courts métrages** (+ 1 aide à la résidence d'écriture individualisée en 2020), **1 série de fiction et 3 séries documentaires.**

Budget prévu	250 000 €	Budget réalisé	263 000 €
CDC	250 000 €	CDC	263 000 €
CNC	0 €	CNC	0 €

ARTICLE 4.3 – SOUTENIR L'AUTEUR PAR L'OCTROI D'UNE BOURSE DE RESIDENCE

Un projet a été aidé dans le cadre des bourses de résidence d'écriture. Cette aide validée sur le principe lors du 4^{ème} comité technique 2019 a été individualisée en 2020 dans l'attente du devis. Cette bourse concerne le court métrage de Paolo MATTEI intitulé « L'Etoile du Berger ». La résidence a eu lieu dans le cadre de l'atelier résidence du GROUPE OUEST DEVELOPPEMENT « Court métrage et narration » sur 2 périodes de 6 jours, une première période à distance en avril 2020, la seconde en Bretagne fin août.

Budget prévu	12 000 €	Budget réalisé	5 617 €
CDC	8 000 €	CDC	3 745 €
CNC	4 000 €	CNC	1 872 €

ARTICLE 6 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES DE COURTE DUREE

L'atelier d'écriture mis en place avec le Groupe de Recherche et d'Essais Cinématographiques (GREC), en vue de finaliser des scénarios de courts métrages provenant de réalisateurs insulaires mais aussi des DOM-TOM, et d'autres régions de France, continue d'être plébiscité par les participants corses. Ceux-ci sont choisis au sein de candidatures spontanées, de projets d'étudiants par l'équipe pédagogique du département « cinéma » de l'I.U.T. de Corse et de projets ayant été jugés intéressants mais inaboutis du fonds d'aides. L'atelier se déroule actuellement à Portivechju en partenariat avec la Cinémathèque de Corse.

Comme pour les années antérieures, des conventions entre le GREC, et la CDC ont été passées pour le financement des films réalisés au cours du cursus par les élèves du D.U. option « écriture et réalisation » de l'I.U.T. de Corse baptisé CREATACC (Créations et Techniques Audiovisuelles et Cinématographiques de Corse). Les films issus de cette formation sont souvent sélectionnés en festivals, comme « Le voyage dans la boîte » d'Amine SABIR ou « Chiens » de Mme Caroline POGGI dont le premier court métrage « Tant qu'ils nous restent des fusils à pompe » a reçu l'Ours d'Or au festival de Berlin. Caroline POGGI a sorti en 2018 son premier long métrage intitulé « Jessica for ever » sélectionné aux festivals de Toronto et de Berlin. « Disciplinaires » d'Antoine BARGAIN a été sélectionné au Festival de Clermont Ferrand et au Festival Traces de Vie en 2020, « La Isola » de Chloé DUVAL a été sélectionné en 2019 au Festival Européen du Film court de Brest, Coleum (documentaire d'auteur) a été sélectionné et primé en 2020 au German International Ethnographic Film Festival et au festival « Filmer le travail ».

- En synergie avec la section cinéma de l'IUT de Corse, sont organisées à Corti depuis 13 années « les Nuits méditerranéennes du court-métrage » afin notamment de sensibiliser les étudiants de l'Université aux problématiques et aux enjeux artistiques et financiers du court-métrage et donner un ancrage méditerranéen et une visibilité à la production corse.

De nombreux professionnels sont présents au gré des années : (CNC, Agence du court-métrage, chaînes (ARTE, France Télévision qui dote le prix d'un préachat, Unifrance, représentants de festivals du continent dans le cadre de carte blanche). Ce festival a déployé pour sa dernière édition sa programmation sur 4 lieux différents, Furiani, Corti, Aiacciu, Paris. L'association organisatrice de ce festival a également mis en place l'opération « Talents en court » qui favorise l'émergence de réalisateurs et de projets sur le territoire.

Un autre festival de court métrage, baptisé « Des Courts en Fête », a également vu le jour. Sa spécificité est de se dérouler simultanément sur plusieurs villes du territoire.

Toutes ces actions d'accompagnement et de formation au court métrage portent leurs fruits et une nouvelle génération de réalisateurs et de réalisatrices insulaires qui ne cessent de croître d'année en année est en train de voir le jour avec la volonté de porter témoignage des problématiques du monde dans lequel ils s'inscrivent.

Les films aidés cette année inscrivent leur dramaturgie autour de problématiques tels que la nature comme théâtre du déchainement des passions ou de parcours d'initiation, l'immigration et les problématiques de déracinement culturel qui en découlent, l'acceptation de la différence avec notamment des sujets autour de la notion d'identité sexuelle.

Dans le cadre des aides à la production, 13 courts-métrages de fiction (12 en 2018, 10 en 2017, 10 en 2016, 6 en 2015, 8 en 2014, 7 en 2013) et 1 documentaire d'auteur (4 en 2017, 2 en 2016, 3 en 2015, 5 en 2014, 4 en 2013) ont été aidés par la CDC sur les 52 demandes

(46 en 2018, 50 en 2017, 28 en 2016), 8 proviennent d'auteurs-réalisateurs corses et 3 sont produits par des sociétés insulaires.

Dans le cadre des aides à la création (écriture-développement), 4 courts-métrages de fiction (4 en 2018, 4 en 2017, 3 en 2016, 4 en 2015, 2 en 2014) ont été aidés par la CDC sur les 12 demandes (12 en 2018, 11 en 2017, 6 en 2016).

AUTOUR DE PARCOURS INITIATIQUES EN LIEN AVEC LA NATURE

Dans le cadre de l'aide à la production :

* "**FORET**", un court métrage produit par la SARL CINED et réalisé par Tara MOLLET raconte, la rencontre entre une jeune fille et une vieille dame qui entretient avec la forêt et la nature un rapport particulier qu'elle va tenter de lui transmettre avant de mourir.

Deux projets portés par des réalisateurs insulaires prennent le monde de la chasse comme territoire fictionnel où se révèlent les pulsions et les instincts sauvages des protagonistes :

* "**LE PUISSANT ROYAUME**" produit par la SARL MARETERRANIU et réalisé par Julien MEYNET explore la relation complexe et dysfonctionnelle qui lie deux jumeaux sur fond de jalousie autour de la reconnaissance paternelle, jalousie qui va se cristalliser au cours d'une partie de chasse et donner lieu à une confrontation paroxystique ;

* "**LE VENT M'A PRIS**" produit par la SAS 13 PRODUCTIONS et réalisé par Francescu ARTILY raconte le retour au village où réside sa famille, d'une jeune femme venue présenter son compagnon dont elle attend un enfant, un retour qui va raviver la fixation passionnelle du frère envers sa sœur et entraîner le décès du compagnon de celle-ci invité à une partie de chasse ;

Autour de la relation frère-sœur,

* "**ENTRE**" (**également aidé en création**) produit par la SARL ANDOLFI et réalisé par Océane COURT-MALLARONI met en scène, dans un registre fantastique, la conversation entre une jeune femme et le fantôme de son frère à bord d'une voiture roulant sur une route de montagne menant à l'asile psychiatrique où il vient de se suicider.

AUTOUR DE PROBLEMATIQUES LIEES A L'IMMIGRATION

Autre projet qui prend pour cadre la relation frère-sœur,

Dans le cadre de l'aide à la création :

* "**SANGUE NERO**" écrit par Camille PATRICE raconte l'irruption dans une famille corse d'une jeune fille fruit d'une relation de jeunesse du père avec une femme algérienne de passage. La jeune fille qui fuit l'Algérie et le mariage forcé qui lui est imposé du fait de la mort de sa mère, va devoir s'acclimater à la vie dans un village corse et apprivoiser son demi-frère.

Prenant la Corse comme décor déspatialisé méditerranéen :

Dans le cadre de l'aide à la production :

* " **RENTRONS AU PAYS** " produit par la SARL LES VALSEURS et réalisé par Nasser BESSALLAH prend la Corse comme décor déspatialisé de la Kabylie pour nous raconter le road-movie de deux jeunes gens qui hésitent entre rester en Algérie et lutter politiquement afin de se construire un avenir et immigrer en France dans l'espoir d'un futur meilleur, mais loin de ses racines.

AUTOUR DE L'ACCEPTATION DE LA DIFFERENCE

Dans le cadre de l'aide à la production :

* " **NUIT VERTE** " produit par la SAS ORFEU PRODUCTIONS et réalisé par Jean-Mathieu MASSONI et Marie Léa REGALES évoque la rencontre d'un forain itinérant propriétaire d'un stand de carabine et d'une jeune fille issue d'une bonne famille bastiaise, qui vont partager une complicité amoureuse l'espace d'une nuit, au-delà de leurs appartenances et du regard qu'ils portent sur le monde qui les entoure.

* " **ANOMALIE** " produit par l'association GIALLO PRODUCTION et réalisé par Jean-François CELLI raconte l'histoire d'un adolescent qui se prend pour un vampire. L'incompréhension de ses parents face à son positionnement va conduire l'adolescent à une fin tragique.

* " **FEE ROSSE** " produit par la SAS RESPIRO PRODUCTIONS et réalisé par Fabien ARA nous parle du parcours, d'un jeune garçon, tenant absolument à s'habiller en fée, pour imposer sa différence au sein de sa famille et de la société.

Dans le cadre de l'aide à la création :

* " **PULL TO REFRESH** " produit par la SAS ALTA ROCCA FILMS (PARIS) et écrit par Jérémy ALBERTI raconte l'addiction d'une adolescente hypersensible à son smartphone et aux réseaux sociaux, jusqu'à ce qu'une dispute qui tourne mal avec sa meilleure amie l'isole de son groupe qui va se mettre à la harceler, jusqu'à l'amener au suicide ;

INSCRIVANT LEUR RECIT DANS LES REALITES SOCIALES CONTEMPORAINES DE LA CORSE

Dans le cadre de l'aide à la production :

* " **FURIANI, 5 MAI 92** " produit par la SARL PASTAPROD (FURIANI) et réalisé par Corine MATTEI et Marie MURCIA se propose de nous faire revivre cette journée dramatique du 5 mai 92 à travers le regard d'un enfant et plusieurs membres de son entourage, journée rythmée par le décompte des heures précédant la tragédie ;

AUTOUR DE PERSONNAGES DE FEMMES EPRISES D'ASOLU

Dans le cadre de l'aide à la production :

* " **LE TELESCOPE D'EINSTEIN** " produit par la SARL AURORA FILMS et réalisé par Evgenia ALEXANDROVA, nous projette dans l'univers d'une scientifique et de son équipe en quête de traces des ondes gravitationnelles émises par un trou noir. En parallèle de cette quête la jeune femme entretient une correspondance avec son ancien amour, un spationaute disparu dans l'espace. Ce scénario a obtenu le grand prix du festival « Les Nuits Med » à Furiani doté d'un préachat de France Télévisions.

* " **GRANDE VITESSE** " produit par la SAS MAJA FILMS et réalisé par Marion KNEUSE nous amène à suivre les péripéties d'une jeune femme, éprise de liberté et d'absolu, qui emprunte le « Trinichellu » pour rejoindre son amant l'espace d'un week-end. Elle est observée à travers le regard d'un homme d'âge mur, atteint d'un cancer incurable, qui va rentrer en relation avec elle, et l'amener par la distance que lui procure son vécu, à porter un regard différent sur sa vie et sa relation amoureuse.

AUTOUR DE LA QUESTION DE L'IDENTITE SEXUELLE

Dans le cadre de l'aide à la production :

" **FLOAT** " produit par la SAS EX NIHILO et réalisé par Camille PATRICE s'installe dans le décor de la piscine de la Carbonite à Bastia, pour suivre le quotidien d'une championne de natation emprisonnée, malgré son succès, dans sa solitude et sa relation avec le coach qui l'a fait grandir jusqu'à l'arrivée d'un nouvel entraîneur qui lui laisse entrevoir l'idée d'une vie plus libre et la possibilité de vivre son homosexualité.

AUTOUR DU MONDE DU CINEMA

Dans le cadre de l'aide à la production :

* " **L'INVITATION AU VOYAGE** " produit par la SARL CHJACHJARELLA PRODUZIONE et réalisé par Valécien BONNOT-GALLUCCI, nous emmène dans l'univers de Germaine Dulac, pionnière du cinéma expérimental, à travers une évocation fictionnelle entrecoupée de témoignages sur cette cinéaste méconnue.

Dans le cadre de l'aide à la création :

* " **MOI, NAPOLEON** " écrit par Marc GUIDONI met en scène dans une fiction le personnage d'Albert Dieudonné, l'acteur principal du « Napoléon » d'Abel Gance qui, emporté par son personnage, décide de tourner, sans en parler au réalisateur, une scène où le personnage de Bonaparte a une vision illuminée de son destin.

DANS LE CADRE DU DOCUMENTAIRE D'AUTEUR

Dans le cadre de l'aide à la production :

* " **C'ÉTAIT PALNECA** " produit par la SARL THE et réalisé par Rina SHERMAN porte un regard d'ethnologue sur les traditions agropastorales, les relations homme-femme ainsi que sur le rapport à la langue, à la religion, aux superstitions qui ont construit les habitants de ce village du Haut Taravu.

Budget prévu	510 000 €	Budget réalisé	527 000 €
CDC	340 000 €	CDC	357 000 €
CNC	170 000 €	CNC	170 000 €

ARTICLE 7 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES DE LONGUE DURÉE

Dans le cadre de l'aide à la production :

L'actualisation des règlements votés en 2017 puis en 2019-le relèvement du plafond d'aide à 20 000 € en développement et 300 000 € en production ont repositionné le fonds d'aides de la Collectivité de Corse de manière plus attractive ; de ce fait, les demandes sont plus nombreuses et variées.

2 projets de longs-métrages (2 en 2018, 4 en 2017), sur les 9 demandes (7 en 2018, 6 en 2017) présentées en aide à la production ont été retenus.

INSCRIVANT LEUR RECIT DANS LES REALITES SOCIALES CONTEMPORAINES DE LA CORSE

* " **LES COMETES** " produit par la SAS 5 A 7 FILMS est le premier long métrage du réalisateur insulaire Pascal TAGNATI. Ce film en partie en langue corse décrit la chronique d'un village corse, dans ce moment paroxystique de l'été où la population croît déraisonnablement et où se croisent les parcours inattendus de ceux qui sont partis, ceux qui sont restés, des nouveaux venus et des estivants de passage. Les retombées économiques prévisionnelles de ce long métrage sur le territoire s'élèvent à 307 323 euros ;

INSCRIVANT LEUR RECIT DANS LE REGISTRE DU FANTASTIQUE

* " **MISTER** ", produit par la SARL ECCE FILMS " et réalisé par Jean-Sébastien CHAUVIN est un long métrage d'auteur qui mêle réalisme social et fantastique. La société ECCE FILMS a déjà produit plusieurs films sur le territoire dont « 14 ANS » de Barbara CARLOTTI et JESSICA FOR EVER de Caroline POGGI. Le scénario retrace le parcours de deuil d'un homme qui perd son compagnon lors de l'incendie de la maison où ils résident en Corse. De retour à Paris il fait la connaissance d'un homme qui est le sosie de son compagnon perdu. Il n'aura de cesse de l'amener sur l'île pour le confronter au fantôme de son ami

défunt. Les retombées économiques sur le territoire s'élèvent à 274 097 €. Le film bénéficie d'un préachat de CINE + et d'une distribution en salle d'UFO DISTRIBUTION.

Dans le cadre des aides à la création :

En ce qui concerne les aides à la création de nouveaux réalisateurs insulaires comme Maria Léa REGALES, Pascal TAGNATI (Grand prix du festival des Nuits Med) et Ange BARAGLIOLI (Prix du meilleur film francophone au 22ème festival du polar de Cognac), viennent s'ajouter à une génération de réalisateurs corses prometteurs comme Caroline POGGI (Ours d'or au Festival de Berlin en 2014, sélection au Toronto International Film Festival 2018 et festival international du film de Berlin 2019 dans le cadre de son premier long métrage) ou Méliane MARCAGGI.

Thierry de PERETTI (sélectionné au Festival de Cannes à La Quinzaine des Réalisateurs pour « Les Apaches » et à la Semaine de la Critique pour « Une Vie Violente ») vient de terminer son premier long métrage hors de la Corse « Les Années 10 » avec un budget de 4.5 millions d'euros et au casting des comédiens comme Vincent LINDON, Roschdy ZEM et Pio MARMAI. Thierry de PERETTI prépare actuellement une adaptation du roman de Jérôme FERRARI « A son image ».

Frédéric FARRUCCI (prix SOPADIN du meilleur scénario pour « Strip » a sorti en 2020 son premier long métrage « La Nuit venue » remarqué par la critique et primé au FIF Saint Jean de Luz en 2019 et au Champs-Élysées Film Festival en 2020.

Yannick Casanova, un ancien étudiant du CREATACC, sélectionné en 2018 au Festival du cinéma du réel pour son documentaire d'auteur « Danielle Arbid – Un Champ de Bataille » diffusé par ARTE, a obtenu en 2020 l'aide à l'écriture du CNC après celle de la Collectivité de Corse pour son premier long métrage « Vois comme mon ombre s'allonge ».

D'autres jeunes réalisateurs insulaires comme Julien MEYNET, Rinatu FRASSATI, Alexandre OPPECINI, Julia RETALI, François ORSONI sont également en écriture de leur premier long métrage.

Ces jeunes réalisateurs explorent de nouveaux territoires fictionnels pour la Corse qui s'inscrivent dans une forme de modernité culturelle par les sujets traités et les références cinématographiques dont ils se revendiquent.

A noter une résidence d'écriture soutenue par la Collectivité de Corse et dédiée principalement à l'écriture de longs métrages et de séries de fiction a vu le jour en Corse en 2019 dans le cadre de la Fabrica Culturale « Casell'Arte » à Venacu. Elle a accueilli depuis son ouverture des réalisateurs comme Robin CAMPILLO, Claire BURGER, Gilles MARCHAND...

13 (5 en 2018, 8 en 2017) projets de longs métrages ont été subventionnés, 9 en écriture (4 en 2018, 4 en 2017) et 4 en développement (1 en 2018, 4 en 2017) sur les 26 (17 en 2018, 19 en 2017) présentés. 9 d'entre eux sont développés par des réalisateurs insulaires.

INSCRIVANT LEUR RECIT DANS LES REALITES SOCIALES CONTEMPORAINES DE LA CORSE

Dans le cadre de l'aide à l'écriture :

* " **VOIS COMME MON OMBRE S'ALLONGE** " écrit par Yannick CASANOVA raconte le parcours initiatique mouvementé d'un adolescent vers l'âge adulte dans le contexte d'un village du cortenais, un parcours jonché d'épreuves du fait d'un contexte familial et relationnel particulier.

* " **LES BONNES DECISIONS** " écrit par Anna Rita ZAMBRANO nous parle d'une jeune fille dont la réussite scolaire est telle qu'elle l'amène à quitter l'île en tant que boursière et à fréquenter l'élite parisienne jusqu'à entrer à HEC. Malgré cette réussite professionnelle, ses origines la rattrapent et elle décide de rentrer chez elle où elle retrouve sa mère aide-soignante à domicile, son oncle en prison et sa bande d'amis en révolte contre la société ;

* " **MONSIEUR LE DEPUTE** " écrit par François ORSONI et Marie GAREL WEISS retrace le parcours d'un jeune metteur en scène de théâtre en répétition de la pièce " Monsieur le Député " de Leonardo Sciascia dans un village de montagne et qui, découvrant la ressemblance du récit avec le monde qui l'entoure, décide de se lancer en politique ;

Dans le cadre de l'aide au développement :

* " **UNE JEUNESSE CORSE** " écrit par Frédéric FARRUCCI nous replonge dans la Corse des années 90 à travers le parcours d'un militant engagé dans la guerre fratricide qui décime le mouvement nationaliste. Le jeune homme va se retrouver amené à faire un choix entre Elena son amour de jeunesse qu'il vient de retrouver, une jeune femme éprise de liberté et d'indépendance, et l'enfermement dans la situation de quasi guerre dans lequel il se trouve.

* " **CISMONTE** " écrit par Benoit BOUTHORS et produit par la SAS ALTA ROCCA FILMS décrit le parcours de trois lycéens, à Corti entre l'adolescence et l'âge adulte, qui essaient de trouver leur place dans un microcosme où la pression autour des codes virils de l'honneur et de la réussite par l'argent amènent à la violence et fracassent les trajectoires des personnalités les moins construites.

* " **LE TOUR DE CORSE** " par la SARL STUDIO B écrit par Pierre Antoine SUSINI et Nessim CHIKHAOUI, retrace sous le registre de la comédie, le périple d'un jeune québécois qui part en Corse retrouver son père, une figure du nationalisme corse dont il vient de découvrir être le fils naturel. Sur l'île la situation dégénère rapidement, et le père et le fils sont amenés à partir en cavale. A cette occasion, ils vont pouvoir se découvrir l'un, l'autre.

* " **LA CUVÉE FELICITA** " produit par la SAS ISLA PRODUCTIONS et écrit par Alexandre OPPECINI s'intéresse au déni de grossesse, à travers un personnage de femme corse, une anti-héroïne victime de ses propres démons, qui va devoir relever le défi d'une maternité inattendue en parallèle de l'élaboration de sa première cuvée en tant que vigneronne, le scénario jouant de l'analogie entre le temps de gestation humaine et celui de maturation d'une cuvée de vin.

UTILISANT LA CORSE COMME DECOR MEDITERRANEEN DESPATIALISE AUTOUR DE LA THEMATIQUE DES MIGRANTS

Dans le cadre de l'aide au développement :

* " **DIRTY, DIFFICULT, DANGEROUS** " écrit par Wissam CHARAF et produit par la SARL AURORA FILMS évoque d'autres parcours fracassés à travers l'histoire d'amour semée d'embûches entre un réfugié syrien et une femme de ménage éthiopienne ;

Dans le cadre de l'aide à l'écriture :

* " **MELILLI** " écrit par Rinatu FRASSATI et Pauline COLONNA D'ISTRIA retrace l'aventure humaine d'une docteure italienne et de son équipe qui se sont données pour mission de redonner une identité et, par-là, une part d'humanité aux cadavres des 1000 migrants qui ont péri lors du naufrage du bateau qui les transportaient, un naufrage qui reste comme la plus grande tragédie de notre siècle liée à des migrants.

INSCRIVANT SON RECIT DANS UNE SOCIETE DYSTOPIQUE

Dans le cadre de l'aide à l'écriture :

* " **INSULA** " écrit par Justine-Julie LEFEVRE RINIERI explore dans le registre de la science-fiction la notion de famille à travers l'histoire d'un homme atteint d'une tumeur au cerveau qui doit se faire opérer dans le cadre d'un protocole expérimental qui permet de garder la mémoire des relations affectives avec ses proches.

AUTOUR DU DEUIL ET DE L'HOMOSEXUALITE

* " **LA DISPARITION** " écrit par Pierre MENAHEM et Mehdi BEN ATTIA, le protagoniste principal, étudiant en cinéma, se remémore les différentes étapes et rencontres qui ont jalonné son road movie en Corse, avec son ami et directeur de thèse originaire de l'île, à la recherche d'indices et d'explications à la disparition soudaine de celui-ci.

AUTOUR D'ADAPTATION D'ŒUVRES LITTERAIRES EXISTANTES

Dans le cadre de l'aide à l'écriture :

* " **MINORU** ", projet de long métrage d'animation adapté du livre de Jean-Michel NERI et écrit par Laurent BILLARD, raconte les destins croisés d'un jeune samouraï fuyant le Japon et d'un jeune corse fuyant son île, tous les deux pour des questions de code d'honneur, et qui vont finalement se retrouver dans le tourbillon de la grande histoire en servant les rangs de l'armée de Pasquale Paoli entre 1767 et 1769 ;

* " **MARIA GENTILE** " écrit par Guy MARIGNANE et Alexandre OPPECINI retrace le parcours romanesque de cette héroïne à l'heure de la répression sanglante menée par les forces françaises après la bataille de Ponte Novu ;

Budget prévu	550 000 €	Budget réalisé	330 000 €
<i>(Fongibilité article 8 : 600 000 € – 50 000 €)</i>			
CDC	366 667 €	CDC	220 000 €
CNC	183 333 €	CNC	110 000 €

ARTICLE 8 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES

A) DOCUMENTAIRES AUDIOVISUELS (SERIES ET UNITAIRES),

En 2019, le volume de la production de documentaires unitaires a considérablement augmenté pour retrouver le niveau des années 2012 et 2007.

32 projets de documentaire unitaire (23 en 2018, 20 en 2017, 21 en 2016, 27 en 2015, 17 en 2014, 25 en 2013, 32 en 2012, 15 en 2011, 20 en 2010, 30 en 2009, 30 en 2008, 35 en 2007, 24 en 2006, 32 en 2005) **sur 41 demandes (34 en 2018, 30 en 2017) ont été aidés en production,**

7 ont été aidés à l'écriture (7 en 2018, 15 en 2017, 10 en 2016, 8 en 2015, 13 en 2014, 12 en 2013, 13 en 2012, 15 en 2011, 9 en 2010, 13 en 2009, 7 en 2008, 6 en 2007, 10 en 2006) **sur 16 demandes** (13 en 2018, 23 en 2017),

8 ont été aidés au développement (13 en 2018, 8 en 2017, 8 en 2016, 8 en 2015, 6 en 2014, 13 en 2013, 21 en 2012, 14 en 2011, 10 en 2010, 5 en 2009, 8 en 2008, 13 en 2007, 11 en 2006) **sur 17 demandes** (22 en 2018, 16 en 2017).

2 projets de série documentaire (1 en 2018, 2 en 2017, 1 en 2016, 1 en 2015, 0 en 2014, 2 en 2013, 3 en 2012, 1 en 2011, 1 en 2010, 7 en 2009, 3 en 2008) sur 3 demandes (2 en 2018, 3 en 2017) ont été aidées en production.

Ces projets proviennent, pour la plupart, de sociétés de production ou d'auteurs insulaires. De nouveaux champs de la société corse contemporaine sont abordés depuis quelques années, comme la place des femmes, l'immigration, la violence, qui viennent s'ajouter aux thématiques récurrentes du fonds d'aides corse qui sont :

- L'histoire de la Corse et de la Méditerranée (notamment la seconde guerre mondiale),
- L'archéologie et le patrimoine en Méditerranée,
- La connaissance des identités culturelles linguistiques et religieuses en Méditerranée,
- Les portraits d'artistes, musiciens, cinéastes, peintres, écrivains méditerranéens,
- La protection de l'environnement, le développement durable,
- Le parcours d'hommes corses ou méditerranéens emblématiques,

Cette année, les réalisateurs ont continué à porter un regard politique sur la société corse avec notamment des sujets qui s'inscrivent dans le champ contemporain et traitant de problématiques liées à l'évolution de la société et de l'identité culturelle insulaire de ces dernières années. La problématique des migrants de l'intégration et du lien social est également très présente ainsi que les problématiques liées à la biodiversité et au développement durable.

On peut également relever comme les autres années plusieurs projets historiques autour des deux dernières guerres mondiales et des portraits d'artistes insulaires.

Ces documentaires sont pour beaucoup d'entre eux destinés à France3 Corse / ViaStella, la chaîne corse satellitaire de plein exercice à vocation méditerranéenne du groupe France Télévisions qui propose 15 heures de programmes quotidiens, mais également, à Via Télé Paese qui fait partie du réseau Via et devrait diffuser par la TNT sur toute la Corse fin 2020.

Pour accompagner cette mouvance du documentaire en Corse, un festival soutenu par la CDC dédié aux documentaires d'auteur, « Corsica.doc », a été créé il y a 13 ans par Mme Annick Peigne Giuly ancienne journaliste à Libération et présidente de « Documentaires sur Grand Ecran ». La programmation se fait souvent en partenariat avec d'autres festivals dont par

exemple le « Festival du Réel » ou le FID. L'opération dispose d'une compétition unique en France destinée à récompenser la meilleure première œuvre documentaire. L'action inclut également des ateliers pédagogiques et un atelier de développement de projets intitulé le « Corsica doc Lab » qui a vu le jour en 2019 et qui sera en 2020 co-organisé avec l'association EURODOC. L'association propose également une programmation à l'année.

Une équipe de bénévoles, composée notamment de réalisateurs insulaire, de documentaires, s'est constituée autour de l'association qui est devenue un espace de sensibilisation de la profession au regard documentaire.

En liaison avec la CDC, l'association Corsica Doc et Les Ateliers Varan organisent chaque année à Ajaccio des ateliers d'écriture et de réalisation documentaire ouverts aux réalisateurs du bassin méditerranéen intitulés "Regards méditerranéens". Un corpus de 10 films portant des regards originaux sur le territoire sort chaque année de cet atelier autour d'une thématique définie. Ces films sont diffusés sur Internet et parfois sur France3 Corse / ViaStella. L'atelier d'écriture de scénario du GREC (Groupe de recherche et d'essais cinématographiques), basé à Portivechju depuis cinq ans, s'est également ouvert à la réécriture de documentaires d'auteur. Ces projets de documentaires se retrouvent parmi les projets aidés dans le cadre du fonds d'aide. Parmi les projets retenus cette année :

***RELEVANT DU CHAMP SOCIAL CORSE CONTEMPORAIN
AUTOUR DE PROBLÉMATIQUES LIÉES A L'ÉVOLUTION SOCIÉTALE,
L'IDENTITÉ CULTURELLE, A L'INTÉGRATION, AU LIEN SOCIAL***

Autour de l'évolution sociétale de la Corse contemporaine :

Dans le cadre de l'aide à la production

* " **50 ANS, DANS UNE ÎLE AVEC VOUS** " (*aidé également en création*) produit par la SARL LES PRODUCTIONS DU TRITON et réalisé par Christian LORRE porte un regard personnel sur l'évolution de la société ajaccienne, une société conviviale et solidaire où la parole donnée avait une valeur, où la transgression était une résistance à des lois et des règles culturellement étrangères, où des personnages hauts en couleur incarnaient un rapport à l'argent au travail et au temps particulier, une ville hédoniste qui a disparu et s'est déplacée, année après année, pour faire place à de nouveaux espaces anonymes et à des parcours individualistes.

* " **LES ANCIENS** " produit par la SARL TAMARA FILMS et réalisé par Delphine LEONI s'intéresse à l'évolution de la prise en charge de nos aînés au sein des familles corses aujourd'hui ;

* " **LES SALINES** " produit par la SARL ALLINDÌ et réalisé par Jean-Louis TOGNETTI s'intéresse au quartier populaire des Salines et aux gens qui y vivent, un quartier complexe multiculturel, entre grands ensembles et village corse, où réside une galerie de personnages haut en couleur, peut être l'un des derniers bastions de l'esprit populaire d'antan de la ville ;

* " **L'ESCALE** " écrit par De Gaulle EID et produit par la SARL CINED traite de l'aventure artistique et humaine d'une création théâtrale autour de textes de Bernard-Marie Koltes impliquant les habitants issus du quartier prioritaire de Lupinu afin de recréer du lien social ;

Dans le cadre de l'aide à la création

* " **FEMMES DE CORSE DEVOILEES** " écrit par Marie MANDY et Sylvia CAGNINACCI réunit des femmes d'origine corse et des femmes d'origine maghrébine, dans le cadre d'un atelier d'expression orale faisant appel aux techniques théâtrales, pour récolter une parole qui sera la matière de ce documentaire qui veut aborder les identités féminines communes au-delà des appartenances communautaires.

Autour de l'évolution sociétale et culturelle de la Corse en référence à une époque révolue :

Dans le cadre de l'aide à la production

* " **DANS LA VAPEUR DES SOUPIRS** " produit par la SARL MECANOS PRODUCTIONS et réalisé par Charles DUBOIS évoque les différentes stratégies d'approche et de séduction, très codifiées et ritualisées mises en œuvre lors des rencontres amoureuses dans la Corse d'antan en les mettant en parallèle avec les nouvelles pratiques installées par les différents sites de rencontres du Net.

* " **CINEMA AMBULENTI** " produit par la SARL MDAM et réalisé par Felicia MASSONI revient sur cette époque de l'après-guerre dans le Fiumorbu, après le départ des aviateurs américains, où le cinéma ambulancier a contribué à retisser du lien social ;

Dans le cadre de l'aide à la création

* " **U MAESTRU DI MURI (LE MAÎTRE DES MURS)** " produit par la SARL LES PRODUCTIONS DU TRITON et écrit par Frédérique SONZA dresse le portrait d'un homme, porteur d'un savoir-faire ancestral, qui apprivoise le granit, pour lui donner sens et forme, dans une tradition qui disparaît ;

Autour de la problématique du bilinguisme :

Dans le cadre de l'aide à la production

* " **BISOGNU DI TE 2019** " réalisé par André WAKSMAN et produit par la SARL VISION INTERNATIONALE CORSICA se propose de dresser en collaboration avec l'Université de Corse un état des lieux de l'évolution du bilinguisme en Corse, 13 ans après le premier documentaire du réalisateur sur le sujet, et de mettre cette évolution en miroir de celle advenue sur l'île de la Réunion avec le créole ;

* " **LANGUE CORSE, LE REBOND ASSOCIATIF** " produit par la SARL INTERVISTA PROD et réalisé par Lionel DUMAS PERINI relate le travail en Corse de plusieurs associations d'apprentissage linguistique qui proposent des lieux, des bars associatifs où l'immersion linguistique permet aux membres de ces associations de mobiliser leur niveau de la langue corse sans craindre la critique ou le jugement de leurs camarades de comptoir.

* " **L'ATELIER** " produit par la SARL MOUVEMENT et réalisé par Francescu ARTILY s'immerge le long d'une année scolaire dans une classe bilingue du collège de Pitretu, choisie dans le cadre du dispositif « Cinéma, 100 ans de jeunesse » pour écrire et réaliser un court métrage de fiction que les collégiens vont présenter à la Cinémathèque de Paris.

Autour de parcours générationnels en Corse :

Dans le cadre de l'aide à la production

* "**PIERROT**" réalisé par Julie AGUTTES et réalisé par la SAS PRIMA LUCE dresse le portrait, d'un ancien braqueur de banque aujourd'hui à la retraite. A travers le récit romanesque de sa vie de hors la loi le film explore les mythes et la réalité du personnage, dans le huis-clos de son village natal en Balagne qui lui a souvent servi de refuge et où il compte finir sa vie entouré de la solidarité de ses amis ;

* "**ZIE**" produit par la SARL COMIC STRIP PRODUCTION et réalisé par Giulia MONTINERI est un portrait polyphonique de nos doyennes corses témoins d'une Corse d'avant en voie d'effacement, où sont évoqués leurs rapports avec leur famille, leurs villages, leur île. Ce film veut aussi montrer l'autorité, les savoirs et les pouvoirs divers que la société corse leur reconnaissait, mais aussi la manière dont ces femmes au fort caractère ont résisté au sein de leur foyer, avant le féminisme, à la pression sociale d'une société corse traditionnelle ;

Dans le cadre de l'aide à la création

* "**GENERATION 92, DECI ANNI DOPU**" écrit par Stephan REGOLI enquête sur l'itinéraire de vie de cinq anciens élèves du centre de formation du Sporting Club de Bastia qui ont dû trouver une autre alternative à leur existence qu'une carrière de footballeur professionnel. Que sont ils devenus, 10 ans après leur échec au sein de cette institution aujourd'hui fermée du fait d'une gestion plutôt contestable?

Dans le cadre, de l'aide à la série

* "**VIAGHJI**", (*aidé à l'écriture et au développement*) une série documentaire produite par la SARL AFDC, et réalisée par Félicia VITI part à la rencontre de personnalités décalées, d'initiatives festives et de parcours atypiques dans une île où le masque du conformisme social abrite souvent des esprits libres.

AUTOUR DE PORTRAITS D'ARTISTES INSULAIRES

Autour de musiciens et de chanteurs :

Dans le cadre de l'aide à la production

* "**VOIX D'OR**" réalisé par Carole GRIGY et produit par la SARL GRAND ANGLE PRODUCTIONS interroge l'ascension de Jean-François MARRAS, jeune ténor d'origine insulaire de l'Opéra National de Paris à la personnalité charismatique, à travers les rencontres qui ont transformé sa vie en destin.

* "**LES ENFANTS DU DIEU MANOUCHE / JEAN-JACQUES GRISTI**" produit par la SAS OMNICUBE et réalisé par Lavinie BOFFY et François KAROL évoque le parcours de Jean-Jacques GRISTI, guitariste insulaire virtuose qui à l'image de beaucoup de fans de jazz manouche s'est tourné vers l'œuvre de Django REINHARDT comme on rentre en religion ;

* "**TAVAGNA 40 ANS D'AMITIE ET DE MUSIQUE**" produit par la SARL 504 PRODUCTIONS (CORTI) et réalisé par Hélène AMETIS – LANFRANCHI retrace l'histoire

de ce groupe insulaire qui a su décloisonner les courants musicaux tout en préservant une identité culturelle forte, et qui fête, en 2019, leurs 40 années d'existence.

Autour d'écrivains :

Dans le cadre de l'aide à la production

* " **ANGELO RINALDI, UNE ŒUVRE SANS CONCESSIONS** " produit par la SARL STELLA PRODUCTION (VINTISARI) et écrit par Bernadette SPAGNOLI-MORGANTI et Dominique TIBERI, retrace le parcours de cet écrivain corse aujourd'hui académicien, critique littéraire réputé et sans concession comme son œuvre, en tentant de décrypter dans son enfance bastiaise les ressorts de son inspiration.

* " **D'UNE PAGE A L'AUTRE** ", série documentaire, produite par la SAS OMNICUBE écrite par Marcu BIANCARELLI et réalisée par Lavinie BOFFY et François KAROL revient sur les parcours personnels et les œuvres de six écrivains iliens, dont Marceddu JURECZEK, Jean-Baptiste PREDALI, Jean-Yves AQUAVIVA et Philippa SANTONI, pour regarder ce qui se joue dans leurs différents processus de création en termes de styles, de récits, d'imaginaires, dans l'idée de donner un éclairage aux enjeux d'une création littéraire proprement insulaire.

Autour du cinéma :

Dans le cadre de l'aide à la création

* " **BERNARD, ALBERT ET L'EMPEREUR** " écrit par Isabelle ROS nous plonge dans le petit monde d'un passionné compulsif de Napoléon 1er et du comédien qui l'incarna à l'écran dans le film d'Abel GANCE, Albert Dieudonné.

Dans le cadre de l'aide à la production

* " **DANS LA PEAU DE MAURICE RONET** " produit par la SARL MECANOS PRODUCTIONS et réalisé par Frédéric SAUZAY dresse le portrait d'un touche à tout d'une rare culture, au dandysme sulfureux, icône d'une époque moins policée que la nôtre.

AUTOUR DE PROBLEMATIQUES AGRICOLES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Autour de la richesse de la biodiversité de l'île :

Dans le cadre de l'aide à la production

* " **MEZZU MARE** " réalisé par Sylvie DEPARNAY et produit par la SARL STELLA PRODUCTIONS nous fait partager le passage des saisons sur les îles sanguinaires à travers le regard de la réalisatrice sur l'écosystème particulier de ce territoire sauvage peuplé de goélands ;

* " **SCANDOLA, UNE RESERVE NATURELLE DANS L'ENFER DU TOURISME** " produit par la SARL ECLECTIC PRESSE et réalisé par Emmanuel ROBLIN revient sur la pollution constatée par la petite équipe de garde et les scientifiques en charge de la surveillance de la réserve naturelle de Scandola classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, une pollution liée à la surfréquentation touristique qui compromet gravement les missions de

préservation de la faune du site en l'absence de la mise en œuvre de mesures à même de limiter l'impact de cette activité.

* "**CORSE : LA BIODIVERSITE REVISITEE**" produit par la SARL INJAM PRODUCTION et réalisé par Lionel BOISSEAU suit une équipe de chercheurs qui s'est donnée pour mission de dresser un inventaire et un état de la biodiversité terrestre et maritime de l'île, à la recherche d'espèces endémiques inconnues, en partant de l'hypothèse que l'insularité est un conservatoire et un laboratoire du vivant.

* "**SEXUALITE ET FABRIQUE DES AGRUMES**" produit par la SARL STELLA PRODUCTIONS et réalisé par Bernadette SPAGNOLI-MORGANTI et Dominique TIBERI investit le conservatoire de l'INRA de Corse à San Ghjulianu, où se trouve l'une des quatre plus grandes collections d'agrumes de la planète, pour nous parler du travail des chercheurs à la recherche de nouvelles variétés adaptées à l'agrumiculture insulaire et mondiale ;

* "**NEZ DANS LE MAQUIS**" produit par la SARL JANGAL FILMS et réalisé par Daniel SERRE nous emmène avec Marc Antoine CORTICCHIATO humer la Corse à travers le regard de ce créateur, reconnu internationalement, de parfums de niche décalés, inspirés par les senteurs de son île et du Maroc de son enfance.

Avec un regard plus politique :

Dans le cadre de l'aide à la production

* "**LA MAISON DU SOLEIL**" réalisé par Jean-Pierre ALESSANDRI, Timothée COANET et produit par la SARL RAMONA PRODUCTIONS retrace la rencontre de deux utopies dans le cadre de la construction en 1978, en pleine montée du mouvement indépendantiste, de l'une des premières maisons solaires de France par Georges Coanet à Cutuli e Curtichjatu. En quête d'un idéal de vie écologiste et altermondialiste avant l'heure, ce continental liera cependant des liens étroits avec des acteurs du mouvement nationaliste comme Jean Biancucci, Jean Paul, Poletti, Petru Leca et a œuvré activement pour la reconnaissance de l'héritage de Pasquale Paoli ;

* "**SAUVAGE ET DOMESTIQUE**" produit par la SARL STELLA PRODUCTION (VINTISARI) et écrit par Dominique TIBERI s'intéresse à l'évolution de la place laissée aux animaux en liberté ou à l'état sauvage sur un territoire qui s'urbanise et tend à devenir un immense camp de vacances ;

* "**NOS ENFANTS S'EN SOUVIENDRONT**" produit par la SAS UMBÈ! FILMS et réalisé par Marie-Jeanne TOMASI, interroge, à travers le motif de la culture des chênes lièges, la disparition des paysages qui nous ont construits, symptomatique d'un effacement culturel, pour faire place à une urbanisation sauvage et des nouveaux résidents dont les mentalités ne sont pas toujours en harmonie avec le lieu. En parallèle, elle nous montre en Sardaigne comment l'exploitation de cet arbre continue avec succès.

Dans le cadre de l'aide à la création

* "**E A FUNTANA CANTERA TORNA**" écrit par Jean-André BERTOZZI revient sur l'histoire d'un groupe d'ingénieurs de l'INRA continentaux installés dans le village d'Albertacce au milieu des années 1970 pour travailler sur l'éradication des chenilles processionnaires.

AUTOUR DU MONDE MEDITERRANEEN

Autour de problématiques liées à l'évolution sociétale de pays de la Méditerranée :

Dans le cadre de l'aide à la production

* " **AT, VERS UNE ALGERIE TOLERANTE** " produit par la SARL STELLA PRODUCTION et réalisé par Mailys GELIN rend compte du quotidien des athées en Algérie. Comment vivent-ils dans un pays où l'Islam est religion d'Etat, quel regard porte-t-il sur la société algérienne et les évènements actuels autour de la succession du président Bouteflika.

* " **LE PASSEUR** " produit par la SARL LES PRODUCTIONS DU TRITON et écrit par Joseph GORDILLO suit le quotidien d'un homme, fossoyeur de métier, qui enquête afin de redonner une identité aux corps des migrants échoués sur les plages, pour ensuite, au volant de son corbillard, ramener ces dépouilles à leur famille au Maroc afin qu'elles puissent faire leur deuil.

* " **FUNESTE FARANDOLE AUTOUR D'UN MUR** " (*aidé également en création*) produit par la SARL LES PRODUCTIONS DU TRITON et réalisé par Joseph GORDILLO pose sa caméra près du mur qui isole l'enclave espagnole de Melilla du Maroc, un symbole de l'externalisation de la politique européenne d'immigration dans les pays d'Afrique et de l'ingénierie répressive.

* " **E PERICOLOSO ESPORSI** " produit par la SAS UMBÈ! FILMS et écrit par Marie-Jeanne TOMASI revient sur le parcours tragique de Mariasilvia SPOLATO, première femme en Italie à se déclarer publiquement homosexuelle, qui fut, pour cela, renvoyée de l'éducation nationale et, abandonnée de tous, devint rapidement clocharde malgré ses origines bourgeoises.

* " **ROME VILLE OFFERTE** " produit par la SARL MECANOS PRODUCTIONS et réalisé par Denis PARENT s'interroge sur l'influence du film « La Dolce Vita », tourné essentiellement en studio dans une Rome fantasmée par Fellini, sur l'évolution de l'urbanisme du centre de cette ville qui accueille des touristes toujours plus nombreux en procession sur les traces de Marcello Mastroianni et Anita Ekberg.

* " **LE COUREUR DE NAPLOUSE** " écrit par Haïcha LADROUZ s'intéresse au parcours d'un marathonien palestinien qui poursuit son rêve de sélection olympique malgré les difficultés rencontrées lors de ses entraînements, difficultés inhérentes à l'exigüité d'un des plus petits territoires du monde. Invité en Corse par un jeune marathonien insulaire croisé lors d'une compétition, ce coureur va se confronter à un tout autre espace.

* " **COUSCOUS ZIZANIE** " produit par la SAS NOVITA PROD et réalisé par Cécile FAVIER revient sur la querelle autour de la démarche de l'Algérie qui se propose d'inscrire au patrimoine mondial de l'UNESCO son plat national « Le couscous ». Une démarche qui est contestée par le Maroc et la Tunisie qui revendiquent également la paternité de son invention qui remonterait à l'importation, notamment en Kabylie, de la culture du blé par les romains permettant l'invention de la semoule. Pour mettre un terme à ce conflit local, une démarche commune semble être envisagée par ces trois pays.

AUTOUR DE PROBLEMATIQUES HISTORIQUES ET POLITIQUES LIEES NOTAMMENT A LA CORSE ET A LA MEDITERRANEE

Dans le cadre de l'aide à la création

* " **CORSE-FRANCE** " produit par la SARL STORIA PRODUCTIONS écrit par Dominique LANZALAVI et Jean-Paul PELLEGRINETTI reviennent sur les 250 années d'une histoire commune tourmentée entre la Corse et la France pour mieux éclairer les enjeux politiques et sociétaux actuels au-delà des clichés et des préjugés.

Autour de la première guerre mondiale :

Dans le cadre de l'aide à la production

* " **JAURES ET L'INCONNU DU CROISSANT** " réalisé par Dominique MAESTRATI et produit par la SARL KORROM évoque la trajectoire d'un ami de Jean JAURES d'origine corse, prétexte à convoquer une époque qui présente de grandes similitudes avec la période actuelle et la montée des nationalismes ;

Autour de la deuxième guerre mondiale :

Dans le cadre de l'aide à la production

* " **LA CORSE SOUS L'OCCUPATION ITALIENNE** " produit par la SARL TROISIEME ŒIL PRODUCTIONS et réalisé par Caroline COLONNA apporte un nouvel éclairage sur l'occupation puis la libération de la Corse en revenant sur la spécificité de l'occupation italienne sous la houlette d'un fascisme qui revendiquait une Corse italienne ;

* " **AJAX, LES POLICIERS CORSES DANS LA RESISTANCE** " produit par la SARL MARETERRANIU et réalisé par Marcela FERARU revient sur l'histoire de ce réseau méconnu de la Résistance créé par Achille PERETTI autour d'un noyau de policiers dont beaucoup étaient d'origine corse. Ce réseau offrit à Londres de précieux renseignements pour préparer la Libération de la France et contribua à sauver la vie de nombreux juifs et compagnons de l'ombre.

* " **LES CORSES DANS L'EPOPEE LECLERC** " écrit par Emmanuel BERNABEU – CASANOVA évoque l'attraction qu'exerça le personnage du général Leclerc sur les soldats et les officiers corses durant la seconde guerre mondiale, des corses que l'on retrouve en grand nombre dans l'entourage de cet homme rebelle, et fier durant son épopée militaire jusqu'à sa mort accidentelle en avion en 1947 ;

* " **DANS L'HONNEUR ET PAR LA VICTOIRE** " écrit par Emmanuel BERNABEU-CASANOVA rend hommage, à travers une série documentaire qui s'inscrit dans différentes séquences de la seconde guerre mondiale, aux parcours héroïques de compagnons de la libération d'origine corse.

Dans le champ politique contemporain :

Dans le cadre de l'aide à la production

* " **QUASTANA : PORTRAIT DE CAMPAGNE(S)** " produit par la SAS ALLINDÌ (AIACCIU) et réalisé par Julie PERREARD se propose, en repartant des archives filmées de la campagne législative du candidat Paul QUASTANA en 2012, de questionner le bouleversement profond de la société corse en un peu moins de 10 ans qui a vu un courant politique opérer une mutation jamais enregistrée sur l'île et passer du statut d'opposant à celui d'un objet de séduction et d'un phénomène de mode. Le projet est également l'occasion de questionner les perspectives, les impasses, les évolutions et les renoncements du nationalisme moderne.

Autour du lien entre le bâti religieux et l'évolution sociétal :

Dans le cadre de l'aide à la production

* " **DES CATHEDRALES EN CORSE** " (*aidé également en création*) produit par la SARL CORSE MEDIA PRODUCTION et réalisé par Sophie BASSALER inventorie le patrimoine bâti des cathédrales corses en s'attardant sur la beauté et le particularisme architectural de ces monuments, la manière dont ces édifices ont été au cœur de la vie des gens en harmonie avec la nature, et le choix de leurs emplacements au fil du temps en lien avec l'évolution sociétale et historique de l'île.

Dans le cadre d'une série documentaire :

Dans le cadre de l'aide à la production

* " **LES ECHOS DE L'HISTOIRE SAISON 2** " série documentaire produite par la SARL MARETERRANIU et réalisée par Paul ROGNONI, Eduardo MALVENUTI et Anna Francesca LECCIA. Cette série revient sur l'histoire de neuf pays méditerranéens (Italie, Israël, Yougoslavie, Egypte, Espagne, Chypre...) à travers la déconstruction de moments-clés où la démocratie a vacillé et le cours de l'histoire aurait pu basculer ;

B) CAPTATION RECREATION :

8 projets (4 en 2018), 2 séries de captations-recréations de spectacles vivants (2 en 2018) et 6 unitaires (2 en 2018) ont été aidés en 2019 sur les 12 demandes (5 en 2018) :

Dans le cadre de l'aide à la production de séries

* " **ARTE VIVU - SAISON 3** ", un projet de 7 captations, produit par la SARL PASTAPROD et réalisé par Philippe RAFFALLI, Pierre-François CIMINO et Thomas GIOVANNETTI, propose la constitution d'un fonds patrimonial des créations artistiques contemporaines dans le domaine du spectacle vivant en Corse, servant dans le cadre d'une mise en ligne parallèlement à la diffusion télévisuelle, de corpus d'études pour les étudiants et les chercheurs et de support de diffusion au public. Les retombées économiques prévisionnelles de ce projet sur le territoire s'élèvent à 466 592 euros.

* " **MUSIC BOX** ", un projet de 8 créations de concerts, produit par la SARL MARETERRANIU et réalisé par Paul ROGNONI, déplace l'équipe de Mezzo Voce et du

Cabaret Insolite au mythique Studio Ferber à Paris pour une série de créations de concerts afin de nous faire découvrir des artistes méditerranéens et des jeunes talents de la musique hexagonale, loin du star système et de la musique commerciale. Les retombées économiques prévisionnelles de ce projet sur le territoire s'élèvent à 357 926 euros.

Dans le cadre de l'aide à la production d'unitaires :

* "**CASABLANCA DRIVERS - DU SON WEST COAST MADE IN CORSICA**" produit par la SARL 504 PRODUCTIONS et réalisé par Pascal ALBERTINI est une captation autour du concert de ce groupe rock ajaccien atypique dans le cadre du Festival Porto Latino, où les "**CASABLANCA DRIVERS**" présentent en primeur leur dernier album issu de leur tournée aux Etats Unis.

* "**THE STRANGLERS**" produit par la SARL 504 PRODUCTIONS et réalisé par Pascal ALBERTINI propose, à l'occasion des Nuits de la Guitare de Patrimoni, la captation du concert de l'un des groupes les plus influents et authentiques du Rock de ces dernières décennies après les Rolling Stone et qui fête cette année leur quarantième année de scène.

* "**A CUMPAGNIA**" produit par la SAS SUPERSONIC FILMS (NICE) réalisé par Clélia WANG et Pascal ALBERTINI, propose la captation à l'auditorium de Pigna d'un concert de ce groupe de musiciens corses, véritable laboratoire de recherche et de création autour de structures musicales et poétiques insulaires qu'ils collectent et emmènent vers des formes inédites.

* "**CONCERT VITALBA**" produit par la SAS OMNICUBE PRODUCTION et réalisé par François KAROL est une captation autour du concert du groupe polyphonique post-Riacquistu « VITALBA » au théâtre de Bastia, en hommage à la disparition de leur chanteur Toussaint MONTERA.

* "**A FILETTA, 40 ANS**", un projet de captation, produit par la SARL AFDC et réalisé par Thomas CRINQUETTE est une captation autour du concert de ce groupe insulaire mythique qui a su décrocher les courants musicaux tout en préservant une identité culturelle forte, et qui fête, en 2019, leurs 40 années d'existence.

* "**LES MUSICIENS DU NIL**" produit par la SAS SUPERSONIC FILMS et réalisé par Pascal ALBERTINI est une captation autour du concert de cet ensemble de musiciens et poètes tziganes de Haute Egypte dans le cadre du festival Festivoce à Pigna.

C) TELEFILM ET FICTION TV (SERIE ET UNITAIRE)

1 téléfilm a été aidé en production en 2019 (4 en 2018, 2 en 2017) sur autant de demandes ;

1 série de fiction a été aidée en production en 2019 (4 en 2018, 2 en 2017) sur autant de demandes ;

1 série de fiction a été aidée en création en 2019 (5 en 2018, 1 en 2017) sur 4 demandes.
La qualité d'écriture des séries de fiction insulaires, a été mise en avant par la sélection en 2017 au festival SERIE SERIES de Fontainebleau de deux productions insulaires « OVER LA NUIT » et « BACK TO CORSICA ». Les saisons 2 de ces séries ont été aidées en production pour la première et en développement pour la seconde cette année.

En 2018 également, deux séries tournées sur le territoire ont été sélectionnées au festival SERIE MANIA de Lille, une web série développée pour les nouvelles écritures de France Télévision intitulée « ZEROSTERONE », et la série pour ARTE intitulée « UNE ILE » qui a obtenu le prix de la meilleure série française.

En 2019 un unitaire a été aidé dans le cadre de la série « Capitaine Marleau » et une série insulaire en langue corse du style « Scènes de Ménages » intitulée « #PAESE » produite par la SARL PASTAPROD (FURIANI) et réalisée par Pierre-François CIMINO et Nicolas PANCRAZI.

Deux résidences d'écriture autour de la série de fiction ont été organisées en 2019 dans le cadre de la Fabrique Culturelle « Casell'Arte » à destination des jeunes auteurs. La première était encadrée par Mme Viviane ZINGG et accompagnée de Raphael Chevènement et de Valentin Melville tous deux co-auteurs de nombreuses séries notamment, du « bureau des légendes ». La seconde session était consacrée à l'écriture d'une série d'animation elle était dirigée par Charlie Sansonetti auteur et réalisateur de films d'animation accompagné de Dodo (Dede Nicoli) auteur de bande dessinée et scénariste (participe à « Fluide Glacial », « Métal Hurlant », « L'Echo des Savanes ») auteur des « Closh », « Max et Nina » et de Sophie Decroisette auteure de nombreuses séries fictions et long métrages d'animation dont dernièrement « Maya l'Abeille » et « Heidi » mais aussi « Lulu Vroumette ».

DANS LE REGISTRE DU FILM POLICIER

Dans le cadre de l'aide à la production d'unitaire

* " **CAPITAINE MARLEAU – PACE E SALUTE** " un téléfilm pour France Télévisions produit par la SAS PASSIONFILMS et réalisé par Josée DAYAN nous plonge dans l'enquête du capitaine Marleau, autour du meurtre d'un ancien médecin généraliste dans un village de Castagniccia, une enquête dans les secrets d'une famille plus tourmentée qu'il n'y paraît, où le retour de Lezia, la fille, chirurgienne revenue de Paris, semble jouer un rôle central. Les retombées économiques prévisionnelles de ce téléfilm sur le territoire s'élèvent à 672 122 euros.

DANS LE REGISTRE DE LA COMEDIE BURLESQUE ET DE LA SATIRE SOCIALE SUR LE MONDE

Dans le cadre de l'aide à la production de série :

* " **#PAESE** " produit par la SARL PASTAPROD (FURIANI) et réalisé par Pierre-François CIMINO et Nicolas PANCRAZI est une série de fiction en langue corse comprenant 145 épisodes de sept minutes (17 heures). Cette série se déroule dans un village Corse imaginaire à proximité de Corti et met en scène 4 duos de personnages dont un couple aux personnalités bien tranchées, à la façon de séries comme « Un Gars, Une Fille », « Scènes de Ménages ». Le comique de cette série s'appuie sur la confrontation de personnages menant une vie exclusivement rurale et d'autres ayant des interactions régulières avec la ville et la modernité. La totalité du budget qui s'élève à 1 111 573,48 € sera dépensée sur le territoire.

Dans le cadre de l'aide à la création :

* " **TRALALÀ** " , une série de fictions courtes, écrite par Stephan REGOLI et Léa MAURIZI, à la manière de la série « Dix pour cent », retrace l'aventure de deux jeunes corses

désœuvrés qui se sont mis en tête de faire enregistrer un album des plus grands tubes de rap français par les grands noms de la chanson corse.

Budget prévu <i>(fongibilité article 7 : 1 800 000 € + 50 000 €)</i>	1 850 000 €	Budget réalisé	2 020 000 €
CDC	1 233 333 €	CDC	1 403 333 €
CNC	616 667 €	CNC	616 667 €

AIDE A LA MUSIQUE DE FILM :

Quatre aides ont été accordées en 2019 pour un montant total de 26 000 €. Elles concernent les œuvres suivantes :

* "**PRIME A LA FRAUDE**" pour la composition par le groupe « A Filetta de la musique de ce documentaire qui traite de la fraude agricole.

* "**SALE TETE CE GAMIN**" pour la composition de la bande musicale par Serge BONAVITA, Dominique LAMETA et Bertrand BURGALAT de ce documentaire sur la période « punk-rock » corse.

* "**PIERROT**" produit par la SAS PRIMA LUCE et réalisé par Julie AGUTTES pour la composition par Damien RAVNICH autour d'une variation électroacoustique de la chanson traditionnelle « U lamentu di u Banditu ». Ce documentaire dresse le portrait, d'un ancien braqueur de banque aujourd'hui à la retraite dans l'huis-clos de son village natal en Balagne qui lui a souvent servi de refuge et où il compte finir sa vie entouré de la solidarité de ses amis.

* "**L'ESCALE**", produit par la SARL CINED et réalisé par De Gaulle EID, pour la composition par Ronan MAILLARD, d'une musique basée sur l'égrenage de notes du haut du spectre du clavier et d'un piano au son rond accompagné de touches d'électro, autour de l'univers personnel et l'intimité de chaque protagoniste du film. Ce documentaire traite de l'aventure artistique et humaine d'une création théâtrale autour de textes de Bernard-Marie Koltes impliquant les habitants issus du quartier prioritaire de Lupinu afin de recréer du lien social ;

AIDE A LA DIFFUSION :

Deux aides à la diffusion des œuvres corses ont été accordées en 2019 pour un montant total de **10 492 €**. Elles concernent les œuvres suivantes :

* "**BACK TO CORSICA**" de fiction produite par la SARL MOUVEMENT et réalisée par Félicia VITI qui rencontre un vrai succès notamment sur la plateforme France TV slash. L'aide concerne le sous-titrage en langue anglaise de la série.

Cette série retrace les péripéties, d'une jeune lesbienne de retour en Corse et de son groupe d'amis d'enfance, des post adolescents à la fois désenchantés, un peu naïfs et très représentatifs des composantes de la jeunesse corse actuelle et des angoisses existentielles qui

habitent ces jeunes trentenaires en quête de la construction de leur vie sur le terrain de la réalité insulaire contemporaine.

* " **AIO ZITELLI** ", court métrage - produit par la SARL C4 PRODUCTIONS (L'ISULA) et réalisé par Jean-Marie ANTONINI. La demande concerne des sous-titrages en plusieurs langues et l'authoring Blu-ray en vue de sélection en festivals.

Ce court-métrage inscrit son intrigue dans la guerre 14-18 autour d'un personnage de conscrit dont la seule langue parlée était le corse. De sa difficulté à se faire comprendre va découler un malentendu précipitant sa perte dont est témoin son ami.

EVOLUTION REGLEMENTAIRE

Le règlement du fonds d'aides à la création audiovisuelle et cinématographique de la CDC (Collectivité de Corse) a été placé sous RGEC (Règlement général d'exemption par catégorie) en 2015. Ce règlement reprenait les règles pour le cinéma et l'audiovisuel édictées par la nouvelle Communication cinéma. Ce règlement 2015 entérinait notamment l'augmentation du plafond de certaines aides afin de favoriser l'attractivité du territoire et s'ouvrait à la catégorie du long métrage documentaire.

Une actualisation de ce règlement de la CDC a été votée en 2017, puis en 2018 faisant l'objet d'une modification du placement sous RGEC dans le cadre de la nouvelle Collectivité de Corse pour prendre en compte les avancées réglementaires récentes du CNC. Ces changements portent notamment sur la prise en compte des œuvres linéaires destinées au SMAD, la modification des taux d'intervention publique en faveur des projets difficiles et l'ouverture au développement de projets destinés aux nouveaux médias et aux nouveaux modes de diffusion. Cette hausse des taux d'intervention publique sur les œuvres difficiles devrait favoriser la production d'œuvres en langue corse difficile à financer hors de ce contexte.

En 2019 une nouvelle actualisation de ce règlement a été faite avec un relèvement du plafond du long métrage à hauteur de 300 000 euros et l'introduction d'un bonus de tournage écoresponsable d'un montant de 15% de la subvention dans le cadre du dispositif « Eco Migliorenza ».

ARTICLE 9 – SOUTIEN A LA PRODUCTION DES DOCUMENTAIRES DE CREATION ET DES ADAPTATIONS AUDIOVISUELLES DE SPECTACLES VIVANTS FINANCES PAR LES TELEVISIONS LOCALES

La Collectivité de Corse a contribué au développement de chaînes locales sur son territoire, en accordant son soutien dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens et ce depuis 2006 avec la création de France 3 Corse Via Stella et Télé Paese.

Dans le cadre du soutien du CNC aux COM des télévisions locales et au regard des critères d'éligibilité des œuvres, les contributions du CNC et de la CDC apparaissent comme suit :

1) TELEPAESE

La Collectivité de Corse a signé avec la chaîne Télé Paese une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2018-2021. Cette nouvelle convention encadre les obligations en matière de coproductions de la chaîne dans le cadre des articles 1 et 6 de la convention :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

OBJECTIF 4 – COPRODUCTION D'ŒUVRES DE CREATION

La production

Télé Paese soutiendra le développement de la filière professionnelle des producteurs insulaires en associant sa contribution (numéraire et technique) à celle du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). Cette dynamique a pour ambition de renforcer la professionnalisation des auteurs et améliorer la qualité de l'offre faite au public.

Le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre du projet de convention de coopération avec le CNC pour la période 2017-2019. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention définies à l'article 6 de la présente convention et détaillées en Annexe 3.

Ainsi, en 2018, 4 œuvres de création seront coproduites avec la filière externe de production insulaire dans ces conditions par la chaîne. Les années suivantes de 2019 à 2021, la chaîne s'engage à coproduire au moins dix-sept œuvres de création supplémentaires, un total de 21 œuvres sur la durée totale de la convention.

La diffusion

Les créations audiovisuelles (fictions, documentaires, captations), tournées et/ou consacrées à la Corse seront favorisées par la chaîne et bénéficieront d'une case spécifique de diffusion hebdomadaire, en prime time, sur la grille des programmes de Télé Paese.

ARTICLE 6 : UTILISATION DE LA SUBVENTION

L'aide est attribuée sous forme de subvention accordée à la chaîne fournissant un service d'intérêt économique général s'appuyant sur la décision du 20 décembre 2011 de la Commission européenne (relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général, n°2012/21/UE) pour les compensations annuelles n'excédant pas 15 millions d'euros ou finançant des services répondant à certains besoins sociaux (hôpitaux, logement social...), et dont la durée du mandat n'excède pas dix ans.

L'aide octroyée par la Collectivité de Corse a été évaluée selon le mécanisme de compensation en vertu des objectifs assignés à l'article 1 de la présente convention et détaillés en Annexe 2 intitulée « Tableau d'affectation de la subvention ». Cette aide fera l'objet de la validation et du contrôle stipulés dans les articles 3 et 4 de la présente convention.

Le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre du projet de convention de coopération à conclure avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2017-2019. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention suivantes : fléchage du soutien de la Collectivité de Corse sur des œuvres spécifiques préachetées ou coproduites par la chaîne, à la condition que les œuvres concernées aient obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC et bénéficient d'un apport horaire en numéraire de la chaîne d'au moins douze mille euros (12 000 €) pour les documentaires de création de 60 minutes et d'au moins quinze mille euros (15 000 €) pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants.

La subvention accordée à la chaîne Télé Paese en 2019 en investissement s'élève à 150 000 € dont 70 000 € aux coproductions qui ont été consommés à hauteur de 77 600 €. Les œuvres préachetées ou coproduites dans le cadre du soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne, conformément aux conditions de la convention CNC ont été les suivantes :

Titre (en capitales)	Réalisateur (nom en capitales)	Société de production	Code postal société de production	Catégorie de genre	Durée	Nb épisodes	Budget Total de l'œuvre	Autorisation préalable CNC	APPORT ANTENNE (GLOBAL NUMÉRIQUE) DE LA CHAÎNE	APPORT DE LA CHAÎNE EN INDUSTRIE (Part coproducteur +antenne)	TOTAL NUM + INDUSTRIE
LEONE LOGAR	Dominique Maestrati	STELLA PRODUCTIONS	2B	DOC	52	1	111 721	OUI	12000	17700 (8850+8850)	29 700
AT VERS UNE ALGERIE TOLERANTE	Lamine Meddourene	STELLA PRODUCTIONS	2B	DOC	52	1	133 246	OUI	12000	12170 (6085+ 6085)	24 170
SAUVAGE ET DOMESTIQUE	Dominique Tiberi	STELLA PRODUCTIONS	2B	DOC	52	1	98 577	OUI	10400	14690 (7345+7345)	25 090
QUASTANA PORTRAIT DE CAMPAGNE	Julie Perreard	ALLINDI	2A	DOC	52	1	69 666	OUI	10400	6746 (3373+3373)	17 146
AVENTURE HUSTIVE 2	Daniel Lafarge	CENDRANE FILMS	75	DOC	52	1	81 756	OUI	10400	1480 (740+740)	11 880
SOUS LA CORSE	Daniel Lafarge	CENDRANE FILMS	75	DOC	52	1	50 122	OUI	10400	2726 (1363+1363)	13 126
BISOGNU DI TE 2019	André Waksman	ION INTERNATIONALE CORSICA(6 000 €	2A	DOC	52	1	75 068		12000	6000	12 000
									77 600	6 000	133 112

2) FRANCE 3 CORSE VIA STELLA

L'Assemblée de Corse a adopté en date du 28 novembre 2019 (délibération n°19/416 AC) une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la chaîne France 3 Corse Via Stella, la Collectivité de Corse et l'Etat dans l'attente de la négociation de la convention quadriennale 2020-2023.

Cette convention prévoit l'octroi d'une subvention d'un montant de 725 000 € pour l'exercice 2019 et détaille les modalités d'attribution de la subvention notamment dans son article 5 comme suit :

« La Collectivité de corse s'engage à verser à la Société la subvention dans les conditions prévues au présent article, sous réserve du respect par la Société des stipulations de la Convention.

Comme stipulé dans l'article 1er de la convention alinéa 3, le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre de la convention de coopération à conclure avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2017-2019. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention définies à l'article 5 de la présente convention.

Il est entendu que dans le cadre de la présente convention d'objectifs et de moyens, la chaîne s'engage à investir dans l'écriture et dans la production de documentaires de création, d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants, en vue de leur diffusion effective. Ne seront prises en compte que les œuvres ayant obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC et bénéficiant d'un apport horaire en numéraire du ou des diffuseurs d'au moins douze mille euros (12 000 €) pour les documentaires de création et d'au moins quinze mille euros (15 000 €) pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants.

La chaîne devra transmettre à cet effet le bilan annuel des investissements réalisés dans le cadre d'achats ou de coproductions d'œuvres audiovisuelles en précisant les caractéristiques des projets et le montant de l'apport horaire en numéraire de la chaîne. C'est-à-dire fournir la liste et le dossier de présentation des œuvres fléchées au titre de la présente convention (dans le cadre de l'abondement par le CNC du soutien de la Collectivité de Corse) : description de l'œuvre, plan de financement, budget définitif, autorisation préalable du CNC, dates de diffusion ».

Titre (en capitales)	Réalisateur (nom en capitales)	Société de production	Code postal société de production	Catégorie de genre	Durée	Nb épisodes	Budget Total de l'œuvre	Autorisation préalable CNC	APPORT ANTENNE (GLOBAL NUMERAI RE) DE LA CHAINE	APPORT DE LA CHAINE EN INDUSTRIE	TOTAL NUM + INDUSTRIE
L'ANZIANI (LES AINES)	Delphine LEONI	TAMARA FILMS	43	DOC	00:52:00	1	104 909	OUI	10400	18552	28 952
TAVAGNA, LE CŒUR DES HOMMES	Hélène AMELIS	504 PRODUCTIONS	2B	CAPTATION	00:52:00	1	105 359	OUI	10400	34241	44 641
JE SUIS NANNI MORETTI	Paolo SANTONI	OPERA FILMS	75	DOC	00:52:00	1	161 491	OUI	10400	24611	35 011
FUNESTE FARANDOLE AUTOUR D'UN MUR	Joseph GORDILLO	LES PRODUCTIONS DU TRITON	2A	DOC	00:52:00	1	131 057	OUI	10400	36621	47 021
ROME, VILLE OFFERTE	Sophie GAUTIER	MECANOS PRODUCTIONS	75	DOC	00:52:00	1	115 143	OUI	10400	34340	44 740
LANGUE CORSE, LE REBOND ASSOCIATIF	Lionel DUMAS PERINI	INTERVISTA PROD	2A	DOC	00:52:00	1	111 688	OUI	10400	19974	30 374
EVVIVA U MERRE	Cyril CLAUS	MECANOS PRODUCTIONS	75	DOC	00:52:00	1	101 792	OUI	20557	12333	32 890
CORSE LA BIODIVERSITE REVISITEE	Lionel Boisseau	INJAM PRODUCTION	75	DOC	00:52:00	1	133 163	OUI	10400	22985	33 385
LES ECHOS DE L'HISTOIRE 2019	Paul ROGNONI	MARETERRANIU	2A	DOC	00:26:00	18	542 381	OUI	130000	81799	211 799
FORA DI STRADA PARTIE 7 / 2019	Jean Michel MARTINETTI	MEDITERRANEAN DREAM	2A	DOC	00:52:00	6	295 053	OUI	69750	72079	141 829
D'UNE PAGE A L'AUTRE (LIBRARIA)	Francois KAROL	OMNICUBE	2A	DOC	00:26:00	6	309 754	OUI	63000	49296	112 296
SALINES	Jean Francois TOGNETTI	ALLINDI SAS	2A	DOC	00:52:00	1	123 557	OUI	10400	13465	23 865
50 ANS SUR UNE ILE AVEC VOUS	Christian LORRE	LES PRODUCTIONS DU TRITON	2A	DOC	00:52:00	1	160 978	OUI	10400	34452	44 852
LES BONAPARTE	Marie anne ANDREANI	MOUVEMENT	2A	DOC	00:52:00	1	153 664	OUI	25400	13054	38 454
L'ATELIER	Francescu ARTILY	MOUVEMENT	2A	DOC	00:52:00	1	116 053	OUI	10400	34340	44 740
WHITEWASH	Ahmet NECDT CUPUR	TS PRODUCTIONS	75	DOC	01:10:00	1	310 025	OUI	10000	18800	28 800
NAPOLEON INSULAIRE DANS L'AME	Isabelle BALDUCCHI	ZIA MARIA FILMS	2A	DOC	00:52:00	1	118 115	OUI	10400	39914	50 314
LA PART DU REVE	Jean FROMENT	LES PRODUCTIONS DU TRITON	2A	DOC	00:52:00	1	143 009	OUI	23693	12333	36 026
NOS ENFANTS S'EN SOUVIENDRONT	Marie Jeanne TOMASI	UMBE ! FILMS	2A	DOC	00:52:00	1	99 727	OUI	10400	35708	46 108
ORA DI STRADA PARTIE 8 / JANVIER-JUIN 2020	Jean Michel MARTINETTI	MEDITERRANEAN DREAM	2A	DOC	00:52:00	4	192 950	OUI	46500	46915	93 415
AU NOM DE LA MER	Jerome ESPLA	13 PRODUCTIONS	13	DOC	00:52:00	1	144 041	OUI	10400	34422	44 822
FAIGNIERS, DES RACINES POUR NOS LENDM	Caroline PUIG GRENETIER	INTERVISTA PROD	2A	DOC	00:52:00	1	112 784	OUI	10400	35174	45 574
CORSE-FRANCE, TOUTE UNE HISTOIRE	Dominique LANZALAVI	STORIA PRODUCTION	2A	DOC	01:30:00	1	208 242	OUI	27000	19941	46 941
TRAVELLING	Julien DELSAD	MECANOS PRODUCTIONS	75	DOC	00:52:00	1	57 986	OUI	12000	0	12 000
CORSE, LA VAPEUR DES SOUPIRS	Charles DUBOIS	MECANOS PRODUCTIONS	75	DOC	00:52:00	1	116 737	OUI	10400	34931	45 331
LA MEMOIRE EMPOISONNEE DE L'ESPAGNE	Xavier VILLETARD	LES FILMS DU SILLAGE	75	DOC	00:52:00	1	233 931	OUI	10400	15131	25 531
AU COEUR DE LA CAMPAGNE	Antoine GANNAC	MECANOS PRODUCTIONS	75	DOC	01:10:00	1	119 242	OUI	50000	0	50 000
LES INVISIBLES / DANS LES YEUX DE JULIETTE	Sophie BASSALERE	NOVITA PROD	2A	DOC	00:52:00	1	124 023	OUI	10400	33114	43 514
L'ILE PLASTIQUE	Stephane GRANZOTTO	STUDIO B	2A	DOC	00:52:00	1	120 653	OUI	15000	16103	31 103
BASTIA 1981	Lionel Boisseau	INJAM PRODUCTION	75	DOC	00:52:00	1	182 824	OUI	18000	31004	49 004
									687 700	875 632	1 563 332

Budget prévu	780 000 €	Budget réalisé (provisoire)	765 300 €
CDC	680 000 €	CDC	665 300 €
CNC	100 000 €	CNC	100 000 €

ARTICLE 11.1 – ACCUEIL DES TOURNAGES ET SOUTIEN A LA COMMISSION REGIONALE DU FILM

Créé par la CDC en 2003 dans la continuité de l'adoption la même année d'un dispositif de soutien à l'audiovisuel, Corsica Pôle Tournages a pour mission de favoriser l'accueil de tournages en Corse, le suivi de la filière professionnelle en Corse (comédiens, techniciens, sociétés de production) mais également d'assurer une représentation de la Corse au sein des festivals et des salons professionnels afin de mener une action de communication volontariste. Corsica Pôle Tournages est membre de Film France (association nationale soutenue par le CNC regroupant l'ensemble des bureaux d'accueil -31 BAT- sur le territoire français).

Les services offerts par ce dernier sont les suivants :

- ✓ mise à disposition de bases de données : techniciens, comédiens, figurants, fournisseurs, sociétés de production ;
- ✓ pré-repérages et repérages ;
- ✓ autorisations de tournages, relais avec les institutions insulaires ;
- ✓ soutien logistique (transport, hébergement, services divers...) et administratif.

Depuis sa création, Corsica Pôle tournages a vu son activité évoluer d'année en année. L'évolution des productions endogènes et exogènes a permis la professionnalisation d'un noyau de techniciens et de comédiens insulaires.

BILAN BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGE 2019 :

D) BASE TAF - TECHNICIENS, ARTISTES ET FIGURANTS, UNE BASE EN CONSTANTE AUGMENTATION

Afin de suivre la filière professionnelle, Corsica Pôle Tournages dispose d'un outil : la base TAF (techniciens, artistes, figurants) créée en 2005 par Film France. C'est une base indépendante de celle administrée par le Pôle Emploi Spectacle. L'inscription à la Base TAF ne se substitue pas à celle qui doit être faite auprès du Pôle Emploi Spectacle. Depuis la mise en place de la base en 2005, celle-ci a été remaniée en 2011 et tous les inscrits ont dû procéder à leur réinscription. Un changement complet de la base TAF est en cours avec une nouvelle réinscription des techniciens et comédiens sur l'outil désormais intitulé FILM FRANCE TALENTS (hébergé par Movin Motion); les figurants n'étant plus répertoriés mais sollicités par le biais d'annonces sur les réseaux sociaux des bureaux d'accueils.

Une réflexion est menée quant à la création d'une base en gestion propre.

Corsica Pôle tournages recense dans sa base les inscriptions suivantes :

Type	Nombre d'inscrits					% IS 2019
	Base de 2005 à 2011	Base de 2011 à 2014	Base de 2016	Base de 2018	Base de 2019	
Techniciens	112	139	226	303	325	66%
Comédiens	127	108	126	145	153	NC
Figurants	100	112	156	174	178	NC

**IS = intermittents du spectacle*

2) BASE DECORS, UN OUTIL TERRITORIAL EN COURS DE CONSTRUCTION

Corsica Pôle Tournages recense les décors du territoire insulaire afin de constituer une photothèque la plus exhaustive possible. Une application gérée par Film France permet la gestion des décors.

En comparaison, les bases des autres bureaux d'accueil en région disposent en moyenne de 2500 fichiers décors ce qui est loin d'être le cas en Corse, dont la gestion des décors se fait de manière empirique et au coup par coup.

Ainsi, afin de pallier ce manque de visuels, au bénéfice d'un travail plus efficient et plus professionnel, les ressources vives du territoire ont été identifiées (directions et services internes à la CDC, ATC (Agence du Tourisme de Corse), Parc Naturel Régional de Corse, Offices Interco de tourisme, Office de l'Environnement, Communautés de communes, villes, associations,...) et la première convention de cession de droits photos a été signée avec le PNRC fin décembre 2017.

A ce jour, près de 15 000 photos libres de droits ont été collectées auprès de différents acteurs du territoire (le PNRC (Parc Naturel Régional de Corse), l'ATC, les Offices de tourisme de Portivechju, Bunifaziu, Calvi, L'isula, la commune de Bastia et le service de l'inventaire de la direction du Patrimoine de la CDC) et les années à venir permettront de poursuivre cette action (différents rendez-vous sont programmés avec les communautés de communes, l'Office de tourisme et les directions internes à la Collectivité de Corse).

Afin de gérer ces visuels dont le nombre va croître dans le courant de l'année, il a été pris attache auprès des services informatiques de la CDC pour accompagner Corsica Pôle Tournages dans la création d'un outil de gestion adapté de type photothèque interactive et le choix s'est porté sur l'utilisation de PHRASEANET, un outil de gestion des médias numériques en open source.

Ces partenariats permettent non seulement de récolter des visuels libres de droits utilisables par l'ensemble des directions de la CDC (notifié dans la convention) mais aussi de structurer la coopération des différentes collectivités locales en faveur de l'accueil des tournages.

3) DES OUTILS SPECIFIQUES A CREER, ADAPTES AUX CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Dans le cadre de ses missions d'accueil des tournages, Corsica Pôle Tournages est très souvent sollicité par des sociétés de production pour des autorisations de tournages sur le territoire.

Ainsi, face aux nombreuses demandes et au vu de la complexité des réglementations (Natura 2000, réserves naturelles, zones humides, arrêtés de protection, directives, terrains du conservatoire,...), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement -DREAL- et l'Office de l'Environnement de la Corse -OEC- ont été sollicités afin qu'une cartographie du territoire puisse être créée pour le Pôle Tournages.

Différentes réunions ont permis au Pôle Tournages de disposer depuis septembre 2018, d'une cartographie de la Corse afin d'identifier les différents gestionnaires en fonction des lieux de tournages des films.

Par ailleurs, très sollicitée pour l'obtention d'autorisations dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives et culturelles dont les tournages, la DREAL, soutenue par son ministère est en cours de travail pour la création d'une application informatique de traitement dématérialisé des demandes d'autorisations d'activités culturelles, sportives et audiovisuelles en milieux naturels.

Cette application permettra pour la venue d'un tournage, d'interroger directement par mail les gestionnaires des lieux concernés en favorisant d'une part l'amélioration de l'accueil des tournages dans les démarches administratives et d'autre part, le respect des réglementations en matière d'environnement.

Des réunions ont débuté fin 2018, se sont poursuivies en 2019 avec l'ensemble des gestionnaires concernés (DREAL, CPT, DDTM, DDCSPP, PNRC, OE, ...) en présence du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires pour la création de cet outil que ces ministères financent en totalité au vu de l'intérêt de la démarche.

4) OUTILS DE COMMUNICATION

a. Insertions presse

Corsica Pôle Tournages utilise des moyens de communications classiques sur des supports dédiés tels qu'Ecran Total, le Film Français, les catalogues des festivals...

MAGAZINES SPECIALISES	2016	2017	2018	2019
1/ LES ECRANS				
Spécial Cannes		1 140,00 €		
1/ ECRAN TOTAL				
Spécial Cannes		1 512,00 €	1 560,00 €	2 640,00 €
Spécial Régions	1 620 € TTC	1 560,00 €	1 440,00 €	1 440,00 €
Spécial La Rochelle			2 400,00 €	
2/ ERI				
Insertion La Rochelle	2 388,00 €		2 148,00 €	2 268,00 €
3/ LE FILM Français				
Spécial Cannes			3 480,00 €	3 600,00 €
4 / FILM France				
Incentive guide	500,00 €	500,00 €		
TOTAL	2 888,00 €	4 712,00 €	11 028,00 €	9 948,00 €

b. Création de goodies dans le cadre de l'écolabel « Ecomigliurenza »

Le service du Fonds d'aides de la CDC a mis en place en 2019 un dispositif incitatif financièrement, l'écolab « Ecomigliurenza » pour favoriser le respect environnemental d'un tournage sur la Corse et en Corse ; afin d'accompagner et d'encourager les techniciens et comédiens corses à prendre part à cette démarche, des cendriers, gourdes et gobelets ont été créés par Corsica Pôle Tournages et leur seront distribués d'ici la fin de l'année.

5) FESTIVALS - EVENEMENTIELS

Festivals :

Corsica Pôle Tournages participe à des salons professionnels et festivals internationaux dont le Salon des Lieux de tournages à Paris, le festival international du court-métrage de Clermont-Ferrand, le festival de Cannes, le festival de la Rochelle afin de faire la promotion de la Corse comme terre d'accueil de tournages. Il peut arriver que le bureau d'accueil organise des événements afin de communiquer sur la politique du secteur ou de s'associer à la

sélection d'un film en festival (ce qui a été le cas notamment en 2013 pour la sélection au festival de Cannes du 1^{er} long métrage de Thierry de Peretti « Les Apaches »). Des partenariats se dessinent avec l'ATC afin d'associer leur présence à certains festivals dans le but de mettre en place une stratégie de communication.

Organisation d'événementiels :

Depuis deux années, à la sollicitation de Film France, Corsica Pôle Tournages organise sur le territoire des manifestations d'envergure nationale telles que la Fête du cinéma ou encore les Journées du Patrimoine.

Ainsi, en 2017 pour la fête du cinéma, en partenariat avec la cinémathèque de Corse et l'Office de Tourisme de Bunifaziu, ont été organisés, au regard du Bollywood « Tamasha » tourné en partie sur Bunifaziu, en 2014 :

- deux visites guidées sur la thématique « patrimoine-cinéma » agrémentée par la visualisation sur Smartphones d'extraits de films in situ ;
- des ateliers sur la culture indienne (danse et calligraphie) à destination des scolaires ;
- la projection du film « Tamasha » dans la loge de l'Arsenal en présence de techniciens et comédiens insulaires du film.

Ces animations ont drainé un public aussi bien de vacanciers que de locaux pour lesquels la présence d'indiens durant le tournage avait suscité un certain engouement et dont certains avaient pu y participer comme figurants.

Pour la fête du cinéma en 2018, en partenariat avec la cinémathèque de Corse, l'association Portivecchiu di Tandu, l'Office de Tourisme et la ville de Portivechju, différentes animations ont été organisées dans cette ville :

- deux visites guidées avec le visionnage d'extraits de films anciens sur Smartphones en journée et en nocturne avec la projection des extraits de films sur les façades des ruelles de la ville,
- un ciné-concert sur le parvis du Bastion de France.

Pour la fête du cinéma en 2019, en partenariat avec l'ensemble des cinémas insulaires, un coup de projecteur a été donné aux jeunes cinéastes féminins en diffusant leurs courts-métrages. Une bande annonce d'1mn pour le Corsica Pôle Tournages a été créée mettant en avant les décors et les tournages qui ont été accueillis sur l'île.

6) TOURNAGES

Pour le long métrage cinéma, l'année 2019, contrairement à 2017 et 2018 qui n'avaient accueilli qu'un tournage dans l'année, a été une année riche et productive. Ainsi, les 4 longs métrages accueillis sur le territoire ont totalisé 96 jours de tournage. L'un de ces longs métrages a été réalisé par un réalisateur insulaire (« Les Comètes » de Pascal TAGNATI produit par la société 5A7 Films (35 jours de tournage).

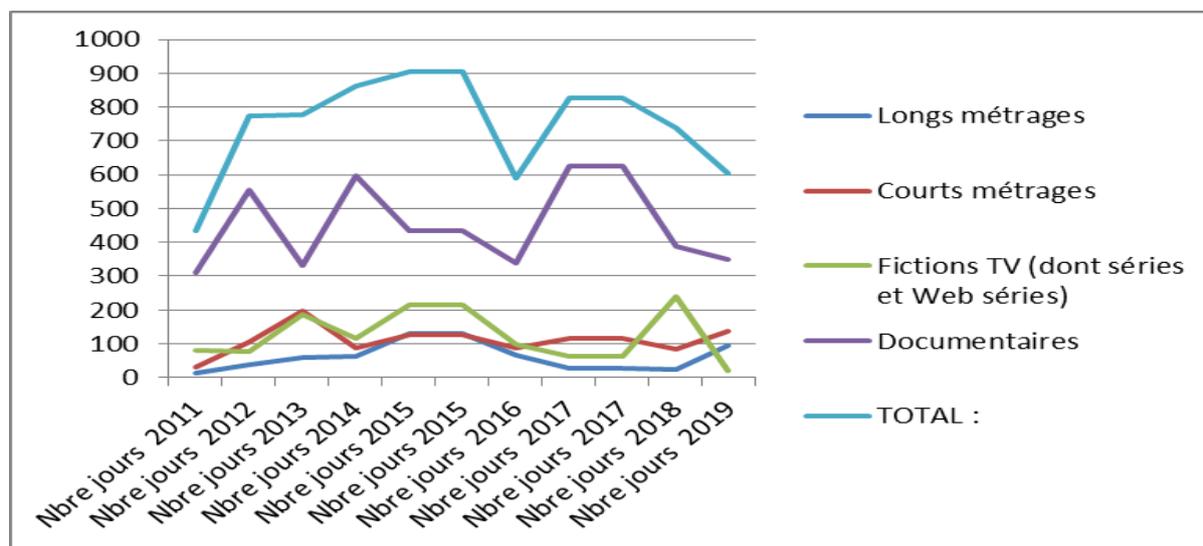
Les 3 autres tournages concernaient les longs métrages : « Naufrages » de Dominique LIENHARD produit par la société Offshore (32 jours de tournage), Attarabi & Mikelats d'Eugène GREEN produit par Noodles Production (10 jours de tournage en Corse, le reste au Pays Basque) et « MON LEGIONNAIRE » de Rachel LANG produit par la société Chevaldeuxtrois (19 jours de tournage en Corse et le reste au Maroc).

Un seul tournage concernant la fiction télé a été accueilli. Contrairement aux années précédentes qui avaient atteint un niveau record en 2018 (+378%) avec 238 jours de tournage

(63 en 2017, 98 jours en 2016, 214 jours en 2015). Il s'agit de « Pace e Salute » un épisode de Capitaine Marleau réalisé par José Dayan (16 jours de tournage).

Le nombre de jours de tournage sur le territoire en documentaire enregistre une légère baisse due essentiellement au tournage hors de Corse. En revanche, 2019 a vu une forte hausse des tournages de courts métrages (+ 38%) et une explosion des tournages de films institutionnels.

BILAN ACCUEIL DE TOURNAGE 2019	Nbre tournage 2011	Nbre tournage 2012	Nbre tournage 2013	Nbre tournage 2014	Nbre tournage 2015	Nbre tournage 2016	Nbre tournage 2017	Nbre tournage 2018	Nbre tournage 2019	Nbre jours de tournage 2011	Nbre jours de tournage 2012	Nbre jours de tournage 2013	Nbre jours de tournage 2014	Nbre jours de tournage 2015	Nbre jours de tournage 2016	Nbre jours de tournage 2017	Nbre jours de tournage 2018	Nbre jours de tournage 2019
Longs métrages	2	2	2	3	5	3	2	1	4	13	37	59	62	131	66	26	25	96
Courts métrages	6	18	19	15	20	17	17	14	26	31	105	199	86	125	87	115	85	137
Fictions TV (dont séries)	3	3	4	5	6	5	3	5	1	81	77	186	117	214	98	63	215	16
Web TV	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	0	0	9	0	0	3	23	5
Programmes de flux	10	19	16	16	7	13	8	14	22	197	201	321	284	88	180	216	274	333
Documentaires	24	34	26	48	41	32	59	43	40	310	554	332	597	435	339	624	389	351
Publicités	1	2	1	4	0	1	2	9	10	3	4	6	31	0	2	57	48	21
Films institutionnels	7	21	10	13	6	3	2	14	52	85	193	135	48	76	62	12	34	144
Clips musicaux	1	3	7	3	11	11	4	8	3	2	11	30	14	35	24	11	25	15
Autres	0	0	1	3	23	10	11	26	23	0	0	3	4	134	29	59	66	37
TOTAL :	54	102	86	111	119	95	109	135	182	722	1182	1271	1252	1238	887	1186	1184	1155



LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Le volume en termes de jours de tournage est quasi équivalent à celui de 2018 (1145 jours). Mais ce bilan est contrasté avec 233 (89 en 2017) jours de tournage en fiction cinéma (court métrage et long métrage) et seulement 16 (215 en 2018) jours en fiction TV ;

Le documentaire se maintient avec 351 (389 en 201) jours en documentaire (cf. tableau ci-dessus).

La prévision de retombées économiques pour l'ensemble des films de fiction longues (tvfilms et longs métrages) tournés en 2019 avoisine 2.45 millions d'euros pour 890 000 euros de subventions attribuées (593 333 euros pour la CDC / 296 667 euros pour le CNC, dans le cadre de la mesure 1 euro CNC pour 2 euros CDC).

Le bras de levier moyen sur les trois dernières années pour la fiction (séries, longs métrages) avoisine 6.83 euros (4.13 euros pour 2019) de retombées économiques sur le territoire pour un euro d'apport de la CDC (cf. tableau).

L'année 2020 s'annonce un peu meilleure pour la fiction longue en termes de retombées économiques avec quatre tournages de longs métrages, aux budgets plus élevés, prévus dans l'année, notamment le nouveau film de Pierre SALVADORI « La Petite Bande » et le tournage d'une série de fiction « #PAESE » pour une durée globale de 17 heures. Les retombées économiques de cette série locale en langue corse s'élève à 1 111 573 euros

Année du tournage	Titre de l'œuvre	Type d'œuvre	Société de production	Réalisateur	Aide à la production attribuée CDC	Part CNC 1 euro pour 2 euros	Subvention réelle CDC	Retombées économiques prévisionnelles	Nbre jours de tournage	Retombées économiques
2016	UNE VIE VIOLENTE	LM FICT	LES FILMS VELVET	Thierry DE PERETTI	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	1 008 701,00 €	41	1 161 943,00 €
2016	LAISSEZ BRONZER LES CADAVRES	LM FICT	TOBINA FILM	Hélène CATTET Bruno FORZANI	100 000,00 €	33 333,33 €	66 666,67 €	344 591,00 €	20	252 671,00 €
2016	MEURTRES A BASTIA	SERIE FICT	ALBERTINE PRODUCTIONS	Stéphanie MURAT	150 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	693 146,00 €	21	518 902,00 €
2016	HOTEL PARADISULA, BASTIA CITA DA PIGLIA	SERIE FICT	PASTAPROD	Philippe RAFFALLI , Pierre François CIMINO	160 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €	472 520,88 €	45	558 691,59 €
2016	STUDENTE	SERIE FICT	STELLA PRODUCTION	Dominique TIBERI	60 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	283 011,33 €	21	182 661,77 €
2017	BACK TO CORSICA	SERIE FICT	MOUVEMENT	Felicia VITTI	130 000,00 €	43 333,33 €	86 666,67 €	553 672,34 €	25	379 465,15 €
2017	JESSICA FOREVER	LM FICT	ECCE FILMS	Jonathan VINELet Caroline POGGI	150 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	259.178,00	24	529 589,00 €
2017	LA VIE OU LA PLUIE	TV FILM	OMNICUBE	Lavinie BOFFY	70 000,00 €	23 333,33 €	46 666,67 €	417 594,83 €	35	406 074,35 €
2017	OVER LA NUIT - Saison 1	SERIE FICT	MARETERRANIU	Julien MEYNET	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	870 850,00 €	27	893 252,00 €
2018	L'ILE	SERIE FICT	IMAGE ET COMPAGNIE	Julien TROUSSELIER	248 000,00 €	82 666,67 €	165 333,33 €	1 370 000,00 €	66	1 370 000,00 €
2018	BELLE-FILLE	LM FICT	MY FAMILY	Mélie MARCAGGI	150 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	694 772,00 €	25	694 772,00 €
2018	LE TEMPS EST ASSASSIN	SERIE FICT	AUTHENTIC PROD	Claude Michel ROME	220 000,00 €	73 333,33 €	146 666,67 €	3 782 119,00 €	70	3 782 119,00 €
2018	OVER LA NUIT - Saison 2	SERIE FICT	MARETERRANIU	Julien MEYNET	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	1 162 532,00 €	27	1 162 532,00 €
2018	STUDENTE - saison 2	SERIE FICT	STELLA PRODUCTIONS	Baptist AGOSTINI-CROCE Jean-Louis GRAZIANI	168 500,00 €	56 166,67 €	112 333,33 €	365 519,00 €	25	365 519,00 €
2018	ZEROSTERONE	WEB SERIE	LA DAME DE CŒUR	Nadja ANANE	83 200,00 €	27 733,33 €	55 466,67 €	133 120,00 €	12	133 120,00 €
2019	NAUFRAGES	LM FICT	OFFSHORE	Dominique LIENHARD	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	689 524,00 €	32	689 524,00 €
2019	ATTARABI ET MIKELATS	LM FICT	NOODLES PRODUCTION	Eugène GREEN	170 000,00 €	56 666,67 €	113 333,33 €	280 889,00 €	10	280 889,00 €
2019	MON LEGIONNAIRE	LM FICT	CHEVALDEUXTROIS	Rachel LANG	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	499 353,00 €	19	499 353,00 €
2019	LES COMETES	LM FICT	5 A 7 FILMS	Pascal TAGNATI	180 000,00 €	60 000,00 €	120 000,00 €	307 323,50 €	35	307 323,50 €
2019	CAPITAINE MARLEAU	TV FILM	PASSIONFILMS	Josée DAYAN	140 000,00 €	46 666,67 €	93 333,33 €	672 122,00 €	16	672 122,00 €
				TOTAL :	3 179 700,00 €	1 006 566,67 €	2 173 133,33 €	14 601 360,88 €	596	14 840 523,36 €

En ce qui concerne le documentaire et la captation audiovisuels, il s'agit pour cette année 2019 comme en 2018 quasiment exclusivement de productions insulaires. Les retombées économiques prévisionnelles sur ce secteur sont également conséquentes avec 3 829 107 euros pour 1 013 333 € de subventions, apport 1 euro CDC pour 2 euros du CNC déduit (11 520 000 € de subvention globale). Le bras de levier est de 3,78 euros pour 1 euro CDC. Ces chiffres traduisent bien la vitalité de la production insulaire et un phénomène d'industrialisation des grosses sociétés de productions insulaires qui se tournent elles aussi vers la production de séries (fictions courtes, captations, documentaires) qui permettent de pérenniser leur activité et leurs emplois et de faire travailler les intermittents dans les périodes où la Corse n'accueille pas de tournages du continent. Des projets d'agrandissements de plateaux existants, la création d'un audit de mixage professionnel ATMOS en 2020 qui servira également pour le doublage et la mise en place d'une structure de location de matériel de tournage sont en cours de réalisation.

La résidence d'écriture soutenue par la Collectivité de Corse et dédiée principalement à l'écriture de longs métrages et de séries de fiction qui a vu le jour en Corse en 2019 dans le cadre de la Fabrika Culturelle « Casell'Arte » à Venacu est également certainement amenée à jouer un rôle dans l'attractivité du territoire. Cette résidence a accueilli depuis son ouverture des réalisateurs comme Robin CAMPILLO, Claire BURGER, Gilles MARCHAND.

Cette dynamique industrielle est confortée par la politique de la chaîne ViaStella en faveur de la coproduction de séries de documentaires et de captations. La chaîne locale Via Télé Paese joue également à sa mesure un rôle dans ce paysage notamment en ce qui concerne le préachat de courts métrages et la coproduction de documentaires.

Par ailleurs, le développement d'une plateforme SVOD sur le modèle de TËNK, portée par la SAS ALLINDÌ et soutenue par la CDC, va permettre, grâce à une vraie politique d'éditorialisation, la mise en valeur du corpus patrimonial d'études très riche sur la Corse et la Méditerranée, qui s'est construite à travers la production de documentaires depuis une quinzaine d'années, d'autant que, depuis quelques années, les thématiques abordées sont plus en phase avec le monde contemporain et les interrogations et les problématiques qui traversent la société corse d'aujourd'hui. Cette plateforme va ouvrir en 2020.

La fiction cinéma insulaire que ce soit dans le domaine du court-métrage ou du long métrage montre également, une excellente santé avec un nombre toujours plus nombreux de réalisateurs et réalisatrices insulaires dans les courts métrages, plusieurs projets intéressants de longs métrages en développement et des réalisateurs insulaires confirmés qui n'hésitent pas à réaliser des projets hors du territoire tout en continuant à développer des projets pour l'île.

A noter la proposition en 2020 et 2021 de projets sur le territoire portés par des réalisateurs confirmés d'origine insulaire comme Pierre SALVADORI et Catherine CORSINI qui tournaient habituellement sur le continent, une autre preuve de l'attractivité et de la crédibilisation du territoire en termes de terre de tournage.

En conclusion, la filière cinématographique et audiovisuelle corse, à travers un accueil de tournage (photothèque, techniciens, comédiens, logistique) qui se professionnalise et se structure, des sociétés insulaires qui prennent une dimension industrielle et s'adaptent aux nouveaux marchés, des sociétés de prestation techniques qui se développent et des réalisateurs et des producteurs qui commencent à se faire un nom dans les festivals continentaux, continue de montrer un visage très dynamique et mature, même si elle semble également arriver à une sorte de crête de l'activité économique en l'absence d'un projet industriel d'envergure et du fait des limites liés au territoire.

Budget prévu	40 000 €	Budget réalisé	45 015 €
CDC	40 000 €	CDC	45 015 €
CNC	0 €	CNC	0 €

ARTICLE 11.2 – LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE

L'appel à projets " Industries culturelles et créatives de Corse " concernant les régimes d'aides « Impresa Sì » et « Prossima » a concerné plusieurs sociétés. Ces régimes d'aides, sous forme d'appel à projets, ont comme objectifs d'aider le développement économique et accompagner la professionnalisation des structures et de soutenir l'émergence et la structuration de projets innovants explorant de nouveaux modèles économiques autour de la technologie et la création.

Le résultat de cet appel à projets en 2019 est le suivant :

Nom de l'entreprise de l'association	Activité	Description du projet	Objet intervention	Dispositif	Nature de l'aide	Montant
SARL MOUVEMENT	Production, réalisation audiovisuelle, édition, diffusion	Promotion et ventes internationales série tv fiction : Back To Corsica	Participation à des forums et des festivals, plaquettes de communication, matériel technique	Impresa Sì	Appel à Projets Industries Culturelles et Créatives de Corse	3 411,31 €
SARL BEE COOL STUDIOS	Post-production de films cinématographiques, location de matériel audiovisuel et cinéma, prestations de services techniques liées à l'audiovisuel et au cinéma	Acquisition d'une unité de tournage cinéma/fiction (image et lumière - phase 1)	Aide à l'investissement matériel (caméras, projecteurs, etc.)	Impresa Sì	Appel à Projets Industries Culturelles et Créatives de Corse	50 000,00 €
ASSOCIATION FIURA MOSSA	Promotion de la langue Corse à travers le doublage de supports audiovisuels, la traduction d'ouvrages littéraires ou artistiques en vue de leur diffusion et leur publication	Création d'un studio d'enregistrement consacré au doublage audiovisuel en langue Corse	Travaux et Aménagements Matériels professionnels	Impresa Sì	Appel à Projets Industries Culturelles et Créatives de Corse	50 000,00 €
SCIC SA TELEPAESE	Télévision locale Corse	Création d'une salle de formation et de production audiovisuelle et régie mobile	Travaux d'aménagement Matériels de montage Matériels informatiques	Prossima	« Projets Individuels en milieu rural »	44 666,50 €
EURL CORSE NET INFOS	Média numérique de proximité	Création d'une Web-TV	Investissements matériels et immatériels Frais de fonctionnement Formation	Impresa Sì	Aide au développement	29 741,37 €
					TOTAL :	177 819,18 €

Budget prévu	100 000 €	Budget réalisé	177 819,18 €
CDC	100 000 €	CDC	177 819,18 €
CNC	0 €	CNC	0 €

ARTICLE 12 – FORMATION PROFESSIONNELLE RELATIVE AUX METIERS DE LA CREATION, DE LA PRODUCTION ET DE L'ACCUEIL DES TOURNAGES

Dans le cadre de la formation professionnelle initiale, ont été créés à l'Université de Corse :

- en 2001, la licence professionnelle TAIS (Techniques et Pratiques Audiovisuelles et Cinématographiques) qui a permis de constituer un véritable vivier de techniciens en Corse.
- en 2011, le DU CREATACC (Diplôme d'Université Créations et Techniques Audiovisuelles et Cinématographiques de Corse) en partenariat avec le GREC (Groupe de recherches et d'essais cinématographiques). Ouvert aux étudiants de Bac +3, il permet à de jeunes producteurs réalisateurs et techniciens de se former tout en réalisant un premier film dans des conditions professionnelles. La Collectivité de Corse soutient les 6 films réalisés chaque année dans le cadre de son fonds d'aides au titre de l'aide à la première œuvre attribuant ainsi une subvention de 20 000 € par film.

Dans le cadre de la formation continue, la Collectivité de Corse apporte également son soutien depuis plus d'une dizaine d'années à des actions de formation professionnelle relatives aux métiers de la réalisation et de l'écriture :

- L'association « Les Ateliers Varan » qui organisent en liaison avec l'association « Corsica Doc » chaque année à Ajaccio des ateliers d'écriture et de réalisation documentaire ouverts aux réalisateurs du bassin méditerranéen intitulés "Regards méditerranéens". Un corpus de 10 films portant des regards originaux sur le territoire sort chaque année de cet atelier autour d'une thématique définie. Ces films sont diffusés dans les festivals insulaires sur Internet et parfois sur France3 Corse / ViaStella :
- L'association GREC (Groupe de recherche et d'essais cinématographiques), dans le cadre d'ateliers d'écriture de scénarii d'œuvres cinématographiques de fiction de courte durée, basé à Portivechju depuis quatre ans. Cet atelier s'est élargi depuis quelques temps à la réécriture de documentaires d'auteur.

En fin d'année 2018, une réunion s'est tenue avec l'Assurance Formation Des Activités du Spectacle – l'AFDAS, association créée en 1972 qui se place aujourd'hui au cœur des stratégies emplois-formations notamment des intermittents de l'audiovisuel et du cinéma, permettant d'établir un premier contact dans le but de mettre en œuvre une professionnalisation et une structuration des filières et des réseaux de techniciens et comédiens insulaires.

Un premier travail a été initié par le biais de l'élaboration d'un questionnaire visant notamment à recenser les besoins de ces derniers.

D'autres actions concernant la formation à l'écriture de série et aux écritures émergentes sont en train d'être mises en œuvre.

Budget prévu	55 000 €	Budget réalisé	55 000 €
CDC	55 000 €	CDC	55 000 €
CNC	0 €	CNC	0 €

TITRE II : SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

ARTICLE 13 – ACTIONS DE DIFFUSION CULTURELLE

a) Soutien aux festivals

La Collectivité de Corse finance un certain nombre de festivals qui se déroulent sur le territoire régional :

A travers les festivals organisés, ces associations proposent une offre culturelle cinématographique plurielle et de qualité en complément de l'exploitation commerciale.

Ces festivals rencontrent, aussi bien sur Aiacciu que Bastia, un large public en progression constante. Bien qu'issues pour beaucoup du bénévolat, ces associations font montre d'un réel dynamisme, et participent à la vitalité de l'animation culturelle ressentie par le public qui participe chaque année plus nombreux à ces événements. Ils développent pour la plupart un volet en direction des publics scolaires et proposent des débats avec les réalisateurs professionnels et acteurs invités ainsi que pour deux d'entre eux, des ateliers et des rencontres professionnelles.

Une des tendances de ces manifestations est d'associer à la thématique de la programmation cinématographique, d'autres aspects comme la peinture, la littérature, le théâtre, la musique, la danse, la gastronomie, pour faire de ces festivals des lieux d'échanges vivants, festifs et diversifiés dans la découverte d'une culture.

Un effort a été fait ces dernières années sur la communication des événements, l'harmonisation des calendriers et la territorialisation des programmations de ces festivals, essentiellement basés sur Aiacciu et Bastia avec beaucoup d'actions significatives de délocalisation des projections.

Cette offre englobe :

- les cinématographies étrangères contemporaines (méditerranéennes, italiennes, espagnoles, britanniques, latino- américaines) ;
- les cinématographies en rapport avec certaines spécificités du territoire (festival du cinéma rural de Lama, festival du film de montagne) ;
- des cinématographies labellisées « art et essai » non diffusées par le réseau commercial ;
- le documentaire de création ;
- le court métrage ;
- Le film politique ;
- L'animation ;
- Les films sur la musique ;

à travers seize associations soutenues pour un soutien global qui a augmenté de 26% en 2019 :

- L'association LATINITÀ pour l'organisation de la 22^{ième} édition du « Festival du Cinéma espagnol et latino-américain » à Aiacciu ;
- L'association CORSICA FILM FESTIVAL pour l'organisation de la 11^{ième} édition du « Festival du film britannique et irlandais » à Aiacciu ;

- L'association POPULAIRE DES TUNISIENS EN CORSE pour l'organisation de la 3^{ième} édition du « Festival du Grand Maghreb » à Aiacciu ;
- L'association CINE 2000 pour l'organisation de la 20^{ième} édition des festivals « Passion cinéma et Journées Montagne » à Aiacciu et de la 1^{ère} édition du festival de la montagne et du pastoralisme à Francardu;
- L'association CORSICA.DOC pour l'organisation de la 13^{ième} édition du « Festival international du film documentaire « Corsica.Doc » à Aiacciu ;
- L'association RENCONTRES DU CINEMA ITALIEN pour l'organisation de la 31^{ième} édition du « Festival du cinéma italien » à Bastia ;
- L'association ARTE MARE pour l'organisation de la 37^{ième} édition du « Festivale di u filmu e di l'Arte Mediterranei » à Bastia;
- L'association STUDIO ANIMATIONS pour l'organisation des manifestations « Les 32^{ième} Journées du cinéma espagnol et latino-américain », « La 32^{ième} quinzaine du film britannique » à Bastia ;
- L'association FESTIVAL DU FILM DE LAMA pour l'organisation de la 26^{ième} édition du « Festival du film de Lama » à Lama ;
- L'association DIFFUSION KVA pour l'organisation de la 12^{ième} édition des « Nuits MEDS – I Scontri di u filmu cortu » et de l'opération « Talents en court » à Aiacciu, Furiani, Corti et Paris ;
- L'association ET POURTANT ÇA TOURNE pour l'organisation du festival « Des courts en Fête » à Isula rossa ;
- L'association VENTU DI MARE pour l'organisation de la 9^{ième} édition du festival « Regards du Sud » à Calinzana et de la 1^{ère} édition des rencontres interculturelles « Rhizomes » à Monticellu;
- L'association CINEMOTION pour l'organisation des festivals « Des Courts en Hiver », « Des courts en Fête » à Portichju;
- L'association du FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POLITIQUE pour l'organisation de la 3^{ième} édition Festival international du film politique à Portichju;
- L'association RENCONTRES CINEMA ET MUSIQUE « CINEMUSICA » pour l'organisation de la 2^{ième} édition du festival « L'Isula CineMusica » à Isula Rossa.
- L'association CINEM'ASSOCIU pour l'organisation en 2019 de la 3^{ième} édition des « Rencontres du cinéma d'animation » à Bastia.

Budget prévu	511 000 €	Budget réalisé	544 000 €
CDC	511 000 €		544 000 €
CNC	0 €		0 €

b) Soutien à la diffusion des œuvres soutenues

La Collectivité de Corse soutient la diffusion des œuvres ayant bénéficié d'une aide de la Collectivité de Corse par des subventions aux associations organisant des programmations spécifiques dans le cadre de leurs manifestations ou leurs programmes d'activités :

- L'association Arte Mare (Bastia) qui organise des projections de films soutenus par la CDC (longs métrages, documentaires et courts métrages) dans le cadre de son festival et tout au long de l'année (coût 2019 : 15 028 €).
- L'association Diffusion KVA (Furiani) qui a organisé une projection de courts métrages corses soutenu par la CDC dans le cadre de son programme d'activités et son festival des Nuits MED avec des projections à Aiacciu, Bastia, Furiani, Corti, Paris (coût 2019 : 17 048 €).
- L'association Ciné 2000 (Aiacciu) – qui propose chaque année dans le cadre de ses 2 manifestations « Ciné passion » (mars et octobre) et Sinecime une programmation de courts métrages et en fonction de l'actualité de longs métrages soutenus par la CDC (coût 2019 : 4 002 €).
- L'association Festival du Film de Lama (Lama) – qui propose chaque année dans le cadre de son festival une projection de courts métrages corses et par ailleurs une programmation de certains documentaires ou longs métrages soutenus (coût 2019 : 8 550 €).

Par ailleurs, la Cinémathèque de Corse au sein de la Collectivité de Corse (Portivechju et itinérance), permet de valoriser les films soutenus :

- En organisant des avant-premières de ces films avant leur diffusion officielle ;
- En projetant des films dans le cadre de programmation thématique, notamment concernant les courts métrages ;
- En inscrivant dans son catalogue de films de la Cinémathèque itinérante des films tous genres confondus (documentaires, courts métrages et longs métrages). La Cinémathèque négocie en amont les conditions de projections avec les producteurs et/ou distributeurs. Ces diffusions sont gratuites ou la Cinémathèque s'acquitte des droits afférents.

La somme totale consacrée au soutien à la diffusion des œuvres soutenues en 2019 s'élève à 44 628 €.

Le règlement des aides adopté le 28 avril 2018 permet également de soutenir les films dans le cadre d'une aide spécifique à la « diffusion des œuvres corses » afin de concourir à l'organisation d'un circuit d'avant-premières destiné au lancement d'une œuvre cinématographique (long métrage de fiction ou de documentaire) ou télévisuelle (unitaire ou série de fiction télévisuelle) en Corse, au minimum sur trois sites de diffusion.

Par ailleurs, une nouvelle aide intitulée « aide à la promotion de la culture corse » a été créée qui vise à accompagner les structures culturelles insulaires, et notamment les producteurs de contenus artistiques, à exporter les œuvres à l'extérieur de l'île afin d'en accroître le rayonnement (communication, déplacements, hébergement, coût d'inscription à un festival...). Ces dispositifs n'ont pas été utilisés en 2019.

ASSOCIATION	TITRE	GENRE	PRESENCE REALISATEUR	INVITES AUTRES OBSERVATIONS
CINE 2000	CORSE DE CASES EN BULLES	DOC	David OLIVESI	Maeva GANNAC (Producteur - Co réalisateur)
CINE 2000	ISLAND ROAD	DOC	Francescu Antily	Léa EOUZAN PIERI (Productrice)
CINE 2000	SUR LA TERRE NUE	CM	Julie Perreard	Charlie TETARD (Acteur)
CINE 2000	AIO ZITELLI	CM	Jean-Marie Antonini	Jean Philippe RICCI, Anto Maria MELA (Acteurs) Frédéric BERTOCHINI (Co-Auteur)
CINE 2000	LA CORSE DES PREMIERS ALPINISTES	DOC	Joël Jenin	
CINE 2000	LES ILES DE L ILE, 15000 ANS DE BIODIVERSITE	DOC	Angelina Risterrucci	
KVA	FDP	CM	Stephan Regoli	Stephan Regoli (Réalisateur)
KVA	PARTITION INACHEVEE	CM	Marie Abbenanti	Marie Abbenanti (Réalisatrice) Equipe du film
KVA	SUR TES TRACES	CM	Alexandre Oppecini	Alexandre Oppecini (Réalisateur) Equipe du film
KVA	SUR LA TERRE NUE	CM	Julie Perreard	Julie Perreard (Réalisatrice) Equipe du film
KVA	PARCHI UN PARLA MICCA CORSU	DOC	Laurence Leluc Clementi	Laurence Leluc Clementi (Réalisatrice)
KVA	EN ATTENDANT	CM	Thomas Hakim	Equipe du film
KVA	FUGUEUR	CM	Paul Garcia	Paul garcia (Réalisateur) Equipe du film
KVA	DISPARUE	CM	Joan Bentosela	Joan Bentosela (Réalisateur) Equipe du film
KVA	LE SOUVENIR DE STELLA	DOC	Léa Boos	
KVA	UN COEUR DE FEMMES	CM	Marie Murcia	Marie MURCIA (Réalisatrice)
KVA	BEATRICE	CM	Rinatu Frassati	Rinatu Frassati (Réalisateur) JP Ricci (Acteur)
KVA	AIO ZITELLI	CM	JM Antonini	JP Ricci (Acteur)
KVA	LA VIE SUR MARS	CM	Marie Léa Regales	Marie Léa Regales (Réalisatrice) Lucie Portehaut (Productrice)
ARTE MARE	SUR LA TERRE NUE	CM	Julie Perreard	
ARTE MARE	FDP	CM	Stephan Regoli	
ARTE MARE	AIO ZITELLI	CM	Jean-Marie Antonini	accompagné par Jean-Philippe Ricci (comédien)
ARTE MARE	LA NUIT EST LÀ	CM	Delphine Leoni	accompagné par Pascal Tagnati (comédien)
ARTE MARE	FÉEROCE	CM	Fabien Ara	accompagné par Nathanaël Maïni et Marie-Pierre Nouveau / (Comédiens)
ARTE MARE	JEROME FERRARI, UNE VIE APRES LE GONCOURT	DOC	Sébastien Bonifay	Equipe de production
ARTE MARE	RN 193	DOC	Lionel Dumas Perini	Equipe du film
ARTE MARE	INCERTAINS VOYAGES	DOC	Anne De Giafferi	Equipe du film
ARTE MARE	CORSE DE CASES EN BULLES	DOC	David Olivesi Et Maeva Gannac	Compétition corse
ARTE MARE	CORSI-AMERICANI	DOC	Jean-Dominique Bertoni	Equipe de production
ARTE MARE	LA ISOLA	CM	Chloé Duval	
ARTE MARE	RETOUR AU VILLAGE	DOC	Flora Pesenti	Equipe du film
ARTE MARE	LA VIE SUR MARS	CM	Marie-Léa Regales	
ARTE MARE	NAPOLEON COTE NOIR	DOC	Dominique Maestratti	
ARTE MARE	AIO ZITELLI	CM	Jean-Marie Antonini	Frédéric Bertocchini (Co-auteur)
ARTE MARE	LA NUIT EST LÀ	CM	Delphine Leoni	Pascal Tagnati (comédien)
ARTE MARE	FÉEROCE	CM	Fabien Ara	Arte Mare in Aiacciu avec Nathanaël Maïni
ARTE MARE	INCERTAINS VOYAGES	DOC	Anne De Giafferi	Arte Mare in Aiacciu avec Eri
FESTIVAL DU FILM DE L'AMA	CASSE NOISETTE	CM	Justine-Julie Lefevre Rinieri	
FESTIVAL DU FILM DE L'AMA	LA ISOLA	CM	Chloe Duval	
FESTIVAL DU FILM DE L'AMA	RN193	DOC	Lionel Dumas Perini	
FESTIVAL DU FILM DE L'AMA	VIRIL.E.S	DOC	Julie Allione	Henri-Noel Tabary (intervenant du documentaire)
FESTIVAL DU FILM DE L'AMA	LES FLAMMES DU PARADIS	DOC	Jean Froment	Forestiers-Sapeurs de Corte
FESTIVAL DU FILM DE L'AMA	A CASTAGNA LIBERA	DOC	Frederika Sonza	
FESTIVAL DU FILM DE L'AMA	SOUVENIR D'UN AMI INOUBLIABLE	CM	Wissam Charraf	
FESTIVAL DU FILM DE L'AMA	SUR LA TERRE NUE	CM	Julie Perreard	Jérémy Alberti, Océane Court Mallaroni et Charles Thétard (comédiens)
FESTIVAL DU FILM DE L'AMA	PARTITION INACHEVEE	CM	Marie Abbenanti	
FESTIVAL DU FILM DE L'AMA	ISLAND ROAD	DOC	Francescu Antily	
FESTIVAL DU FILM DE L'AMA	AIO ZITELLI	CM	Jean-Marie Antonini	Toute l'équipe du film
FESTIVAL DU FILM DE L'AMA	FDP (FIGLIOLI DI PAISANI)	CM	Stephan Regoli	Elian Ventre-Pantalacci, Tiger-Lily Keyser et Maxime Biaggi (comédiens)
FESTIVAL DU FILM DE L'AMA	INCERTAIN VOYAGE	DOC	Anne De Giafferi	Avec 10 jeunes migrants MNA du centre le Belvédère
FESTIVAL DU FILM DE L'AMA	ACCADUTA	CM	Maxime Chantel	
FESTIVAL DU FILM DE L'AMA	BEATRICE	CM	Rinatu Frassati	

Budget prévu	25 000 €	Budget réalisé	44 628 €
CDC	12 500 €	CDC	32 128 €
CNC	12 500 €	CNC	12 500 €

c) **Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional**

Budget prévu	0 €	Budget réalisé	0 €
CDC	0 €	CDC	0 €
CNC	0 €	CNC	0 €

ARTICLE 14 – DISPOSITIFS REGIONAUX D'EDUCATION A L'IMAGE

A) LYCEENS ET APPRENTIS AU CINEMA 2018/2019

Coordinateur Corse du Sud : Mme Jeanne-Paule de Rocca Serra - Association « InstaCultura »
Coordinateur Haute-Corse : Mme Alexandra BELMONTE - Association « Studio Animations »

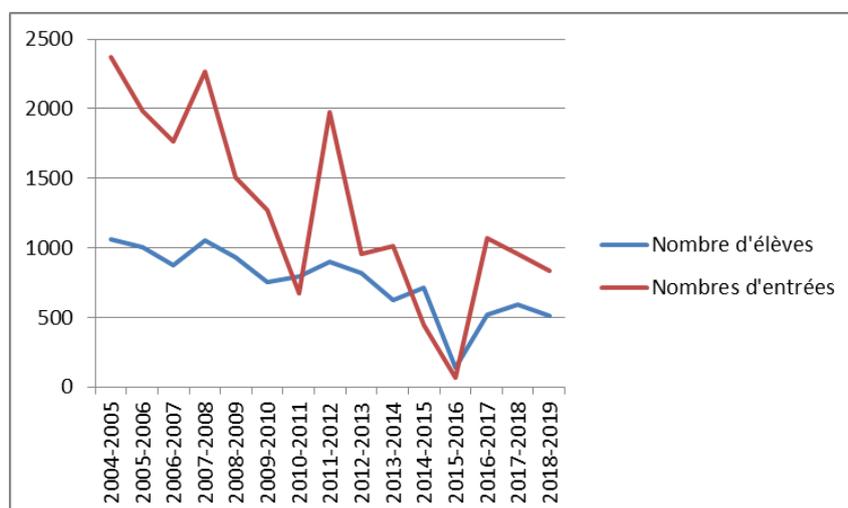
BILAN 2018-2019 :

a) Public :

Le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » a été mis en place et est subventionné depuis 2002/2003. Ce dispositif disposait en Corse pour l'année 2018-2019, d'un effectif potentiel d'environ **6 991 élèves** sur **12 lycées**. A ce chiffre on peut ajouter 1 établissement régional d'enseignement adapté, 2 lycées agricoles, et 6 centres de formation d'apprentis. Le taux de pénétration du dispositif est de **7.34 %** (7.12% en 2017-2018, 5.56% en 2016-2017, 1.52% en 2015-2016, 7.8% en 2014-2015).

Cette année, il a concerné **513 élèves** (592 en 2017-2018, 524 en 2016-2017, 140 en 2015-2016, 717 en 2014-2015, 627 en 2013-2014, 818 en 2012-2013, 904 en 2011-2012, 794 en 2010-2011, 757 en 2009-2010, 929 en 2008-2009, 1054 en 2007-2008, 879 en 2006-2007, 1002 en 2005-2006, 1061 en 2004/2005 et 177 en 2002/2003) et **25 classes** (28 en 2017-2018, 26 en 2016-2017, 22 en 2015-2016, 29 en 2014-2015, 40 en 2013-2014, 40 en 2012-2013, 41 en 2011-2012, 35 en 2010-2011, 35 en 2009-2010, 47 en 2008-2009, 44 en 2007-2008, 37 en 2006-2007, 37 en 2005-2006) sur l'ensemble du territoire répartis au sein de **9 établissements** (10 en 2017-2018, 11 en 2016-2017, 2 en 2015-2016, 11 en 2014-2015, 9 en 2013-2014, 12 en 2013-2013, 10 en 2011-2012, 10 en 2010-2011, 11 en 2009-2010, 13 en 2008-2009, 16 en 2007-2008, 13 en 2006-2007, 11 en 2005-2006).

La fréquentation est de 832 entrées (953 entrées en 2017-2018, 1071 en 2016-2017, 71 en 2015-2016, 450 en 2014-2015, 1017 en 2013-2014, 958 en 2012-2013, 1974 en 2011-2012, 677 en 2010-2011, 1271 en 2009-2010, 1510 en 2008-2009, 2266 en 2007-2008, 1776 en 2006-2007, 1980 en 2005-2006, 2370 en 2004/2005) réparties sur **30 séances** (23 en 2017-2018 ? 21 en 2016-2017, 2 en 2015-2016, 10 en 2014-2015, 19 en 2013-2014, 9 en 2012-2013, 17 en 2011-2012, 17 en 2010-2011, 34 en 2009-2010, 36 en 2007-2008, 33 en 2005-2006 et 38 en 2004/2005).



b) Répartition :

Corse du Sud : 580 entrées (512 en 2017-2018, 491 en 2016-2017, 29 en 2015-2016, 192 en 2014-2015, non renseignée en 2012-2013, non renseignée en 2010-2011, 2009-2010, 589 en 2008-2009, 1392 en 2007-2008, 1158 en 2006/2007, 1332 en 2005/2006 et 1652 en 2004/2005) pour **354 élèves inscrits** (291 en 2017-2018, 234 en 2016-2017, 29 en 2015-2016, 458 en 2014-2015) répartis au sein de **6 établissements** (6 en 2017-2018, 5 en 2016-2017, 1 en 2015-2016, 6 en 2014-2015).

Haute-Corse : 252 entrées (441 en 2017-2018, 580 en 2016-2017, 42 en 2015-2016, 258 en 2014-2015, non renseignée en 2012-2013, non renseignée en 2010-2011, 2009-2010, 921 en 2008-2009, 874 en 2007-2008, 618 en 2006/2007, 648 en 2005/2006 et 718 en 2004/2005) pour **159 élèves inscrits** (301 en 2017-2018, 290 en 2016-2017, 111 en 2015-2016, 269 en 2014-2015) répartis au sein de **3 établissements** (3 en 2017-2018, 6 en 2016-2017, 1 en 2015-2016, 5 en 2014-2015).

Cette année 6 salles de cinéma (6 en 2017-2018, 6 en 2016-2017, 2 en 2015-2016) ont participé au dispositif :

Corse du Sud :

- AIACCIU : Ellipse
- AIACCIU : Espace Diamant
- PORTIVECHJU: Centre Culturel de Porto-Vecchio / Cinémathèque de Corse
- PRUPIÀ : Cinéma

Haute-Corse :

- BASTIA : Studio Cinéma
- CORTI : Alba

c) Programmation : 5 films ont été programmés:

Corse du Sud :

- « Bonnie and Clyde » : 172 entrées
- « Burn after reading » : 227 entrées
- « Bande de filles » : 181 entrées

Haute-Corse :

- « Les yeux sans visage » : 82 entrées
- « Bonnie and Clyde » : 122 entrées
- « Mr Smith au Sénat » : 48 entrées

d) Politique tarifaire :

La participation financière est fixée à 2,50 € par élève et par séance.

e) Formation :

Les cinq films ont été programmés et ont donné lieu aux séances de pré-visionnage suivies d'un stage de formation qui a pour objet d'aborder pour chaque film le contexte

cinématographique du pays d'origine, le parcours du réalisateur, d'analyser le film, le genre, les thèmes, afin de permettre de prolonger en classe la réflexion autour des œuvres.

Les stages de formations ont été dispensés par Mme Colomba SANSONETTI EID (enseignante cinéma) pour la Haute-Corse. En Corse du Sud les stages de formation ont été dispensés par M. Nicolas CONTEBARDO pour Ajacciu et Mme Anne-Marie SALES pour Portivechju.

Les séances des élèves ont été animées par Ange BASTERGA (réalisateur), Nicolas CONTEBARDO (animateur de festival), et Anne Marie SALES (animatrice culturelle).

f) Commentaires :

Cette année scolaire 2018/2019 se caractérise par un bilan asymétrique du dispositif entre le Nord et le Sud en termes d'effectifs. En effet, si les inscriptions et la fréquentation ont repris leur progression en Corse du Sud, celles-ci ont nettement reculé en Haute-Corse. Cette tendance à la baisse s'explique en grande partie par le retrait de 3 lycées de Corti et d'Isula Rossa en 2017-2018, non compensée comme espérée par la hausse des effectifs du Lycée Giocante de Casabianca ? de Bastia. Par ailleurs, pour l'ensemble des lycées corses, les coordinations nous signalent des difficultés d'organisation au sein des établissements, occasionnant parfois un manque de disponibilité des enseignants et des reports des dates du dispositif.

Budget prévu 2018 / 2019	20 000,00 €	Budget réalisé 2018 / 2019	17 134,11 €
CDC	11 000,00 €	CDC	8 134,11 €
CNC	9 000,00 €	CNC	9 000,00 €

B) COLLEGE AU CINEMA 2018-2019

Coordinateur Corse du Sud : Mme Jeanne-Paule de Rocca Serra - Association « InstaCultura »
Coordinateur Haute-Corse : Mme Alexandra BELMONTE - Association « Studio Animations »
Le dispositif « Collège et cinéma » a été mis en place depuis 2002/2003.

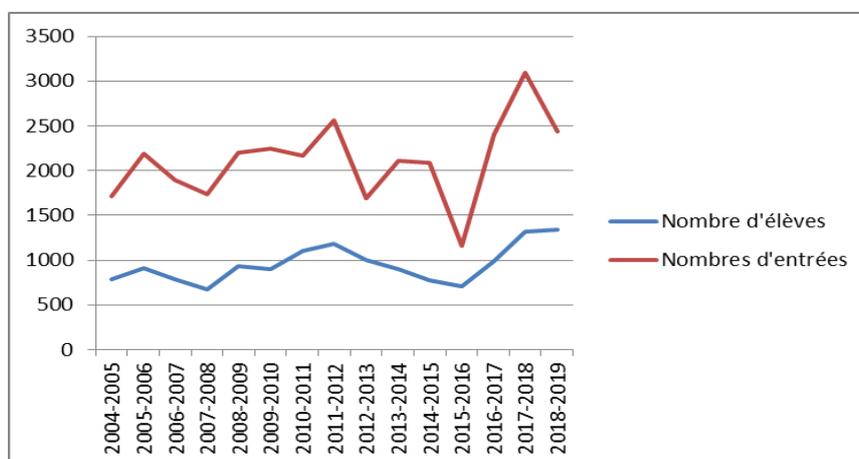
BILAN 2018-2019

a) Public :

Le dispositif « Collège au Cinéma » a été mis et est subventionné en place en 2002/2003. Le dispositif disposait en Corse, pour 2018-2019, **d'un effectif potentiel de 13 276 élèves** (12 082 en 2017-2018 (12 942 en 2016-2017, 12 793 en 2015-2016, 13 031 en 2014-2015, 12 764 en 2013-2014, 12 970 en 2012-2013, 12 811 en 2011-2012) **sur un total de 31 collèges** (31 en 2017-2018, 31 en 2016-2017, 31 en 2015-2016, 31 en 2014-2015, 31 en 2013-2014, 31 en 2012-2013, 31 en 2011-2012). **Le taux de pénétration du dispositif est de 10,12 %** (10,88% en 2017-2018, 7,6% en 2016-2017, 5,5% en 2015-2016, 5,9% en 2014-2015).

Pour cette année, le dispositif a concerné **18 collèges** (16 en 2017-2018, 12 en 2016-2017, 10 en 2015-2016, 11 en 2014-2015, 11 en 2013-2014, 15 en 2012-2013, 15 en 2011-2012, 17, en 2010-2011, 9 en 2009-2010, 12 en 2008-2009, 7 en 2007-2008, 9 en 2006-2007, 10 en 2005-2006 et 8 en 2004-2005) pour **54 classes** (59 en 2017-2018, 44 en 2016-2017, 35 en 2015-2016, 32 en 2014-2015, 35 en 2013-2014, 42 en 2012-2013, 49 en 2011-2012), 39 en 2010-2011, 40 en 2009-2010, 39 en 2008-2009, 27 en 2007-2008, 34 en 2006-2007, 34 en 2005-2006 et 36 en 2004-2005) et **1 343 élèves** (1 315 en 2017-2018, 993 en 2016-2017, 704 en 2015-2016, 772 en 2014-2015, 901 en 2013-2014, 996 en 2012-2013, 1 185 en 2011-2012, 1 097 en 2010-2011, 896 en 2009-2010, 931 en 2008-2009, 671 en 2007-2008, 780 en 2006-2007, 905 en 2005-2006 et 787 en 2004-2005).

Le nombre total d'entrées est de 2 433 (3095 en 2017-2018, 2408 en 2016-2017, 1 155 en 2015-2016, 2 086 en 2014-2015, 2 108 en 2013-2014, 1 685 en 2012-2013, 2 557 en 2011-2012, 2165 en 2010-2011, 2 241 en 2009-2010, 2 195 en 2008-2009, 1 737 en 2007-2008, 1 890 en 2006-2007, 2 189 en 2005-2006 et 1 713 en 2004-2005) **réparties sur 44 séances** (40 en 2017-2018, 31 en 2016-2017, 21 en 2015-2016, 28 en 2014-2015, 30 en 2013-2014, 27 en 2012-2013, 34 en 2011-2012, 25 en 2010-2011, 27 en 2009-2010, 27 en 2008-2009, 17 en 2007-2008).



b) Répartition du public :

Corse du Sud : 698 élèves (613 en 2017-2018, 373 en 2016-2017, 294 en 2015-2016, 263 en 2014-2015, 255 en 2013-2014, 383 en 2012-2013, 313 en 2011-2012, 120 en 2010-2011), **8 collèges** (9 en 2017-2018, 5 en 2016-2017, 4 en 2015-2016, 3 en 2013-2014, 6 en 2012-2013, 5 en 2011-2012, 14 en 2010-2011), **31 classes** (24 en 2017-2018, 18 en 2016-2017, 13 en 2015-2016, 10 en 2014-2015, 9 en 2013-2014, 12 en 2012-2013, 14 en 2011-2012, 14 en 2010-2011), **1 237 entrées** (1 251 en 2017-2018, 1032 en 2016-2017, 445 en 2015-2016, 566 en 2014-2015, 589 en 2013-2014, 454 entrées en 2012-2013, 615 en 2011-2012, 61 en 2010-2011).

Haute-Corse : 645 élèves (702 en 2017-2018, 620 en 2016-2017, 410 en 2015-2016, 509 en 2014-2015, 646 en 2013-2014, 613 élèves en 2012-2013, 872 en 2011-2012, 959 en 2010-2011), **10 collèges** (7 en 2017-2018, 7 en 2016-2017, 6 en 2015-2016, 8 en 2014-2015, 8 en 2013-2014, 9 en 2011-2012, 10 en 2011-2012, 14 en 2010-2011), **23 classes** (35 en 2017-2018, 26 en 2016-2017, 21 en 2015-2016, 22 en 2014-2015, 26 en 2013-2014, 25 en 2012-2013, 35 en 2011-2012, 32 en 2010-2011), **1 196 entrées** (1 844 en 2017-2018, 1376 en 2016-2017, 770 en 2015-2016, 1 520 en 2014-2015, 1 519 en 2013-2014, 1 231 en 2012-2013, 1 942 en 201-2012, 2 104 en 2010-2011).

Cette année 9 salles de cinéma (9 en 2017-2018, 9 en 2016-2017, 7 en 2015-2016) ont participé au dispositif :

Corse du Sud :

- AIACCIU : Palais des Congrès-Espace Diamant
- AIACCIU : Ellipse
- PURTICHJU : Les 3 Stars
- MARIGNANA : Salle Maestrali
- PORTIVECHJU: Centre Culturel de Porto-Vecchio / Cinémathèque de Corse

Haute-Corse :

- BASTIA : Studio Cinéma
- FURIANI : Le 7^{ième} art
- ISULA ROSSA : Le Fogata
- ABBAZIA : L'Excelsior

c) Programmation :

6 films ont été programmés

Corse du Sud :

- « Du silence et des ombres » : 344 entrées
- « Ilo Ilo » : 470 entrées
- « Adama » : 423 entrées

Haute-Corse :

- « L'aventure de Mme Muir » : 379 entrées

- « Billy Elliot » : 514 entrées
- « Quai des orfèvres » : 303 entrées

d) Politique tarifaire :

Le prix des places est fixé à 2,50 € (1 € étant pris en charge par la Collectivité de Corse).

e) Formation :

Les trois films programmés, ont fait l'objet d'un pré-visionnage pour les enseignants suivi d'un stage de formation. En Corse du Sud ces stages de formation ont été dispensés par M. Thierry ORANGEON pour Portivechju et Nicolas CONTEBARDO pour Aiacciu et Mme Colomba SANSONETTI-EID (enseignante cinéma) pour Bastia.

Les séances des élèves ont été animées par M. Thierry DORANGEON (animateur de festival de cinéma), M. Michel LUCCIANI (animateur de festival de cinéma), et M. Xavier AFFRE (animateur de festival de cinéma).

f) Commentaires :

Pour l'année scolaire 2018/2019, on note une stabilité du dispositif par rapport à l'an dernier. La structuration de la gestion des dispositifs d'éducation à l'image en 2 coordinations départementales externalisées ayant permis au dispositif d'augmenter, puis de maintenir un niveau de fréquentation relativement constant depuis quelques années. Cet effet est cependant beaucoup plus marqué en Corse du Sud.

Comme pour le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma », les coordinations nous signalent des difficultés d'organisation et de respect des calendriers au sein des collèges.

Budget prévu 2018/2019	30 000,00 €	Budget réalisé 2018/2019	23 165,04 €
CDC	28 000,00 €	CDC	21 165,04 €
CNC	2 000,00 €	CNC	2 000,00 €

C) ECOLE ET CINEMA 2018-2019

Coordinateur Corse du Sud : Mme Jeanne-Paule de Rocca Serra - Association « InstaCultura »
Coordinateur Haute-Corse : Mme Alexandra BELMONTE - Association « Studio Animations »

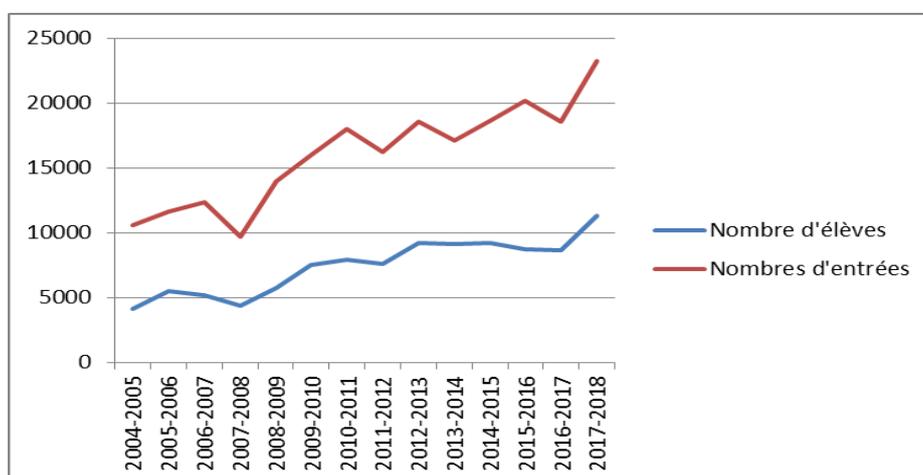
BILAN 2018-2019

a) Public :

Le dispositif « Ecole et cinéma » a été mis en place en 1997. Depuis 2011, il a été étendu à la Corse du Sud. Le dispositif disposait en Corse, pour 2018-2019, d'un **effectif potentiel de 25 558 élèves** (24 489 en 2017-2018, 25 640 en 2016-2017, 26 309 en 2015-2016, 25 644 en 2014-2015, 25 270 en 2013-2014, 24 894 en 2012-2013, 24 794 en 2011-2012) sur un total de **257 écoles** (256 en 2017-2018, 256 écoles en 2016-2017, 254 en 2015-2016, 254 en 2014-2015, 260 en 2013-2014, 260 en 2012-2013, 258 en 2011-2012). **Le taux de pénétration du dispositif est de 43,29%** (46,25% en 2017-2018, 33,53% en 2016-2017, 33,06% en 2015-2016, 35,79% en 2014-2015).

Pour cette année, il a concerné **101 écoles** (118 en 2017-2018, 93 en 2016-2017, 102 en 2015-2016, 99 en 2014-2015, 99 en 2013-2014, 101 en 2012-2013, 89 en 2011-2012, 101 en 2010-2011, 76 en 2009-2010, 50 en 2008-2009, 42 en 2007-2008, 78 en 2006-2007, 59 en 2005-2006 et 43 en 2004-2005) **pour 521 classes** (486 en 2017-2018, 369 en 2016-2017, 384 en 2015-2016, 416 en 2014-2015, 418 en 2013-2014, 404 classes en 2012-2013, 341 en 2011-2012, 353 en 2010-2011, 316 en 2009-2010, 244 en 2008-2009, 193 en 2007-2008, 227 en 2006/2007, 208 en 2005-2006 et 201 en 2004-2005) et **11 064 élèves** (11 325 en 2017-2018, 8 599 en 2016-2017, 8 699 en 2015-2016, 9 178 en 2014-2015, 9 149 en 2013-2014, 9 170 en 2012-2013, 7 593 en 2011-2012, 7 891 en 2010-2011, 7 256 en 2009-2010, 5 721 en 2008-2009, 4 336 en 2007-2008, 5 193 en 2006-2007, 5 474 en 2005-2006 et 4 319 en 2004-2005).

Le nombre total d'entrées est de 21 620 élèves (23 209 en 2017-2018, 18 544 en 2016-2017, 20 207 en 2015-2016, 18 674 en 2014-2015, 17 113 en 2013-2014, 18 546 en 2012-2013, 16 210 en 2011-2012, 17 967 en 2010-2011, 16 017 en 2009-2010, 13 921 en 2008-2009, 9 656 en 2007/2008, 12 323 en 2006/2007, 11 622 en 2005-2006 et 10 589 en 2004-2005) **réparties sur 175 séances** (182 en 2017-2018, 153 en 2016-2017, 164 en 2015-2016, 171 en 2014-2015, 157 en 2013-2014, 164 en 2011-2012, 149 en 2010-2011, 143 en 2009-2010, 147 en 2008 2009, 142 en 2007-2008, 156 en 2006/2007, 143 en 2005/2006 et 118 en 2004/2005).



b) Répartition du public :

Corse du Sud : 4 938 élèves (4 896 en 2017-2018, 4 613 en 2016-2017, 4 732 en 2015-2016, 4 941 en 2014-2015, 5 082 élèves en 2013-2014, 4 556 en 2012-2013, 4 361 en 2011-2012, 4 838 en 2010-2011, 3 957 en 2019-2010, 2 743 en 2008-2009, 1 221 en 2007-2008, 2561 en 2006-2007) **pour 8 628 entrées** (10 669 en 2017-2018, 10 572 en 2016-2017, 10 321 en 2015-2016, 10 139 en 2014-2015, 8 779 en 2013-2014, 9 937 en 2012-2013, 9 153 en 2011-2012, 11 015 en 2010-2011, 9 084 en 2009-2010, 6 041 en 2008-2009, 3 168 en 2007-2008).

Haute-Corse : 6 126 élèves (6 429 en 2017-2018, 3 985 en 2016-2017, 3697 en 2015-2016, 4 237 en 2014-2015, 4 067 en 2013-2014, 4 620 en 2012-2013, 3 232 en 2011-2012, 3 093 en 2010-2011, 3 299 en 2009-2010, 2 978 en 2008-2009, 3 115 en 2007-2008, 2 632 en 2006-2007) **pour 12 992 entrées** (12 540 en 2017-2018, 7 982 en 2016-2017, 9 886 en 2015-2016, 8 535 en 2014-2015, 8 334 en 2013-2014, 8 609 en 2012-2013, 7 057 en 2011-2012, 6 682 en 2010-2011, 6 933 en 2009-2010, 7 250 en 2008-2009, 6 488 en 2007-2008).

Cette année, 9 salles (10 en 2017-2018, 10 en 2016-2017, 11 en 2015-2016) de cinéma ont participé au dispositif :

Corse du Sud :

- AIACCIU : Palais des Congrès-Espace Diamant
- AIACCIU : Ellipse
- MARIGNANA : Maistrale
- PRUPIÀ : Théâtre
- PORTIVECHJU: Centre Culturel de Porto-Vecchio / Cinémathèque de Corse

Haute-Corse :

- FURIANI : Le 7^{ième} Art
- BASTIA : Studio Cinéma
- ABBAZIA : Excelsior Cinéma
- ISULA ROSSA: Le Fogata

c) Programmation :

8 films ont été programmés en Corse du Sud, 9 en Haute-Corse.

Corse du Sud :

« Les aventuriers » (cycle 1) : 762 entrées

« 1 2 3 Léon » (cycle 1) : 231 entrées

« Peau d'âne » (cycle 2) : 923 entrées

« ET l'extraterrestre » (cycle 2) : 2 245 entrées

« Tout en haut du monde » (cycle 2) : 2 313 entrées

« Adama » (cycle 3) : 285 entrées

« La vie est immense et pleine de danger » (cycle 3) : 903 entrées

« La tortue rouge » (cycle 3) : 966 entrées

Haute-Corse :

« La ronde des couleurs » (cycle 1) : 1 411 entrées
« Ernest et Célestine en hiver » (cycle 1) : 1 634 entrées
« Shaun le mouton » (cycle 1) : 1 713 entrées

« Les aventures du Prince Ahmed » (cycle 2) : 1 931 entrées
« Le magicien d'Oz » (cycle 2) : 1 915 entrées
« Le chant de la mer » (cycle 2) : 1 673 entrées

« Adama » (cycle 3) : 899 entrées
« Max et les maximonstres » (cycle 3) : 924 entrées
« Les 400 coups » (cycle 3) : 892 entrées

d) Politique tarifaire :

Le prix des places est fixé à 2,50 € (1 € étant pris en charge par la Collectivité de Corse).

e) Formation :

Les nouveaux calendriers scolaires et la priorité donnée aux mathématiques et au français rendent difficile l'organisation des séances de pré-visionnement et de formation. En Haute-Corse, cet impact a été fort puisque ni pré-visionnement, ni formation n'ont pu être organisés. En Corse du Sud, les formations pour les enseignants d'Aiacciu et de Portivechju n'ont pas eu lieu. En revanche, à Portivechju, les interventions pédagogiques (35) d'une heure trente, animées par monsieur Thierry Dorangeon, ont été organisées après la projection des films.

f) Commentaires :

« Ecole et Cinéma » garde un niveau d'inscription et de fréquentation convenable malgré une gestion difficile du dispositif liée aux nouveaux rythmes scolaires. Contrairement au dispositif « Collège au cinéma », la structuration de la gestion des dispositifs d'éducation à l'image en 2 coordinations départementales externalisées a eu un effet plus significatif pour les écoliers de Haute-Corse.

Le problème de l'organisation des séances de pré-visionnement et de formation dans le cadre des nouveaux calendriers scolaires reste entier.

Le nouvel IA-IPR (inspecteur d'académie-inspecteur pédagogiques régionaux), M. Bruno Stisi, a été nommé l'an dernier. Des échanges réguliers ont lieu avec celui-ci afin de tenter d'apporter des réponses à ces difficultés.

Les problématiques récurrentes liées au transport des élèves ont été en partie résolues grâce à la prise en charge par les coordinations de certains déplacements.

Budget prévu 2018 / 2019	50 000,00 €	Budget réalisé 2018 / 2019	57 484,79 €
CDC	48 000,00 €	CDC	55 484,79 €
CNC	2 000,00 €	CNC	2 000,00 €

TITRE III : SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE

ARTICLE 16 – LE SOUTIEN POUR UN PARC DENSE, MODERNE ET DIVERSIFIE

AIDES AUX SALLES DE CINEMA 2019 :

La numérisation menée par la CDC et le CNC de l'ensemble des projections des salles de cinéma fermées et de plein air insulaires a permis une forte relance de l'exploitation cinématographique insulaire. Cette révolution technologique, induisant outre une qualité de projection optimale, une grande souplesse dans la gestion des copies et de la programmation et une réduction importante des coûts de transport a permis de plus un enrichissement de l'offre cinématographique.

Cette relance a été accentuée par l'ouverture fin 2014 et du complexe cinématographique de dernière génération (6 salles et de 1182 places) L'ELLIPSE, géré par la SARL MSG CINÉMA et soutenu par le CNC et la CDC, dont le succès de fréquentation (312 391 entrées en 2015, 365 434 en 2016, 370 196 en 2017) ne se dément pas. Sur l'année 2017, L'ELLIPSE a programmé 355 films différents sur 9 930 séances dont 177 films classés Art et Essai sur 2140 séances. En 2016, le projet de modernisation du cinéma LE REGENT dans le cadre de la réouverture de cet établissement bastiais a été soutenu à hauteur de 100 000 €, une subvention équivalente à celle accordée par le CNC après la mission organisée dans ce but et autour du parc des salles de la ville par le service de l'exploitation cinématographique du CNC fin janvier 2015 a également été un facteur de la relance de la fréquentation bastiaise.

En 2017 avec l'actualisation de l'aide à la création d'établissement cinématographique un projet de complexe cinématographique sous l'enseigne « CINEMA GALAXY » à Lecci de 4 salles et de 619 places, a été aidé à hauteur de 467 500 € par la CDC et soutenu à hauteur de 450 000 € par le CNC. Ce cinéma a ouvert en juillet 2019.

Un autre projet de ce type « LE CUBE » localisé à Bastia et porté par l'exploitant du cinéma « LE REGENT » est actuellement en cours d'élaboration venant compléter l'équipement de l'île en complexe cinématographique de dernière génération. L'examen de ce dossier prévu en 2020 a été reporté en 2021. Un financement à hauteur de 1 000 000 € a été demandé à la CDC.

Du côté d'Ajaccio, l'exploitant du complexe ELLIPSE a également en projet d'ouvrir fin 2020 un complexe de 3 petites salles en centre-ville sur le site de l'ancien cinéma « LE LAETITIA ». Il a été aidé en 2019 à hauteur de 300 000 € par la Collectivité de Corse.

Ces projets permettraient de finaliser l'équipement en salles fermées de l'île. Le chantier des prochaines années sera consacré à l'itinérance dans l'intérieur de l'île où une vraie appétence se fait sentir au vu des initiatives déjà mises en œuvre.

En 2015 et 2017, avec les chiffres record de l'Ellipse et la réouverture du Régent (88 118 entrées en 2016), la fréquentation et les recettes de l'exploitation insulaire ont considérablement augmenté. Depuis 2013 le nombre d'entrées et les recettes guichets en Corse ont plus que doublé.

Les chiffres de l'année 2019 conforte cette tendance avec un record pour la Corse tant en entrées (environ 728 000 entrées en 2019 / + 13,04% d'augmentation par rapport à 2018) qu'en recettes guichet (4.762 M€ en 2019 / + 11,97% d'augmentation par rapport à 2018) avec un prix moyen du ticket en baisse.

La Corse est la région de France qui a enregistré la plus forte hausse de fréquentation en 2019. Le tableau ci-dessous reprend l'évolution de l'exploitation cinématographique entre 2005 et 2019.

		Population en millions	Entrées en millions	Recettes guichets en millions d'euros	Recettes moyennes par entrées en euros	Séances en milliers	Communes équipées	cinémas actifs	Ecrans actifs	Fauteuils	Art et Essais
Corse du Sud	2019	0,153	0,455	2,962	6,51	15	7	11	19	4589	2
Haute Corse	2019	0,175	0,273	1,8	6,6	10	8	9	14	2712	1
Corse du Sud	2018	0,153	0,4	2,611	6,53	12	6	10	15	3970	2
Haute Corse	2018	0,175	0,244	1,642	6,72	10	8	9	14	2712	1
Corse du Sud	2017	0,153	0,435	2,875	6,61	12	7	12	18	4564	2
Haute Corse	2017	0,175	0,257	1,732	6,75	9	8	8	14	2712	1
Corse du Sud	2016	0,149	0,445	2,978	6,69	14	8	14	20	5824	2
Haute Corse	2016	0,171	0,248	1,686	6,81	9	7	8	13	2438	1
Corse du Sud	2015	0,145	0,409	2,723	6,66	14	7	13	19	5727	1
Haute Corse	2015	0,171	0,204	1,35	6,63	8	7	8	13	2438	1
Corse du Sud	2014	0,141	0,201	1,463	7,26	6	7	13	19	5698	1
Haute Corse	2014	0,164	0,189	1,205	6,38	5	7	7	10	2139	1
Corse du Sud	2013	0,141	0,151	1,105	7,32	5	6	11	12	4251	1
Haute Corse	2013	0,164	0,184	1,189	6,44	5	7	7	10	2149	1
Corse du Sud	2012	0,141	0,161	1,194	7,4	5	8	12	13	4319	1
Haute Corse	2012	0,164	0,19	1,239	6,33	4	7	7	10	2149	1
Corse du Sud	2011	0,136	0,179	1,369	7,64	5	8	11	12	4168	1
Haute Corse	2011	0,158	0,218	1,432	6,58	6	8	9	15	3384	2
Corse du Sud	2010	0,136	0,163	1,233	7,54	5	8	12	14	4665	1
Haute Corse	2010	0,158	0,228	1,466	6,43	6	8	9	15	3465	1
Corse du Sud	2009	0,136	0,149	1,131	7,57	5	8	11	13	4367	0
Haute Corse	2009	0,158	0,202	1,233	6,1	6	8	9	15	3465	1
Corse du Sud	2008	0,136	0,128	0,987	7,69	5	8	11	13	4367	0
Haute Corse	2008	1,158	0,175	1,053	6	6	8	9	15	3490	1
Corse du Sud	2007	0,119	0,138	0,989	7,17	5	8	11	14	4008	1
Haute Corse	2007	0,142	0,159	0,968	6,09	6	8	9	15	3490	3
Corse du Sud	2006	0,119	0,131	0,822	6,26	7	8	11	14	4008	1
Haute Corse	2006	0,142	0,167	1,021	6,11	7	8	8	14	3040	4
Corse du Sud	2005	0,119	0,142	0,83	5,84	8	8	11	14	4008	1
Haute Corse	2005	0,142	0,146	0,884	6,08	8	7	8	14	3108	3

Budget prévu 2019	300 000,00 €	Budget réalisé 2019	300 000 €
CDC	300 000,00 €	CDC	300 000 €
CNC	16 276 €	CNC	16 276 €

ARTICLE 16.4 – LE SOUTIEN AUX RESEAUX DE SALLES

En 2019, à Santa Lucia di Muriani a été organisée la première édition des rencontres professionnelles "Ciné Stelle" avec l'ensemble des exploitants de l'île, la Collectivité de Corse et les distributeurs de films du continent. Ces rencontres autour de plusieurs thématiques d'actualités ont été organisées par l'association Office de Tourisme Intercommunal de la Costa en lieu et place de l'association des exploitants de Corse pour des raisons logistiques.

Budget prévu	20 000 €	Budget réalisé	20 000 €
CDC	20 000 €	CDC	20 000 €
CNC	0 €	CNC	0 €

TITRE IV : ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE

ARTICLE 18 – ACTIONS DE COLLECTE, DE CONSERVATION, DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE

PREAMBULE

La Cinémathèque régionale, créée en 2000, est hébergée au sein de l'espace culturel « Jean-Paul de Rocca Serra » copropriété de la commune de Portivechju et de la Collectivité de Corse, regroupant la Cinémathèque de Corse et le Centre Culturel de Portivechju. Un syndicat mixte assume la gestion du fonctionnement de l'immeuble, et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien et de réparation.

Pour mener à bien ses missions, la Cinémathèque de Corse dispose d'espaces de stockage, dotés de rayonnages mobiles et compacts, de magasins pourvus de mobiliers à plans, du matériel de numérisation pouvant traiter la plupart des formats existants, des capacités de diffusion étendues au numérique en 2015, un centre de documentation, une salle de cinéma de 129 places, des espaces d'expositions.

Le patrimoine conservé rassemble une collection propre à la Collectivité de Corse, celle de l'association « la Corse et le Cinéma » qui est le principal déposant ainsi que d'autres fonds issus de dépôts professionnels ou amateurs. Le patrimoine est constitué d'une collection non films (16 000 affiches, 50 000 tirages photographiques et 10 000 documents divers : press-book et photos) et d'une collection films composée d'environ 25 000 bobines comprenant un peu plus de 8 000 copies/titres de films.

Cet établissement culturel a été administré en délégation de service public confiée à l'association « la Corse et le Cinéma » depuis sa création, puis a fait l'objet d'une reprise en régie en avril 2013. L'établissement est depuis 2019 assimilé à une Direction adjointe qui relève de la Direction de la Culture de la Collectivité de Corse. Donnant ainsi au nouveau directeur, recruté en mai 2019, plus de latitude dans le pilotage de la structure.

L'activité de la Cinémathèque de Corse est axée autour de trois missions principales :

- L'enrichissement, la conservation et l'inventaire du fonds patrimonial (archivage, numérisation) ;
- La valorisation du fonds patrimonial et la diffusion de la culture cinématographique ;
- La mise en œuvre d'actions pédagogiques auprès du jeune public et du public scolaire ;

La Cinémathèque adhère à de diverses institutions nationales et internationales : FIAF (Fédération Internationale des Archives du Film) ; FCAFF (Fédération des Cinémathèques et des Archives de Films de France) ; ANEPCCAV (Association Nationale des Enseignants et Partenaires Culturels des Classes Cinéma et Audiovisuel) ; Association Inédits, association européenne (images amateurs) ; AFRHC (Association Française de Recherche sur l'Histoire du Cinéma) ; CHR (Comité d'Histoire de la Radiodiffusion) ; Agence du Court Métrage.

Le mode de gestion en régie directe par l'ex Collectivité Territoriale de Corse a été adopté par délibération n° AC/13.061 du 15 mars 2013 et prévoit la tenue d'un Conseil supérieur d'orientation et de gestion (CSOG) composé de représentants de la Collectivité de Corse, des huit membres de l'association « La Corse et le cinéma », d'un représentant de l'INA, du CNC, de la Cinémathèque française et de l'Université de Corse.

Deux points importants :

- Le CSOG a vocation à être reconfiguré en profondeur afin d'en alléger sensiblement la gestion et en améliorer la pertinence. En effet, son actuelle composition (20 personnes en Corse et sur le continent) conduit à une quasi-impossibilité de réunir régulièrement ses membres, que ce soit en termes d'agenda, de logistique et de coût pour la Cinémathèque.
- D'autre part le partenariat privilégié avec l'association « La Corse et le Cinéma » fondatrice de la cinémathèque qui bénéficie dorénavant d'un bureau au sein du bâtiment, suite à la signature fin 2019 d'une convention de mise à disposition d'un local entre la Collectivité de Corse et l'association. Une convention de dépôt de ses archives est en cours d'élaboration.

1) ACQUISITIONS DE L'ANNEE

Non film : Les acquisitions de l'année ont été consacrées à l'enrichissement du patrimoine cinématographique régional avec **10** affiches, **362** photos et **6** plaquettes publicitaires couvrant une large période de 1911 à 1984.

Parmi les documents notables : un enrichissement exceptionnel et important des collections photographiques s'est porté sur des œuvres appartenant à l'histoire du cinéma muet, le tournage de téléfilms sur le territoire insulaire des années 1960 à 80, des images témoignant de la filmographie d'acteurs, de réalisateurs et auteurs corses... Il s'agit de photographies de plateau et d'exploitation, des épreuves argentiques d'époque... soit plus de 360 documents qui sont des jalons de l'histoire du cinéma et de la Corse. Il y a également parmi les documents notables, des photographies de 1915 des Frères Corses d'André Antoine, les photographies de films réalisés par l'acteur Charles de Rochefort dans les années 30, celles du tournage dans l'île du Napoléon d'Abel Gance représentant les équipes de tournage au travail, Vladimir Roudenko en jeune Napoléon et la famille napoléonienne. Ainsi que des images de films aux génériques desquels l'on retrouve l'acteur ajaccien Gabriel de Gravone. Six livrets et dix affiches de films sont venus compléter les collections régionales dont deux versions mexicaines de l'adaptation des Frères Corses d'Alexandre Dumas pour lesquelles aucun élément n'était conservé à la cinémathèque, ainsi que des documents relatifs à la filmographie napoléonienne telle que l'affiche allemande de ST Helena de Lupu Pick, une affiche de grand format de Madame sans Gene de Christian-Jaque 1961, ou encore une affiche du film où figure l'actrice Irène Bordoni native d'Aiacciu, le Secret du châtelain de Paul Garbagni 1914.

Film : Les entrées concernent uniquement des dépôts, les collections films se sont ainsi enrichies de **63** éléments : **21** copies pellicule (8 mm, super 8 mm et 9,5 mm) amateurs et **42** œuvres sur support numérique qui sont des dépôts de films soutenus par la Collectivité de Corse (Dépôt légal régional).

2) PROGRES ET DIFFICULTES DANS LE DOMAINE DE LA CONSERVATION

La cinémathèque a dû procéder à la destruction de nombreuses copies en état de décomposition avancée lui appartenant ou déposées par l'association « La Corse et le Cinéma ». La conservation des films au sein de la Cinémathèque de Corse pose toujours des

difficultés. Toutefois, des démarches ont été entreprises depuis 2018 au niveau de la Ville de Portivechju et de la Collectivité de Corse afin de boucler le dossier de financement des travaux relatifs au clos et couvert du bâtiment ainsi qu'à sa mise en conformité aux normes BBC. **Le dossier a connu une avancée majeure en 2019** puisqu'une maîtrise d'œuvre est en cours de sélection. Les travaux qui devraient débiter au plus tôt fin 2020 et se poursuivre sur l'année 2021, comprennent l'installation d'un système de climatisation autonome pour la Cinémathèque. Ce qui devrait à terme contribuer à optimiser les conditions de conservation des œuvres.

Restauration : Dans le cadre des missions de conservation du patrimoine cinématographique, des travaux de restauration ont été entrepris principalement sur les archives non film : En 2019, la cinémathèque a ainsi fait procéder à des travaux de restauration et d'entoilage de 25 affiches de films se rapportant au patrimoine régional et comportant des documents relatifs entre autres à Paul Vecchiali, Yves et Claude Agostini ou encore Pierre Clementi.

Œuvre déposée et Support de conservation :

Les œuvres soutenues par la Collectivité de Corse font l'objet d'un dépôt à la cinémathèque de Corse. La finalité de ce dépôt contractuel étant d'assurer la conservation et la diffusion de la création insulaire. Le dépôt est devenu quasi systématique depuis 2014, toutefois les supports déposés par les producteurs étaient de nature très diverses et ne correspondaient pas toujours aux critères requis pour une conservation pérenne des œuvres cinématographiques et audiovisuelles de la production contemporaine. Depuis 2018, ce dispositif a été conforté en introduisant la distinction entre support de conservation, de diffusion et de consultation. Un travail est également en cours afin de rationaliser les espaces de stockages physiques et informatiques (serveurs NAS).

3) CATALOGAGE DOCUMENTATION ET RECHERCHE

Non-film : La Cinémathèque régionale collabore au catalogue collectif Cinédoc, géré par la Cinémathèque Française. Les collections d'affiches et de photographies sont consultables en ligne sur le site Ciné-Ressources.net. Le travail de saisie sur les fonds de photographies, affiches, périodiques et autres documents s'est poursuivi au cours de l'année 2019.

Film : l'inventaire des films professionnels est réalisé avec une base interne à la Cinémathèque de Corse. Elle permet une saisie élémentaire : titre, format, nombre de bobine, localisation de la copie. Elle est insuffisante à la mise en œuvre d'un véritable traitement documentaire. Le film amateur fait l'objet des demandes de recherche les plus nombreuses. Malgré l'absence d'outil informatique dédié, une analyse documentaire effectuée de manière approfondie permet de fournir lors de la consultation un conducteur détaillé et une assistance personnelle aux chercheurs.

Base de données : Pendant plus de 10 ans la cinémathèque de Corse a développé ses propres outils de traitement des données. **Depuis 2019, l'établissement dispose d'un accès en consultation à la base nationale LISE, étape vers une intégration à la plateforme GARANCE en 2021** mise en œuvre par le CNC et dédiée au patrimoine cinématographique. Cet outil est partagé avec la Cinémathèque française, la Cinémathèque de Toulouse et d'autres partenaires.

4) PROGRAMMATION DE FILMS, EXPOSITIONS, PUBLICATIONS ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Programmation et diffusion : la vocation régionale de la Cinémathèque de Corse se traduit par l'organisation de projections in situ et hors site, sur l'ensemble du territoire insulaire. Le public touché en 2019 a été au total de 4 116 spectateurs pour 116 séances (3 946 pour 85 séances en 2018).

En matière d'itinérance, la stratégie de la Cinémathèque de Corse a consisté à satisfaire au mieux la plupart des demandes émanant des communes et associations tout en ciblant les points de projection qui offrent une meilleure visibilité et des relais de communication auprès des publics locaux. Cette stratégie qui s'est avérée positive, sera poursuivie en 2020 en assurant notamment une présence de la Cinémathèque de Corse lors d'événements culturels ayant un large rayonnement sur le territoire insulaire et au-delà.

Valorisation :

Mise à disposition d'éléments des collections : Comme chaque année des éléments des collections film et non film ont fait l'objet de cession, de prêt ou de mise à disposition soit au bénéfice de sociétés de production dans le cadre de productions cinématographiques/télévisuelles, de manifestations ou d'expositions dans différents lieux.

Non film : A l'occasion des Journées du Patrimoine, la Cinémathèque de Corse en partenariat avec l'association « La Corse et le Cinéma » et la Cinémathèque Française, ont proposé : Exposition et rencontre 21 sep-15 nov- 2019 : « Matteo Falcone, histoire d'un film disparu »
- Une rencontre et des projections autour de ce film réalisé en Corse en 1927. Il est à noter que le réalisateur William Delafontaine fut un des principaux documentalistes d'Abel Gance pour son film « Napoléon ».
- Une exposition a retracé l'histoire de la découverte de ce film, de sa restauration, de sa réalisation, et de sa production. Ce film a été retrouvé par un collectionneur Bernard Tichit qui l'a déposé auprès du directeur des collections de la Cinémathèque Française : Laurent MANNONI. Tourné en Corse dans un procédé en couleurs « le Keller Dorian », il a été restauré en 2019 sous la direction de François EDE.

Pédagogie :

La Cinémathèque de Corse supervise les dispositifs nationaux d'éducation à l'image en région Corse : Ecoles, Collèges et Lycées au cinéma pour lesquels la coordination départementale est confiée à deux associations. Partenaire des classes cinéma en Corse, l'établissement intervient dans la formation sur les films au programme du baccalauréat et propose des intervenants spécialisés. La Cinémathèque de Corse accueille, tout au long de l'année, le jeune public pour des projections, dans le temps scolaire et extra-scolaire : de la maternelle au Lycée, les enfants participant aux nouvelles activités périscolaires et ceux des Centres de loisirs. Un atelier cinéma participant au dispositif « Cinéma, cent ans de jeunesse » piloté par la Cinémathèque Française a été reconduit en 2019. En novembre, les ateliers de réécriture de scénario du GREC, Groupe de Recherches en Etudes Cinématographiques ont de nouveau été accueillis à la Cinémathèque de Corse.

5) BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

Budget : Le budget de fonctionnement de la Cinémathèque de Corse (hors grosses dépenses liées à la masse salariale, assurances des collections et locaux) se monte à environ 100 000 € annuels. L'investissement se situe entre 50 000 € et 100 000 € annuels selon les besoins (équipements, enrichissement des collections, actions de sauvegarde et de conservation ...). Les salaires des agents de la cinémathèque sont pris en charge sur le budget globale de la Collectivité de Corse et gérés par la Direction des ressources humaines.

Ressources humaines : L'équipe de la Cinémathèque est actuellement constituée de 14 personnes couvrant un large spectre de compétences essentielles à l'accomplissement des missions de l'établissement : techniciens, documentalistes, personnels administratifs et financiers, programmatrices, directeur (recruté en mai 2019).

A noter : Le processus de recrutement d'un responsable du patrimoine, dont le rôle sera essentiel dans la mise en œuvre du projet de développement de l'établissement, est toujours en cours. Ce processus de recrutement a débuté en 2019 et a fait l'objet de 3 publications internes à la Collectivité de Corse, malheureusement infructueuses. Par conséquent, la recherche sera élargie à des candidatures externes à compter de l'automne 2020.

6) RELATIONS PARTENARIALES LOCALES ET INTERNATIONALES

Adhésion/Affiliation : AFRHC - Association Française de Recherche sur l'Histoire du Cinéma / Agence du Court Métrage / Ailes du Désir (Les)/ANEPCCAV / CHR - Comité d'Histoire de la Radiodiffusion/FIAF - Fédération Internationale des Archives du Film / FCAFF - Fédération des Cinémathèques et Archives du Film de France / Inédits, Association Européenne / Documentaire sur Grand Ecran/ Images en Bibliothèques.

Activités de programmation et de documentation : Cinémathèque Française / Archives Françaises du Film-Centre national du cinéma et de l'image animée / Cinémathèque de Toulouse / Institut Jean Vigo.

Des partenariats institutionnels et associatifs en Corse :

CinéMotion : Festival cinéma et poésie Des Courts en hiver et cycle de cinéma italien / Amnesty International : journée avec la section Corse d'Amnesty (mars) / Festival des cinémas du Maghreb / Semaine de la Critique et ACID Cannes: reprise des sélections / ACID Cannes / Corsica.doc : reprise d'une partie de la sélection / Festival ARTE MARE de Bastia / Festival du film de Lama / GREC : ateliers / Festival Nuits Méditerranéennes / Sorru in Musica : ciné-concert à Vico ... Il s'agit d'une liste non exhaustive, à laquelle s'ajoutent des actions conduites avec des directions et services internes à la Collectivité de Corse et de nombreux autres partenariats (communes, associations, centres culturels insulaires...) dans le cadre de la Cinémathèque Itinérante et des actions de diffusion Régionale.

A noter : le partenariat privilégié avec l'association « La Corse et le Cinéma » se traduit par la co-organisation d'événements in situ et hors les murs de la Cinémathèque de Corse.

7) TEMPS FORTS / EVENEMENTS PARTICULIERS DE L'ANNEE

En plus des rendez-vous réguliers comme les reprises ou co-organisation des festivals « Des Courts en hiver », du Festival de musique Sorru in Musica, du Film politique, Corsica.doc, Les Nuits Méditerranéennes, des Cinémas du Maghreb, La Semaine de la Critique de Cannes, les programmations consacrées à Amnesty International ou les ateliers du GREC ... L'année 2019 a été marquée par des temps forts comme :

- Au 1er trimestre : Le cinéma de Dario Argento, le cycle consacré aux divas avec les œuvres de Vittorio de Sica et Rinatu Frassati ; le cycle père et fils avec 3 grands classiques du cinéma américain ... ;
- Au 2ème trimestre : Les hommages à Naomi Kawase, Jean-François Stévenin (en leur présence) et au documentariste roumain Andrei Ujică ; des classiques du cinéma italien avec des œuvres d'Antonioni, Visconti et Bertolucci présentées par Jean-Baptiste Thoret ; le long métrage « La vie ou la pluie » de Lavinie Boffy (en sa présence) ;
- Au 3ème trimestre : Une priorité a été donnée aux projections itinérantes de la Cinémathèque (une vingtaine de projections de juillet à septembre) ;
- Au 4ème trimestre : 2 films de l'ACID Cannes en présence du réalisateur de Kongo, Adrien La Vapeur ; le cycle Pour l'Amour de l'Art avec des œuvres comme A bread factory de Patrick Wang ou Buñuel après l'âge d'or de Salvador Simó ; Les journées du Patrimoine avec une exposition, conférence et des projections mettant en lumière la restauration d'un film en couleurs considéré perdu, Mateo Falcone, de William Delafontaine (tournage en Corse avec le procédé Keller Dorian, 1927) ; le cycle Mérimée au cinéma avec le Mateo Falcone de Eric Vuillard, Carmen Jones d'Otto Preminger et la copie restaurée du film de Jean Renoir Le Carrosse d'or ; la rencontre avec le réalisateur Guillaume Brac et la directrice de la photo Agnès Godard ; la reprise des ciné-goûters pour les plus jeunes, au rythme d'un mercredi sur deux.

8) RESTAURATION DE FILMS

Pas de travaux de restauration de films entrepris en 2019.

Seules des affiches ont bénéficié de travaux de restauration (cf supra)

Budget prévu	100 000 €	Budget réalisé	99 173 €
CDC	100 000 €	CDC	99 173 €
CNC	0 €	CNC	0 €

		DEMANDEUR		CP SS	VILLE SS	REGLEMENT	GENRE			DUREE	TITRE	AUTEUR REALISATEUR	COUT PREVISIONNEL		SUBVENTION PROPOSEE		
1	1	1ER CT	Madame	Isabelle ROS	13004	MARSEILLE	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	AUDIOVISUEL	ECRIT / DEVT	52	BERNARD, ALBERT ET L'EMPEREUR	Isabelle ROS	5 000 €		3 500 €	
2	2	1ER CT	Monsieur	Laurent BILLARD	20214	CALINZANA	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM FICT ANIM	CINEMA	ECRIT / DEVT	75	MINORU	Laurent BILLARD	6 489 €		6 000 €	
3	3	1ER CT	Madame	Marie-Jeanne TOMASI	20169	BUNIFAZIU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	AUDIOVISUEL	ECRIT / DEVT	52	E PERICOLOSO ESPORSI	Marie-Jeanne TOMASI	3 500 €		3 500 €	
4	4	1ER CT	Monsieur	François ORSONI	20000	AIACCIU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM FICT	CINEMA	ECRIT / DEVT	90	MONSIEUR LE DEPUTE	François ORSONI	6 000 €		6 000 €	
5	5	1ER CT	Monsieur	Robert COLONNA D'ISTRIA	20000	AIACCIU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	AUDIOVISUEL	ECRIT / DEVT	52	LES CATHEDRALES DE CORSE	Robert COLONNA D'ISTRIA	3 500 €		3 500 €	
6	6	1ER CT	Monsieur	Jean-André BERTOZZI	20200	BASTIA	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	AUDIOVISUEL	ECRIT / DEVT	52	E A FUNTANA CANTERA TORNA	Jean-André BERTOZZI Jean DUSAUSSOY	4 300 €		3 500 €	
7	7	2IEME CT	Monsieur	Emmanuel BERNABEU - CASANOVA	20190	FURCIOLU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	AUDIOVISUEL	ECRIT / DEVT	52	LES CORSES DANS L'EPOPEE LECLERC	Emmanuel BERNABEU - CASANOVA	4 200 €		3 500 €	
8	8	2IEME CT	Madame	Justine-Julie LEFEVRE RINIERI	20270	ALERIA	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM FICT	CINEMA	ECRIT / DEVT	95	INSULA	Justine-Julie LEFEVRE RINIERI	6 000 €		6 000 €	
9	9	2IEME CT	Monsieur	Guy MARIGNANE	84200	CARPENTRAS	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM FICT	CINEMA	ECRIT / DEVT	90	MARIA GENTILE	Guy MARIGNANE Alexandre OPPECINI	6 500 €		6 000 €	
10	10	2IEME CT	Monsieur	Stéphan REGOLI	20290	LUCCIANA	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	SERIE FICT	AUDIOVISUEL	ECRIT / DEVT	12*20	TRALALÁ	Stephan REGOLI Léa MAURIZI	10 000 €		6 000 €	
11	11	2IEME CT	Madame	Felicia VITI	20100	SARTENE	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	SERIE DOC	AUDIOVISUEL	ECRIT / DEVT	10*26	VIAGHJI	Felicia VITI	6 000 €		6 000 €	
12	12	2IEME CT	Madame	Annarita ZAMBRANO	75011	PARIS	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM FICT	CINEMA	ECRIT / DEVT	95	LES BONNES DECISIONS	Annarita ZAMBRANO	10 000 €		6 000 €	
13	13	3IEME CT	Monsieur	Rinatu FRASSATI	20220	L'ISULA	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM FICT	CINEMA	ECRIT / DEVT	90	MELILLI	Pauline COLONNA D'ISTRIA Rinatu FRASSATI	6 000 €		6 000 €	
14	14	3IEME CT	Monsieur	Marc GUIDONI	92250	LA GARENNE COLOMBES	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	CM FICT	CINEMA	ECRIT / DEVT	15	MOI, NAPOLEON	Marc GUIDONI	3 500 €		2 500 €	
15	15	3IEME CT	Monsieur	Emmanuel BERNABEU - CASANOVA	20190	FURCIOLU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	SERIE DOC	AUDIOVISUEL	ECRIT / DEVT	7*26	DANS L'HONNEUR ET PAR LA VICTOIRE	Emmanuel BERNABEU - CASANOVA	4 500 €		3 000 €	
16	16	3IEME CT	Madame	Camille PATRICE	75011	PARIS	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	CM FICT	CINEMA	ECRIT / DEVT	25	SANGUE NERO	Camille PATRICE	3 500 €		3 000 €	
17	17	3IEME CT	Monsieur	Stephan REGOLI	20290	LUCCIANA	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	AUDIOVISUEL	ECRIT / DEVT	52	GENERATION 92, DECI ANNI DOPU	Stephan REGOLI	3 500 €		3 000 €	
18	18	3IEME CT	Monsieur	Pierre MENAHEM	75020	PARIS	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM FICT	CINEMA	ECRIT / DEVT	90	LA DISPARITION	Pierre MENAHEM Mehdi BEN ATTIA	6 000 €		3 000 €	
19	19	3IEME CT	Monsieur	Yannick CASANOVA	75011	PARIS	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM FICT	CINEMA	ECRIT / DEVT	90	VOIS COMME MON OMBRE S'ALLONGE	Yannick CASANOVA	6 000 €		6 000 €	
20	20	4IEME CT	Madame	Marie MANDY	13002	MARSEILLE	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	AUDIOVISUEL	ECRIT / DEVT	52	FEMMES DE CORSE DEVOILEES	Marie MANDY Sylvia CAGNINACCI	3 500 €		3 500 €	
21	21	4IEME CT	Madame	Haïcha LADROUZ	75014	PARIS	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM DOC	CINEMA	ECRIT / DEVT	90	LE COUREUR DE NAPLOUSE	Haïcha LADROUZ	6 043 €		6 000 €	
22	22	4IEME CT	Monsieur	Frédéric FARRUCCI	20000	AJACCIO	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM FICT	CINEMA	ECRIT / DEVT	90	UNE JEUNESSE CORSE	Frédéric FARRUCCI	6 284 €		6 000 €	101 500 €

23	1	1ER CT	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20000	AIACCIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	AUDIOVISUEL	ECRIT / DEVT	52	FUNESTE FARANDOLE AUTOUR D'UN MUR	Joseph GORDILLO	28 424,43 €		12 000 €
24	2	1ER CT	SARL	ANDOLFI	75020	PARIS	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	CM FICT	CINEMA	ECRIT / DEVT	15	ENTRE	Océane COURT-MALLARONI	10 989,00 €		5 000 €
25	3	1ER CT	SARL	AURORA FILMS	75003	PARIS	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	LM FICT	CINEMA	ECRIT / DEVT	90	DIRTY, DIFFICULT, DANGEROUS	Wissam CHARAF	66 935,00 €		10 000 €
26	4	1ER CT	SAS	ALTA ROCCA FILMS	75011	PARIS	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	LM FICT	CINEMA	ECRIT / DEVT	95	CISMONTE	Benoit BOUTHORS	22 062,00 €		20 000 €
27	5	2IEME CT	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20167	AJACCIO	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	AUDIOVISUEL	ECRIT / DEVT	52	LE PASSEUR	Joseph GORDILLO	24 818,63 €		12 000 €
28	6	2IEME CT	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20167	AJACCIO	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	AUDIOVISUEL	ECRIT / DEVT	52	U MAESTRU DI MURI (LE MAITRE DES MURS)	Frederika SONZA	21 932,00 €		10 000 €
29	7	2IEME CT	SARL	STELLA PRODUCTION	20200	VENTISERI	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	AUDIOVISUEL	ECRIT / DEVT	52	SAUVAGE ET DOMESTIQUE	Dominique TIBERI	10 320,00 €		10 000 €
30	8	2IEME CT	SAS	ALTA ROCCA FILMS	75011	PARIS	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	CM FICT	CINEMA	ECRIT / DEVT	20	PULL TO REFRESH	Jeremy ALBERTI	10 833,00 €		10 000 €
31	9	2IEME CT	SARL	STELLA PRODUCTION	20200	VENTISERI	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	AUDIOVISUEL	ECRIT / DEVT	90	CORSE-FRANCE	Dominique LANZALAVI Jean-Paul PELLEGRINETTI	15 166,00 €	VIATELLA	15 000 €
32	10	3IEME CT	SAS	UMBÈ! FILMS	20169	BUNIFAZIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	AUDIOVISUEL	ECRIT / DEVT	90	E PERICOLOSO ESPORSI	Marie-Jeanne TOMASI	7 500,00 €		7 500 €
33	11	3IEME CT	SARL	STELLA PRODUCTION	20200	VINTISARI	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	AUDIOVISUEL	ECRIT / DEVT	52	ANGELO RINALDI, UNE ŒUVRE SANS CONCESSIONS	MORGANTI Dominique TIBERI Bernadette SPAGNOLI MORGANTI	5 533,00 €		5 000 €
34	12	3IEME CT	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20167	AIACCIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	AUDIOVISUEL	ECRIT / DEVT	52	EN 50 ANS	Christian LORRE	21 932,00 €		5 000 €
35	13	3IEME CT	SAS	ISLA PRODUCTION	20000	AIACCIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	LM FICT	CINEMA	ECRIT / DEVT	90	LA CUVÉE FELICITA	Alexandre OPPECINI	23 208,00 €		10 000 €
36	14	4IEME CT	SARL	STUDIO B	20118	SAGONE	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	LM FICT	CINEMA	ECRIT / DEVT	120	LE TOUR DE CORSE	Nessim CHIKHAOUI Ricardo TOGNI Pierre Antoine SUSINI Nessim CHIKHAOUI Félicia VITI	6 015 000,00 €		20 000 €
37	15	4IEME CT	SARL	AFDC	20167	SARROLA-CARCOPINO	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	SERIE DOC	AUDIOVISUEL	ECRIT / DEVT	6*26	VIAGHJI	Arnaud CASTELLIFÉlicia VITI Arnaud CASTELLI	31 425,82 €		10 000 €
													161 500 €	263 000 €		

Titre 1 - Article 4.2

38	1	1ER CT	SARL	MARETERRANIU	20000	AIACCIU	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM FICT	CINEMA	PROD	27	LE PUISSANT ROYAUME	Julien MEYNET	225 750,00 €		40 000 €
39	2	1ER CT	SAS	13 PRODUCTIONS	13016	MARSEILLE	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM FICT	CINEMA	PROD	20	LE VENT M'A PRIS	Francescu ARTILY	149 961,88 €	FRANCE 2	40 000 €
40	3	1ER CT	SAS	RESPIRO PRODUCTIONS	22800	PLAINE HAUTE	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM FICT	CINEMA	PROD	15	FEE ROSSE	Fabien ARA	89 052,32 €		40 000 €
41	4	1ER CT	Association	GIALLO PRODUCTION	20167	I PERI	2.14 Aide à la première œuvre cinématographique et audiovisuelle	CM FICT	CINEMA	PROD	5	ANOMALIE	Jean-François CELLI	40 849,00 €		30 000 €
42	5	2IEME CT	SAS	EX NIHILO	75011	PARIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM FICT	CINEMA	PROD	30	FLOAT	Camille PATRICE	168 057,15 €		40 000 €
43	6	2IEME CT	SARL	CHJACHJARELLA PRODUZIONE	20600	BASTIA	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM FICT	CINEMA	PROD	20	L'INVITATION AU VOYAGE	Valécien BONNOT-GALLUCCI	89 041,00 €		35 000 €
44	7	2IEME CT	SARL	THE	75010	PARIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	DOC AUT	CINEMA	PROD	52	C'ÉTAIT PALNECA	Rina SHERMAN	60 750,00 €		42 000 €
45	8	2IEME CT	SARL	PASTAPROD	20600	FURIANI	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM FICT	CINEMA	PROD	26	FURIANI, 5 MAI 92	Corrine MATTEI Marie MURCIA	155 159,00 €	VIA STELLA	40 000 €
46	9	3IEME CT	SARL	CINED	20231	VENACU	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM FICT	CINEMA	PROD	20	FORET	Tara MOLLET	50 044,00 €		40 000 €
47	10	4IEME CT	SARL	AURORA FILMS	75018	PARIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM FICT	CINEMA	PROD	25	LE TELESCOPE D'EINSTEIN	Evgenia ALEXANDROVA	128 492,00 €	France 3	40 000 €
48	11	4IEME CT	SAS	ORFEU PRODUCTIONS	75019	PARIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM FICT	CINEMA	PROD	17	NUIT VERTE	Jean-Mathieu MASSONI Marie Léa REGALES	91 991,00 €		40 000 €
49	12	4IEME CT	SARL	ANDOLFI	75020	PARIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM FICT	CINEMA	PROD	15	ENTRE	Océane COURT-MALLARONI	112 927,00 €		40 000 €
50	13	4IEME CT	SARL	LES VALSEURS	75019	PARIS	2.14 Aide à la première œuvre cinématographique et audiovisuelle	CM FICT	CINEMA	PROD	20	RENTRONS AU PAYS	Nasser BESSALLAH	98 121,00 €		30 000 €
51	14	4IEME CT	SAS	MAJA FILMS	75003	PARIS	2.14 Aide à la première œuvre cinématographique et audiovisuelle	CM FICT	CINEMA	PROD	15	GRANDE VITESSE	Marion KNEUSE	80 330,00 €		30 000 €
													527 000 €	Titre 1 - Article 6		527 000 €

52	1	1ER CT	SARL	KORROM	20000	AIACCIU	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	JAURES ET L'INCONNU DU CROISSANT	Dominique MAESTRATI	130 616,00 €	FR3 CORSE VIATELLA	35 000 €
53	2	1ER CT	SAS	OMNICUBE	20167	AIACCIU	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	LES ENFANTS DU DIEU MANOUCHE / JEAN-JACQUES GRISTI	Lavinie BOFFY François KAROL	115 703,00 €	FR3 CORSE VIATELLA	35 000 €
54	3	1ER CT	SARL	CINED	20231	VENACU	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	L'ESCALE	De Gaulle EID	99 602,84 €	FR3 CORSE VIATELLA	35 000 €
55	4	1ER CT	SARL	GRAND ANGLE PRODUCTIONS	33700	MERIGNAC	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	VOIX D'OR	Carole GRIGY	141 647,29 €	FR3 CORSE VIATELLA	40 000 €
56	5	1ER CT	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20240	VINTISARI	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	MEZZU MARE	Sylvie DEPARNAY	126 609,00 €	FR3 CORSE VIATELLA	35 000 €
57	6	1ER CT	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20240	VINTISARI	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	SEXUALITE ET FABRIQUE DES AGRUMES	Bernadette SPAGNOLI MORGANTI Dominique TIBERI	130 154,00 €	FR3 CORSE VIATELLA	35 000 €
58	7	1ER CT	SARL	RAMONA PRODUCTIONS	75003	PARIS	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	LA MAISON DU SOLEIL	Jean-Pierre ALESSANDRI Timothée COANET	105 566,00 €	FR3 CORSE VIATELLA	35 000 €
59	8	1ER CT	SAS	PRIMA LUCE	33130	BEGLES	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	PIERROT	Julie AGUTTES	137 517,63 €	TELEPAESE	40 000 €
60	9	1ER CT	SARL	VISION INTERNATIONALE CORSICA	20123	PILA E CANALI	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	BISOGNU DI TE 2019	Jacques THIERS André WAKSMAN	119 330,00 €	TELE PAESE FR3 CORSE VIATELLA	42 000 €
61	10	2IEME CT	SARL	MECANOS PRODUCTIONS	20090	AJACCIO	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	DANS LA PEAU DE MAURICE RONET	Frédéric SAUZAY	120 241,00 €	CANAL +, CINE +	34 000 €
62	11	2IEME CT	SARL	504 PRODUCTIONS	20250	CORTE	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	TAVAGNA 40 ANS D'AMITIE ET DE MUSIQUE	Hélène AMETIS - LANFRANCHI	105 359,00 €	FR3 CORSE VIATELLA	35 000 €
63	12	2IEME CT	SAS	UMBÈ! FILMS	20169	BONIFACIO	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	NOS ENFANTS S'EN SOUVIENDRONT	Marie-Jeanne TOMASI	138 939,00 €	TELEPAESE	40 000 €
64	13	2IEME CT	SARL	TAMARA FILMS	35000	RENNES	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	LES ANCIENS	Delphine LEONI	100 624,71 €	FR3 CORSE VIATELLA	30 000 €
65	14	2IEME CT	SARL	TROISIEME CEIL PRODUCTIONS	75011	PARIS	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	75	LA CORSE SOUS L'OCCUPATION ITALIENNE	Caroline COLONNA	150 713,67 €	RMC DECOUVERTE	25 000 €
66	15	2IEME CT	SARL	MA DROGUE A MOI	78110	LE VESINET	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	CINEMA AMBULENTI	Felicia MASSONI	148 314,10 €	FR3 CORSE VIATELLA + TV5 MONDE	32 000 €
67	16	3IEME CT	SARL	MECANOS PRODUCTIONS	75003	PARIS	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	ROME VILLE OFFERTE	Denis PARENT Sophie GAUTIER	114 056,00 €	FR3 VIA STELLA	30 000 €
68	17	3IEME CT	SARL	INJAM PRODUCTION	75011	PARIS	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	CORSE : LA BIODIVERSITE REVISITEE	Lionel BOISSEAU	102 159,54 €	FR3 VIA STELLA	15 000 €
69	18	3IEME CT	SAS	ALLINDI	20000	AIACCIU	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	LES SALINES	Jean-Louis TOGNETTI	88 942,00 €	FR3 VIA STELLA	32 000 €
70	19	3IEME CT	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20167	MEZZAVIA	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	FUNESTE FARANDOLE AUTOUR D'UN MUR	Joseph GORDILLO Laetitia GIROUX	178 078,00 €	FR3 VIA STELLA	40 000 €
71	20	3IEME CT	SARL	JANGAL FILMS	13520	LES BAUX DE PROVENCE	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	NEZ DANS LE MAQUIS	Daniel SERRE	77 423,00 €	USHUAIA TV TV5 MONDE	30 000 €
72	21	3IEME CT	SARL	STELLA PRODUCTION	20200	VINTISARI	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	AT, VERS UNE ALGERIE TOLERANTE	Mailys GELIN Lamine MEDDOUREME	117 142,00 €	TELE PAESE	40 000 €
73	22	4IEME CT	SARL	MARETERRANIU	20000	AJACCIO	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	AU LOIN LE PRE VERT	Matteo MOESCHLER	154 579,97 €	FR3 CORSE VIATELLA FR3 ILE DE France	30 000 €
74	23	4IEME CT	SARL	MARETERRANIU	20000	AJACCIO	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	AJAX, LES POLICIERS CORSES DANS LA RESISTANCE	Marcela FERARU	141 493,00 €	FR3 CORSE VIATELLA	35 000 €
75	24	4IEME CT	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20167	AJACCIO	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	50 ANS, DANS UNE ÎLE AVEC VOUS	Christian LORRE	160 978,00 €	FR3 CORSE VIATELLA	30 000 €
76	25	4IEME CT	SARL	MOUVEMENT	20000	AJACCIO	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	L'ATELIER	Michèle CASALTA Francescu ARTILY	115 872,00 €	FR3 CORSE VIATELLA	35 000 €
77	26	4IEME CT	SARL	INTERVISTA PROD	20090	AJACCIO	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	LANGUE CORSE, LE REBOND ASSOCIATIF	Maxime POLI Lionel DUMAS PERINI	111 687,00 €	FR3 CORSE VIATELLA	30 000 €
78	27	4IEME CT	SARL	COMIC STRIP PRODUCTION	13008	MARSEILLE	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	ZIE	Giulia MONTINERI	102 461,94 €	FR3 CORSE VIATELLA	20 000 €
79	28	4IEME CT	SARL	ECLECTIC PRESSE	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	SCANDOLA, UNE RESERVE NATURELLE DANS L'ENFER DU TOURISME	Emmanuel ROBLIN	190 186,00 €	France TV	30 000 €

80	29	4IEME CT	SAS	ALLINDI	20000	AJACCIO	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	QUASTANA : PORTRAIT DE CAMPAGNE(S)	Julie PERREARD	70 016,00 €	TELEPAESE	30 000 €		
81	30	4IEME CT	SARL	CORSE MEDIA PRODUCTION	20129	BASTELICACCIA	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	DES CATHEDRALES EN CORSE	Angelina RISTERUCCI Robert COLONNA D'ISTRIA Sophie BASSALER	78 863,20 €	FR3 CORSE VIASTELLA	30 000 €		
82	31	4IEME CT	SAS	NOVITA PROD	20090	AJACCIO	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	COUSCOUS ZIZANIE	Cécile FAVIER	104 554,37 €	FR3 SUD-EST	15 000 €		
83	32	4IEME CT	SARL	MECANOS PRODUCTIONS	20090	AJACCIO	4.9 Aide à la production de documentaires	DOC	AUDIOVISUEL	PROD	52	DANS LA VAPEUR DES SOUPIRS	Angelina RISTERUCCI Charles DUBOIS	166 736,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	30 000 €	1 030 000 €	
84	1	1ER CT	SARL	MARETERRANIU	20000	AIACCIU	4.10 Aide à la production de série	SERIE DOC	AUDIOVISUEL	PROD	9*26	LES ECHOS DE L'HISTOIRE - SAISON 2	Paul ROGNONI Eduardo MALVENUTI	528 131,52 €	FR3 CORSE VIASTELLA	90 000 €		
85	2	3IEME CT	SARL	PASTAPROD	20600	FURIANI	4.10 Aide à la production de série	SERIE FICT	AUDIOVISUEL	PROD	145*7	#PAESE	Guy CIMINO Pierre-François CIMINO	1 111 573,48 €	FR3 VIA STELLA	360 000 €		
86	3	4IEME CT	SAS	OMNICUBE PRODUCTION	20600	BASTIA	4.10 Aide à la production de série	SERIE DOC	AUDIOVISUEL	PROD	6*28	D'UNE PAGE A L'AUTRE	Marc BIANCARELLI François KAROL J-D BERTONI	309 754,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	60 000 €	510 000 €	
87	1	1ER CT	SAS	SUPERSONIC FILMS	06300	NICE	4.11 Aide à la captation - création de spectacles vivants	CAPT	AUDIOVISUEL	PROD	60	A CUMPAGNIA	Clélia WANG Pascal ALBERTINI	55 916,00 €	OITO TV	20 000 €		
88	2	2IEME CT	SARL	MARETERRANIU	20000	AJACCIO	4.11 Aide à la captation - création de spectacles vivants	CAPT	AUDIOVISUEL	PROD	5*52	MUSIC BOX	Sabine ROGNONI Paul ROGNONI Barbara CARLOTTI	485 618,00 €	FR3 CORSE VIA STELLA	120 000 €		
89	3	2IEME CT	SARL	AFDC	20167	SARROLA-CARCOPINO	4.11 Aide à la captation - création de spectacles vivants	CAPT	AUDIOVISUEL	PROD	90	A FILETTA, 40 ANS	Thomas CRINQUETTE	67 707,09 €	FR3 CORSE VIASTELLA	20 000 €		
90	4	2IEME CT	SARL	PASTAPROD	20600	FURIANI	4.11 Aide à la captation - création de spectacles vivants	CAPT	AUDIOVISUEL	PROD	7*90	ARTE VIVU - SAISON 3	Philippe RAFFALLI Pierre-François CIMINO Thomas GIOVANNETTI	500 679,44 €	FR3 CORSE VIA STELLA	125 000 €		
91	5	3IEME CT	SAS	OMNICUBE PRODUCTION	20600	BASTIA	4.11 Aide à la captation - création de spectacles vivants	CAPT	AUDIOVISUEL	PROD	60	CONCERT VITALBA	François KAROL	40 350,00 €	FR3 VIA STELLA	15 000 €		
92	6	3IEME CT	SARL	504 PRODUCTIONS	20250	CORTI	4.11 Aide à la captation - création de spectacles vivants	CAPT	AUDIOVISUEL	PROD	52	CASABLANCA DRIVERS - DU SON WEST COAST MADE IN CORSICA	Anne-Sophie MATTEI Pascal ALBERTINI	42 096,00 €	OITO TV	15 000 €		
93	7	3IEME CT	SAS	SUPERSONIC FILMS	06300	NICE	4.11 Aide à la captation - création de spectacles vivants	CAPT	AUDIOVISUEL	PROD	52	LES MUSICIENS DU NIL	Sandrine LE COZ Pascal ALBERTINI	42 267,00 €	OITO TV	15 000 €		
94	8	4IEME CT	SARL	504 PRODUCTIONS	20250	CORTE	4.11 Aide à la captation - création de spectacles vivants	CAPT	AUDIOVISUEL	PROD	20	THE STRANGLERS	Clélia WEFELSCHEID Pascal ALBERTINI	53 161,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA OITO TV	10 000 €	340 000 €	Titre 1 - Article 8
95	1	2IEME CT	SAS	PASSIONFILMS	75009	PARIS	4.11 Aide à la production de téléfilms	LM FICT	CINEMA	PROD	90	CAPITAINE MARLEAU	Marc-Antoine LAURENT Jean-Marc TABA Josée DAYAN	2 220 153,00 €	France 3	140 000 €	140 000 €	2 020 000 €
96	1	2IEME CT	SAS	5A7 FILMS	93310	LE PRE SAINT GERVAIS	5-3 Aide à la production de long-métrage	LM FICT	CINEMA	PROD	100	LES COMETES	Pascal TAGNATI	403 575,00 €		180 000 €		Titre 1 - Article 7
97	2	4IEME CT	SARL	ECCE FILMS	75018	PARIS	5.3 Aide à la production de long-métrage	LM FICT	CINEMA	PROD	90	MISTER	Cristiano MANGIONE Jean-Sébastien CHAUVIN	854 333,00 €		150 000 €	330 000 €	330 000 €
98	1	1ER CT	SARL	CINED	20231	VENACU	2.12 Aide à la musique de films	DOC	AUDIOVISUEL	POST PROD	52	SALE TETE CE GAMIN	Serge BONAVITA / Dominique LAMETA Bertrand BURGALAT	36 452,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	10 000 €	Total :	3 140 000 €
99	2	1ER CT	SARL	CORSE TV	83170	TOURVES	2.12 Aide à la musique de films	DOC	AUDIOVISUEL	POST PROD	52	PRIME A LA FRAUDE	Jean-Charles CHATARD / A FILETTA	12 000,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	6 000 €		
100	3	3IEME CT	SAS	PRIMA LUCE	33100	BORDEAUX	2.12 Aide à la musique de films	DOC	AUDIOVISUEL	POST PROD	52	PIERROT	Julie AGUTTES Damien RAVNICH	7 275,00 €	TELEPAESE	5 000 €		
101	4	3IEME CT	SARL	CINED	20231	VENACU	2.12 Aide à la musique de films	DOC	AUDIOVISUEL	POST PROD	52	L'ESCALE	De Gaulle EID Ronan MAILLARD	10 091,00 €	TELE PAESE FR3 CORSE VIASTELLA	5 000 €	26 000 €	
102	1	4IEME CT	SARL	C4 PRODUCTIONS	20220	L'ISULA	3.10 Aide à la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles corses	CM FICT	CINEMA	POST PROD	20	AIO ZITELLI	Jean-Marie ANTONINI	4 984,00 €	FR3 CORSE VIASTELLA	2 492 €		Post production
103	2	4IEME CT	SARL	MOUVEMENT	20000	AJACCIO	3.10 Aide à la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles corses	SERIE FICT	AUDIOVISUEL	POST PROD	8*26	BACK TO CORSICA	Félicia VITI	16 552,00 €	France TV SLASH	8 000,00 €	10 492 €	36 492 €

0 €

3 176 492 €

TITRE I : SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION	PREVISIONNEL 2019			REALISE 2019			PREVISIONNEL 2020		
ARTICLE 4 - Soutien à l'émergence et au renouveau des talents									
4.1- Le déploiement de l'opération Talents en Court									
minimum de cinq mille euros (5 000 €), le CNC accompagne financièrement l'effort de la Région dans la limite de 5 K€ par territoire régional et par an	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	5 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €	11 140,00 €	16 140,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €
4.2- Le soutien sélectif à l'écriture et au développement									
une subvention forfaitaire globale annuelle	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	263 000,00 €	263 000,00 €	0,00 €	280 000,00 €	280 000,00 €
4.3 – Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence									
1€ du CNC pour 2€ de la collectivité destinée à accroître l'intervention financière de la Région dans ce domaine dans la limite de soixante-quinze mille euros (75 000 €) par an	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	4 000,00 €	8 000,00 €	12 000,00 €	1 872,00 €	3 745,00 €	5 617,00 €	4 000,00 €	8 000,00 €	12 000,00 €
ARTICLE 5 – Aide à l'écriture, au développement et à la production de projets d'œuvres pour les nouveaux médias									
une subvention annuelle forfaitaire	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ARTICLE 6 - Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	170 000,00 €	340 000,00 €	510 000,00 €	170 000,00 €	357 000,00 €	527 000,00 €	170 000,00 €	340 000,00 €	510 000,00 €
ARTICLE 7 - Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée (fongibilité article 8 : - 50 000 €)									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	183 333,00 €	366 667,00 €	550 000,00 €	110 000,00 €	220 000,00 €	330 000,00 €	270 000,00 €	540 000,00 €	810 000,00 €
ARTICLE 8 - Aide à la production d'œuvres audiovisuelles (fongibilité article 7 : +50 000 €)									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	616 667,00 €	1 233 333,00 €	1 850 000,00 €	616 667,00 €	1 403 333,00 €	2 020 000,00 €	530 000,00 €	1 060 000,00 €	1 590 000,00 €
ARTICLE 9 – Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	100 000,00 €	680 000,00 €	780 000,00 €	100 000,00 €	665 300,00 €	765 300,00 €	100 000,00 €	680 000,00 €	780 000,00 €
ARTICLE 11.1 – Accueil des tournages et soutien à la Commission régionale du film									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	45 015,00 €	45 015,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
ARTICLE 11.2 – Le soutien au développement de la filière									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	177 819,18 €	177 819,18 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
ARTICLE 12 – Formation professionnelle relative aux métiers de la création, de la production et de l'accueil des tournages									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €
TITRE II : SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS									
ARTICLE 13 – Actions de diffusion culturelle									
a) Soutien aux festivals	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	511 000,00 €	511 000,00 €	0,00 €	544 000,00 €	544 000,00 €	0,00 €	566 000,00 €	566 000,00 €
b) Soutien à la diffusion des œuvres soutenues	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	12 500,00 €	12 500,00 €	25 000,00 €	12 500,00 €	32 128,00 €	44 628,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	25 000,00 €
c) Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ARTICLE 14 – Dispositifs régionaux d'éducation à l'image									
Lycéens et apprentis au cinéma	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	9 000,00 €	11 000,00 €	20 000,00 €	9 000,00 €	8 134,11 €	17 134,11 €	9 000,00 €	11 000,00 €	20 000,00 €
Collège au cinéma	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	2 000,00 €	28 000,00 €	30 000,00 €	2 000,00 €	21 165,04 €	23 165,04 €	2 000,00 €	28 000,00 €	30 000,00 €
Ecole et cinéma	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	2 000,00 €	48 000,00 €	50 000,00 €	2 000,00 €	55 487,79 €	57 487,79 €	2 000,00 €	48 000,00 €	50 000,00 €
TITRE III : SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE									
ARTICLE 16 – Le soutien pour un parc dense, moderne et diversifié									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	16 726,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	16 726,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ARTICLE 16.4 – Le soutien aux réseaux de salles									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
TITRE IV : ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE									
ARTICLE 18 – Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	99 173,00 €	99 173,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
ARTICLE 19 – Plan de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique (facultatif)									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	1 104 500,00 €	4 113 500,00 €	5 218 000,00 €	1 029 039,00 €	4 281 440,12 €	5 310 479,12 €	1 104 500,00 €	3 913 500,00 €	5 018 000,00 €

